



# Assemblée générale

Vingt-septième session extraordinaire

**4<sup>e</sup>** séance

Jeudi 9 mai 2002, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Han ..... (République de Corée)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Points 8 et 9 de l'ordre du jour (*suite*)

**Examen du progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et du Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, ainsi que des résultats obtenus**

**Renouvellement de l'engagement en faveur des enfants et examen des activités à mener au cours de la prochaine décennie**

### Projet de résolution (A/27/L.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une déclaration de S. E. M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie.

**M. Drnovsek** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer ma gratitude et mon soutien à l'ONU et à l'UNICEF pour avoir organisé cette importante rencontre. Cette réunion des représentants des enfants et des représentants des organisations non gouvernementales et gouvernementales du monde entier offre une chance d'évaluer ce qui a été réalisé au cours de la décennie écoulée depuis le Sommet mondial pour les enfants.

Parallèlement, cela représente aussi une occasion pour nous, tous ensemble, de nous engager à réaliser les objectifs qui garantiront un meilleur avenir pour les enfants.

Bien trop d'enfants manquent des conditions nécessaires à la survie, et au développement et à l'épanouissement personnel. On trouve ces enfants dans le monde entier et leur situation exige une attention particulière. Une vie meilleure doit être assurée, non seulement aux enfants des pays en développement qui luttent, comme la société qui les entoure, contre la pauvreté et ses effets. Nous devons aussi améliorer la condition des enfants qui bien que vivant dans le monde développé, sont privés du bien-être dont jouissent les autres membres de leur société, parce qu'ils ont été marginalisés. Nous ne pouvons réaliser ces objectifs que sur le partenariat et la solidarité, à la fois dans les pays et entre eux.

La Slovénie fonde son développement sur la reconnaissance de l'importance de la solidarité sociale, concrétisée dans l'État providence, pour garantir aux enfants l'égalité des chances. Reconnaisant l'importance d'investir dans le développement de l'enfant, nous fournissons gratuitement l'éducation et les soins de santé élémentaires. De plus, nous garantissons la sécurité sociale et économique des enfants par différentes formes d'assistance sociale. Nous sommes particulièrement fiers du fait que nous offrons une année de congé maternel et parental payé, afin de donner à l'enfant un bon départ dans la vie.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Cela fait déjà des années que nous augmentons la part de la richesse nationale affectée aux enfants, afin de leur garantir à tous une chance de se développer et de réaliser leur potentiel.

Toutefois, malgré des efforts systématiques pour offrir les mêmes possibilités à tous les enfants, il y a encore des groupes marginalisés. Les organisations non gouvernementales et la société civile dans leur ensemble doivent jouer un rôle important pour prévenir l'exclusion sociale de ces enfants. Nous cherchons de plus en plus des façons de régler ces problèmes en collaboration avec elles. Nous sommes convaincus que le respect des droits des enfants exige la coopération de tous les éléments de la société. La mise en place d'un partenariat pour créer « Un monde digne des enfants » est donc l'un des principaux défis que nous devons relever.

Ce qui s'applique au partenariat et à la solidarité au sein des sociétés s'applique également au partenariat et à la solidarité au sein de la communauté internationale. Les pays pauvres ne seront en mesure de rompre le cercle vicieux de la pauvreté qu'en investissant dans le développement global des enfants. Pour ce faire, ils auront sans aucun doute besoin d'une aide au développement de la part des pays les plus avancés et des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres institutions spécialisées de l'ONU ont un rôle important à jouer dans la réalisation de ces objectifs. Le comité de l'UNICEF qui oeuvre en Slovénie réussit à promouvoir les valeurs de la solidarité internationale. En témoigne le fait que la contribution par habitant de particuliers et de sociétés slovènes au comité national de l'UNICEF pour des programmes internationaux d'aide aux enfants est l'une des plus élevées du monde.

Les enfants qui ont été touchés par des conflits armés ont besoin d'une aide et d'une solidarité particulières. Si on ne leur fournit pas une aide appropriée, toute l'humanité en subira les conséquences – ce que la communauté internationale ne saurait permettre. Grâce à des projets particuliers, la Slovénie cherche à aider les enfants de l'Europe du Sud-Est qui ont été touchés par les conflits des 10 dernières années. Elle a créé un Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'aide aux victimes des mines, dont les activités sur une période

de quatre ans en ont fait la principale institution de déminage en Europe du Sud-Est. Une part tout aussi importante de son programme d'activités consiste à offrir une assistance à la réadaptation aux victimes des mines, et elle a fourni un traitement à un grand nombre d'enfants.

Aucun pays ne peut parvenir à la stabilité et à la prospérité à long terme s'il ne veille pas à ce que ses enfants aient la possibilité de survivre, de croître et de s'épanouir. Dans une ère d'interdépendance mondiale croissante, si un pays néglige de garantir les droits fondamentaux et les possibilités de développement de ses enfants, cela peut avoir un impact négatif non seulement sur son développement, mais également sur la stabilité d'autres régions du monde. C'est une raison de plus pour que, en unissant nos forces et en prenant en compte les opinions des enfants, nous nous engageons à mettre pleinement en oeuvre les droits des enfants et à créer « Un monde digne des enfants ».

Travaillons ensemble et avançons en un partenariat optimiste afin d'instaurer un monde qui mérite ses enfants.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S.E. M. Nagoum Yamassoum, Premier Ministre de la République du Tchad.

**M. Yamassoum** (Tchad) : Permettez-moi avant tout, Monsieur le Président, de vous transmettre les salutations du Président de la République du Tchad, S.E. M. Idriss Deby, du Gouvernement et du peuple tchadiens, et en même temps d'émettre le voeu que ce sommet mondial débouche sur des décisions bénéfiques pour les enfants du monde entier.

Je voudrais avant tout féliciter le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan pour l'intérêt tout particulier qu'il porte à la résolution des problèmes de la planète et à la cause des enfants, et dont ce sommet est une manifestation patente.

Il faut rappeler en effet que la situation des enfants avant l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 et la tenue du Sommet mondial en 1990 était très préoccupante. C'est un euphémisme que de dire que les trois quarts des enfants de la planète n'étaient pas traités comme ils devaient l'être. Aux maux habituels que sont les maladies, la malnutrition, le manque d'éducation et les travaux pénibles, se sont ajoutés d'autres encore plus

inacceptables comme la prostitution des mineurs, l'enrôlement des enfants dans les armées ou la traite des enfants, et j'en passe.

Aujourd'hui encore, la question peut se poser de savoir si les enfants sont mieux traités qu'hier. Et sinon, que devons-nous faire en tant que parents et en tant que décideurs pour que les enfants du monde entier vivent mieux et souffrent moins?

Pour sa part, et malgré les trois décennies de troubles politiques et les difficultés liées à l'ajustement structurel, mon pays, le Tchad, a entrepris des actions allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie de l'enfant.

Ainsi, sur le plan juridique, le Tchad a ratifié les principaux instruments relatifs aux droits de l'enfant, à savoir la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989; la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant du 30 juillet 1980; la Convention sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et la Convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi du 26 juin 1973.

En outre, le Tchad, qui souscrit pleinement à la position commune africaine adoptée lors du Forum du Caire sur l'enfant africain de mai 2001, vient également d'adhérer aux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés d'une part, et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant les enfants d'autre part.

Le premier Protocole est assorti de la Déclaration de mon Gouvernement qui précise sans équivoque que l'âge minimum pour être recruté dans les forces armées est bien de 18 ans révolus. C'est donc le lieu ici de réfuter de la façon la plus catégorique les allégations de certaines organisations non gouvernementales ou associations relatives à l'enrôlement forcé des enfants dans notre armée.

La mise en place de cet arsenal juridique s'est accompagnée d'autres actions menées par les différents départements ministériels concernés par les problèmes de l'enfance. La plus importante a été l'élaboration et l'adoption en 1993 et 1995 d'un Programme national d'action en faveur de l'enfant tchadien qui s'articule autour de cinq axes qui sont : la santé et la nutrition; l'eau; l'assainissement et l'environnement; l'éducation de base; l'encadrement de la petite enfance et des enfants en circonstances particulièrement difficiles.

De plus, la création du Parlement des enfants, le vote du « oui » pour les enfants au Tchad organisé sur les thèmes de la lutte contre le VIH/sida, l'éducation des enfants, la lutte contre la pauvreté, la protection des enfants en période de guerre, la fin de l'exploitation des enfants et du mal qui leur est fait expriment la volonté du Gouvernement d'inscrire dans ses priorités, la protection de l'enfant sur lequel repose l'avenir du pays.

Pour ce faire, le Gouvernement a conclu un partenariat solide et fécond avec la société civile. Ce partenariat s'est traduit par la création d'une équipe multisectorielle impliquant les ministères intéressés et le réseau des associations oeuvrant en faveur des enfants dans la mise en oeuvre du développement intégral du jeune enfant tchadien, ainsi que l'instauration d'un dialogue permanent avec les enfants eux-mêmes, à travers leur parlement et le réseau des élèves ambassadeurs de la paix.

Le Gouvernement est ainsi résolu à impliquer désormais les enfants dans les programmes de coopération, particulièrement celle avec l'UNICEF dont je salue l'oeuvre inestimable et le soutien sans faille qui nous permet de faire avancer la cause de la mère et de l'enfant.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais rendre hommage à la République de Chine/Taiwan pour son appui exemplaire dans notre lutte en faveur des enfants.

Dans le domaine de la santé aussi, plusieurs programmes ont été mis en oeuvre au cours de la décennie passée pour lutter contre les maladies infantiles, notamment la poliomyélite. L'exécution de la stratégie nationale en matière de santé mise en place en 2001 permettra de réduire le taux de mortalité infantile et de faire passer la couverture vaccinale à 60 %. En outre, notre pays a adhéré à l'initiative de Bamako qui a permis de développer les stratégies nécessaires pour rapprocher et rendre accessibles les services de santé et les médicaments essentiels aux couches de la population les plus vulnérables comme les femmes et les enfants. Enfin, la loi sur la santé de la reproduction adoptée en mars 2002 vient renforcer les instruments de protection de la femme et de l'enfant.

Parallèlement, des actions spécifiques ont été engagées pour améliorer et augmenter les capacités d'accueil dans les établissements scolaires, notamment par le soutien aux écoles communautaires. Cela a

permis d'obtenir quelques résultats encourageants : je citerais le taux de scolarisation qui est passé de 46,1 % à 62 % pour les garçons et pour les filles de 29 % à 57 % entre 1993 et 2000.

Ces quelques exemples ne sont que les révélateurs des efforts du Gouvernement qui a pris la ferme résolution d'assurer à l'enfant tchadien un développement harmonieux conformément à ses engagements, aussi bien internationaux que nationaux. C'est pourquoi, il recommande que ce sommet adopte une résolution spéciale sur la socialisation et la solidarité avec un programme en faveur des enfants et des familles des pays en situation difficile. De même, il s'engage devant cette auguste Assemblée à défendre les engagements inscrits dans le document pour la défense des droits fondamentaux des enfants.

Pour terminer, je voudrais inviter les partenaires du Tchad à accorder une attention particulière aux efforts du Gouvernement, à ceux des communautés, ainsi qu'aux initiatives pour la paix, en vue du développement et de la réussite de cette action mondiale au bénéfice de l'enfant. Tout en réitérant mes vœux de pleins succès pour notre sommet, je vous remercie de votre bienveillante attention.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Sher Bahadur Deuba, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume du Népal.

**M. Deuba** (Népal) (*parle en anglais*) : En 1990, il y a 12 ans, la communauté internationale a lancé une campagne historique pour susciter l'espoir et garantir de meilleures conditions aux enfants du monde entier. La campagne a intensifié notre conscience collective et nous a incités à redoubler d'efforts à cet égard. D'importants progrès ont été réalisés depuis, mais il reste encore beaucoup à faire.

Il y a encore dans le monde 150 millions d'enfants sous-alimentés et 120 millions d'enfants non scolarisés. Chaque année, 11 millions d'enfants meurent encore avant l'âge de 5 ans. Alors que de vieux problèmes perdurent, d'autres, tel le VIH/sida, viennent affliger les enfants. Assez souvent, les enfants sont victimes de sévices à la maison et de violence dans des situations de conflit, ce qui les traumatise pour la vie. Il est pour nous tous moralement inacceptable de laisser des enfants vivre dans une telle situation.

Il faut protéger les enfants, en temps de guerre comme en temps de paix. Le Népal s'est engagé à tout faire pour promouvoir le développement de l'enfant et pour protéger ses droits afin que nos enfants puissent réaliser tout leur potentiel. Nous avons été l'un des premiers pays à adhérer à la Convention relative aux droits de l'enfant et à en signer les Protocoles facultatifs. Nous avons également adopté des instruments régionaux dans le cadre de l'Association sud-asiatique de coopération technique afin d'améliorer le bien-être de l'enfant et d'empêcher le trafic d'enfants, outre le fait que nous avons proclamé cette décennie la Décennie pour les droits de l'enfant.

Des mesures sont prises pour mettre ces engagements en oeuvre. Nous avons adopté une loi sur les enfants et d'autres lois pour veiller à leur bien-être et pour interdire qu'ils travaillent. Un ministère distinct de la femme et de l'enfant coordonne les activités en faveur des droits de l'enfant et exécute le plan national d'action pour le développement de l'enfant. Les enfants ont droit à l'enseignement public, aux vaccinations et aux soins de santé primaire gratuits, les écolières du primaire ont droit à des manuels gratuits et celles qui vivent en zones isolées reçoivent aussi des bourses. Des écoles spéciales ont été créées pour répondre aux besoins des enfants handicapés. La Commission nationale des droits de l'homme suit la situation des droits de l'homme et, dans les tribunaux, des chambres spéciales traitent des cas relatifs aux mineurs.

Ces mesures ont eu des effets tangibles sur la situation des enfants dans le pays. Les taux de scolarisation et de vaccination ont augmenté et la mortalité infantile a diminué; près de 100 000 filles ont bénéficié de programmes de bourses. Mais le maintien et l'élargissement de ces mesures sont une tâche écrasante pour le Népal, pays moins avancé où le revenu par habitant atteint à peine 220 dollars, où 38 % de la population vit dans l'extrême pauvreté et où 50 % des habitants ont moins de 18 ans. La pénurie des ressources publiques et la pauvreté des familles ne permettent pas d'investir adéquatement dans les enfants. Les organisations non gouvernementales, dont la plupart font un travail louable, sont également limitées dans leurs capacités et leurs activités.

Il y a pire : des terroristes maoïstes, cherchant à détruire notre démocratie naissante et nos libertés, détruisent nos enfants et notre pays. Ils enlèvent et maltraitent des enfants et les recrutent de force dans

leurs rangs. Ils tuent les jeunes enfants et leurs parents qui refusent de se soumettre à leurs extorsions. Ils plastiquent les écoles, les dispensaires et les ponts. Le Gouvernement est contraint de riposter à ces atrocités maoïstes.

En pleine guerre contre la pauvreté, menée avec toutes nos ressources et toute notre énergie, nous devons faire face à la guerre contre le terrorisme. Nos ressources en ont souffert mais nous devons gagner ces deux guerres pour que le Népal parvienne à une paix durable et offre de meilleures chances à ses enfants et un meilleur niveau de vie à son peuple.

Grâce au soutien moral de nos amis et à la besogne admirable de nos forces de sécurité, nous faisons des progrès contre les maoïstes. L'infrastructure terroriste a été largement détruite. Nous sommes déterminés à vaincre les maoïstes et nous y arriverons avec l'aide de nos amis pour mieux équiper nos forces. Toutefois, nous préférons le dialogue pour résoudre le problème et nous y sommes préparés. Ayant été trahis une fois, nous voulons nous assurer que les maoïstes renoncent à la violence et déposent les armes avant de nous engager dans de nouveaux pourparlers.

Cependant, pour protéger la démocratie et les libertés et pour dissuader les extrémistes d'exploiter encore les vulnérabilités de la population, le Népal doit gagner la guerre contre la pauvreté et accélérer le développement durable. Cela ne sera cependant pas possible sans des partenariats à long terme et continus avec nos partenaires de développement, en particulier ceux du Nord, qui devraient nous fournir plus d'assistance au développement, alléger notre dette pour compléter nos ressources et donner un meilleur accès à nos produits et à nos services sur leurs marchés.

Il va sans dire que pour de nombreux pays en développement, notamment les moins avancés, la pauvreté reste le principal obstacle à l'amélioration de la condition des enfants, à la promotion de la paix et à la garantie d'un développement durable. Si ces pays doivent tout faire pour remettre de l'ordre chez eux, la communauté internationale doit leur venir en aide.

Dans une ère de mondialisation, l'humanité est devenue indivisible et doit être traitée comme telle. La Déclaration du Millénaire est une épure pour un monde meilleur, un monde digne des enfants. Nous devons saisir l'occasion historique que nous offre cette session extraordinaire pour réitérer notre engagement de tout

faire pour donner aux enfants un meilleur espace où s'épanouir. Nous ne devons pas les décevoir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S.E. M. Vicente Fox, Président des États-Unis du Mexique.

**Le Président Fox** (*parle en espagnol*) : Il y a un peu plus de 10 ans, le Mexique avait encouragé le Sommet mondial pour les enfants. Depuis lors, le monde a connu de profonds changements. La mondialisation pose des défis complexes aux nations tout en offrant une occasion à saisir pour améliorer la condition des enfants.

Face à ces défis et en tant que dirigeants politiques et citoyens du XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons créer des formules qui nous permettront de vaincre la pauvreté, tout en respectant pleinement la liberté et la dignité des humains ainsi que la protection de leurs droits.

Il est clair que le meilleur investissement que les puissent faire pour promouvoir un développement réellement soutenu et durable est de garantir des possibilités égales aux filles et aux garçons, et d'assurer leur sécurité dès leur conception et durant toute leur vie. L'avenir de nos pays dépend non seulement de l'égalité des chances et de ces garanties, mais également du développement continu du potentiel de nos garçons et filles. En répondant à leurs besoins fondamentaux et en élargissant leur espace de liberté, nous créons les conditions qui produisent des adultes responsables et de meilleurs citoyens.

Le Mexique se présente à cette réunion mondiale avec de très bons résultats. Sur les 26 objectifs, le concernant, adoptés lors du Sommet mondial de 1990, le Mexique en a réalisés pleinement 20. Dans un cas, l'objectif n'a pas été atteint et nous évaluons les autres. Ce n'est que dans le domaine de la mortalité maternelle que les objectifs n'ont pas été atteints. Même si les résultats sont positifs, au Mexique, comme dans d'autres pays, il reste encore beaucoup à faire. Les questions non réglées sont diverses même si la pauvreté reste sans aucun doute le principal obstacle à vaincre, tout comme la violence, car des millions de garçons et de filles dans le monde sont prisonniers de cette situation.

Le Mexique a fait des progrès dans sa transition économique, politique et démographique. Le défi est de promouvoir davantage notre transition sociale en

vue de créer une société plus juste, plus ouverte, et plus équitable, dans le cadre de responsabilités partagées pour tous. Face à ces défis, nous fondons notre travail sur une philosophie que nous appelons *Contigo* – avec toi – qui préconise quatre lignes d’action : mise en place de capacités, élargissement des choix productifs, accumulation des atouts et renforcement des réseaux de protection sociale.

Nous avons entamé les activités de soins prénatals et post-partum. Nous mettons l’accent sur l’apport de suppléments alimentaires en cas de malnutrition, la promotion de l’enseignement précoce avec la participation active des parents, et la garantie de l’égalité par un système d’enseignement public gratuit et des bourses pour que les jeunes et les enfants restent scolarisés. Cette année, il y a eu plus de 5 millions de bourses, y compris au niveau universitaire.

Les soins aux enfants sont un impératif social et au Mexique, comme dans d’autres pays, nous avons déjà une loi pour la protection des droits des filles, des garçons et des adolescents. Nous progressons également dans la consolidation du Conseil national pour les enfants et les adolescents pour en faire un organe de direction pour toutes les politiques relatives aux enfants.

J’adjure les Membres de garantir l’accès universel à l’enseignement et la scolarisation en offrant des services éducatifs de qualité.

Il nous faut renforcer nos systèmes de santé pour faire face aux défis dans ce domaine. Faisons face à la toxicomanie et à l’usage des drogues, qui entravent les possibilités de développement des enfants et des adolescents, et qui affectent les familles ainsi que le tissu social de leur communauté.

Protégeons les enfants de la violence et des sévices physiques, affectifs et sexuels. Empêchons les garçons et les filles de devenir les cibles de l’exploitation économique ou les victimes de conflits armés ou du trafic des humains.

Reconnaissons, avec la grande poétesse Gabriela Mistral que nous sommes certes coupables de maintes erreurs et défaillances mais que notre crime le plus grave est l’abandon des garçons et des filles. Nombre de choses dont nous avons besoin peuvent attendre, mais les enfants non : il s’appellent aujourd’hui, et il faut s’occuper d’aujourd’hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Elchin Efendiyev, Vice-Premier Ministre d’Azerbaïdjan.

**M. Efendiyev** (Azerbaïdjan) (*parle en russe*) : J’ai le grand honneur de représenter un jeune État indépendant, la République azerbaïdjanaise, pays dont la stratégie globale vise à créer les conditions nécessaires en vue de tirer profit des possibilités de développement complet de tous les citoyens, avec un soutien prioritaire aux groupes les plus vulnérables de la population, d’abord et surtout, les enfants.

Les problèmes qui se posent aux enfants, dans toute leur diversité, sont l’une des priorités majeures de l’État, l’objet de l’attention particulière du Président de la République azerbaïdjanaise, M. Heydar Aliyev.

Passant en revue la décennie depuis le Sommet mondial pour les enfants, je voudrais mentionner un certain nombre de succès nationaux. Y figurent d’abord notre adhésion aux accords internationaux d’une importance capitale, relatifs aux droits et au statut des enfants : la Convention relative aux droits de l’enfant et ses deux Protocoles facultatifs, la Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage, la Convention 138 de l’Organisation internationale du travail, l’Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l’administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing) et d’autres.

Autre succès obtenu : est la politique d’État pour renforcer la parité entre les sexes dans la société, assurer l’égalité d’accès à l’éducation, enrayer les maladies épidémiques et éliminer complètement la polio, travailler à la santé générique et à la planification familiale et promouvoir l’éducation physique et les sports. Il faut dire également que l’Azerbaïdjan est l’un des principaux auteurs de la résolution sur la « Libération des femmes et des enfants pris en otage lors des conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement » (voir E/CN.6/2002/L.1/Rev.1) adoptée par la Commission de la condition de la femme à ses huit dernières sessions.

L’Azerbaïdjan, comme d’autres États Membres, s’est préparé pour la session extraordinaire dans le cadre du Mouvement mondial en faveur des enfants. Notre pays a fait, dans la mesure de son possible, une contribution financière en vue d’organiser la session et a pris une part active aux travaux du Comité préparatoire.

Afin de dresser le bilan de nos travaux, de réaliser des études comparatives des résultats obtenus dans d'autres pays et de planifier efficacement nos activités, la République azerbaïdjanaise s'est associée au système de contrôle international des progrès dans l'amélioration de la situation des enfants.

Toutefois, l'efficacité des travaux menés dans le pays a été freinée par les difficultés issues du processus de profonde transformation socioéconomique. L'agression militaire par l'Arménie et l'occupation de 20 % du territoire azerbaïdjanais ont fait un million de réfugiés et de personnes déplacées, dont 250 000 enfants. Cela a provoqué des dégâts matériels terribles et des préjudices moraux incalculables. Des milliers d'enfants sont devenus orphelins et infirmes, et des centaines ont été tués. Un grand nombre a été pris en otage ou porté disparu. Des centaines d'écoles, de jardins d'enfants, de crèches, d'orphelinats et d'autres institutions médicales et culturelles ont été entièrement détruits. Des mines ont été posées sur des milliers de kilomètres carrés de terres qui, au lieu d'être source de vie, sont porteuses de mort.

Les efforts de la communauté internationale pour régler le conflit dans la région du Haut-Karabakh de la République azerbaïdjanaise et aux alentours et pour libérer les territoires azerbaïdjanais occupés, notamment en application des résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité, sont malheureusement demeurés sans effet.

Actuellement, des centaines de milliers d'enfants qui souffrent de traumatismes physiques et psychologiques les plus graves vivent dans des camps de toile, des wagons, des tranchées-abris et d'autres abris temporaires pour réfugiés et personnes déplacées.

Notre délégation est convaincue que l'une des grandes questions qui exigent une attention accrue à la présente session est la protection des droits des enfants dans les conflits armés. Nous saluons et appuyons les activités de M. Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Nous l'invitons à visiter l'Azerbaïdjan et à se familiariser avec la situation sur le terrain.

Au cours du conflit, la République azerbaïdjanaise a adopté plus de 100 documents d'État visant à résoudre les problèmes des réfugiés et des personnes déplacées. Nos efforts ont bénéficié d'une aide considérable des organisations humanitaires internationales, de pays et de particuliers. Je voudrais à

cet égard rendre un hommage particulier aux activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance en Azerbaïdjan et au précieux soutien de sa Directrice exécutive, Mme Carol Bellamy, pour son aide opérationnelle et sa coopération constructive en faveur des enfants.

De même, je ne saurais taire que le volume total de l'aide humanitaire à l'Azerbaïdjan fournie par les organisations internationales et les pays donateurs a fortement baissé. Cela aggrave encore la terrible détresse des réfugiés et des personnes déplacées. Nous invitons les pays donateurs et les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales à continuer de fournir une aide humanitaire aux enfants handicapés, aux orphelins, aux enfants de familles pauvres et aux enfants victimes des conflits armés.

Enlisée entre la guerre et la paix par suite du conflit armé non encore réglé et accablée par tous les fardeaux de l'agression et de l'occupation militaires, la République azerbaïdjanaise est sincèrement attachée à l'instauration d'une paix globale dans la région. Nous avons activement participé à l'élaboration du projet de document final de la session extraordinaire « Un monde digne des enfants » et nous appuyons ses dispositions fondamentales comme base de la formulation des stratégies et des politiques pour le salut des enfants de la décennie à venir.

Je voudrais assurer à l'Assemblée que la République azerbaïdjanaise reste attachée à suivre la voie qu'elle a choisie et à garder le cap vers l'avènement et l'amélioration d'un monde digne des enfants, préalable à l'instauration d'une société prospère de citoyens libres et honorables.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais donner la parole à S.E. M. Louis Michel, Vice Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de la Belgique.

**M. Michel** (Belgique) : C'est avec enthousiasme que la Belgique, alors à la Présidence de l'Union européenne, avait préparé la session extraordinaire prévue pour septembre de l'an dernier. Les événements tragiques du 11 septembre et le recul que nous avons dû prendre depuis cette date donnent à notre réunion une profondeur particulière. Nous sommes encore davantage conscients de la responsabilité forte que nous avons à l'égard des générations à venir. Les tâches qui nous incombent pour préparer le futur sont

immenses. Si nous ne prenions pas à bras le corps cette responsabilité vis-à-vis du futur, nous serions gravement coupables d'un manque de vision.

En adoptant la Déclaration et le plan d'action pour la survie, la protection et le développement de l'enfant le 30 septembre 1990, les 71 chefs d'État et de Gouvernement et tous les représentants à haut niveau proclamaient « qu'il n'existe pas de tâche plus noble que de donner à chaque enfant un avenir meilleur » (A/45/625, annexe). Nous nous retrouvons dans cette auguste Assemblée douze années après cet extraordinaire sommet des enfants de 1990, qui a mobilisé autour de la cause des enfants une volonté politique globale d'une magnitude et d'une ambition jamais égalée.

Entre l'éloquence volontariste et la réalité, avons-nous réellement donné corps à cet engagement ambitieux? Avons-nous répondu aux 27 objectifs spécifiques liés à leur survie, à leur santé, à leur nutrition, à leur éducation, à leur protection et à leur épanouissement humain? Avons-nous pris la mesure de l'intérêt supérieur des enfants dans toutes les circonstances, en temps de paix comme en temps de guerre? Avons-nous intégré dans nos actions les réalités particulières, état de fortune, détresse, contexte économique, contexte culturel, contexte humain?

Bien des avancées ont été concrétisées. Mais la force des images de cette dernière décennie défigure encore nos mémoires. Ces dix dernières années, des enfants sont tombés sous les balles, embrigadés dans des conflits monstrueux : qu'il me suffise de rappeler que chaque mois, 600 à 800 enfants sont encore tués ou blessés par des mines antipersonnel et que plus de 300 000 enfants-soldats sont livrés aux affres des armées en guerre dans plus de 30 pays du monde.

Depuis le Sommet, et la fin de la guerre froide, le monde a malheureusement été confronté à des conflits ethniques et à des guerres civiles d'une intensité sans précédent, dans lesquels les enfants sont devenus des cibles, ou ce que l'on appelle pudiquement, sinon cyniquement, des « victimes collatérales ».

Depuis le Sommet, la pandémie du sida a fait des millions d'orphelins: les ravages causés par cette maladie compromettent déjà les progrès réalisés dans la lutte contre d'autres maux. La question de la survie et du développement de l'enfant, en particulier en Afrique subsaharienne, relève d'une préoccupation angoissante. Le monde est confronté à une pauvreté

chronique pour 3 milliards d'individus, dont la moitié sont des enfants. Les inégalités se reproduisent et se répètent inexorablement.

Les pays industrialisés n'échappent pas à de véritables fléaux: violence sociale, drogue, mortalité sur les routes, exclusions de toutes sortes comme par exemple l'écart exponentiel inacceptable au niveau de l'accès à la connaissance et au savoir ou encore la menace qui pèse sur l'environnement. Réflexion, actions collectives, volontarisme et engagement devraient guider et redonner du sens à l'action humaniste et à la responsabilité politique.

Pouvons-nous dresser un bilan digne des engagements pris il y a 10 ans? Sommes-nous déterminés à l'aube de ce nouveau millénaire à mettre tout en oeuvre pour transformer les promesses en actes? Je ne suis pas à cette tribune pour noircir inutilement le tableau. Le Sommet mondial pour les enfants, qui a coïncidé en 1990 avec la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, a représenté une étape très importante et très ambitieuse pour l'amélioration du bien-être des enfants dans le monde. Le Sommet a fermement indiqué le cap à suivre. La Convention relative aux droits de l'enfant a constitué en elle-même l'un des résultats les plus remarquables de la dernière décennie pour la mise en oeuvre des droits de l'enfant partout dans le monde.

Une décennie c'est peu de temps au regard de la perspective historique. Pourtant des progrès considérables ont été accomplis en l'espace seulement de quelques années. Des avancées considérées comme révolutionnaires il y a 50 ans ont été décidées et ont d'ailleurs souvent été mises en oeuvre. Il en est ainsi notamment de l'adoption en juin 1999 par la Conférence générale du travail de la convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, et plus récemment des protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, sur la participation des enfants aux conflits armés, et sur la vente d'enfants, la prostitution infantile et la pornographie exploitant des enfants.

Ces nouveaux textes normatifs touchent des domaines où les enfants voient leurs droits violés de manière brutale et délibérée, traçant des marques indélébiles dans leur corps, dans leur tête, dans leur esprit et dans les lieux les plus intimes de leur réalité individuelle. Ils visent à mettre fin à l'indignité des enfants-soldats, où l'on voit des adultes utiliser des

enfants pour mener des guerres à leur place, alliant le cynisme à la lâcheté. Ils visent aussi à abolir des pratiques abjectes mais encore trop courantes d'exploitation sexuelle.

La Belgique, qui attache la plus haute importance à ces nouveaux instruments du droit international, vient de ratifier la Convention 182 de l'OIT et le Protocole sur la participation des enfants aux conflits armés. Elle appelle tous les États à signer, à ratifier et à appliquer dès que possible ces instruments juridiques essentiels pour la protection de l'enfance. De surcroît, la Belgique se prononce en faveur de l'amendement à la Convention relative aux droits de l'enfant visant à renforcer le Comité des droits de l'enfant.

Il y a un peu plus d'une année, 150 Chefs d'État et de Gouvernement réunis à l'occasion du Sommet du Millénaire sanctionnaient des objectifs précis et prometteurs sur l'accès à l'éducation, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la lutte contre les maladies transmissibles, en particulier le VIH/sida, l'assistance aux orphelins du VIH/sida, le développement durable, la protection des droits des enfants.

Nous adopterons ensemble, en clôture de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, une déclaration solennelle, avec à la clé un plan d'action ambitieux et visionnaire. Nous devons affirmer avec vigueur la volonté de maîtriser les règles du jeu de la globalisation, et y inscrire en premier les enfants, afin que ce phénomène soit une chance et non pas une calamité.

Alors, quelles priorités pour notre action future? D'abord et avant toute chose, c'est la Convention relative aux droits de l'enfant qui doit inspirer et guider notre action. Elle reste l'instrument de référence, la base normative essentielle à la reconnaissance des droits de l'enfant. La Belgique en a inscrit le fondement et le principe dans sa Constitution. Depuis mars 2000, chaque enfant a droit constitutionnellement au respect de son intégrité morale, physique, psychique et sexuelle.

Pendant sa présidence de l'Union européenne, la Belgique a organisé une réunion des Ministres responsables de l'enfance. Cette rencontre a posé les jalons d'une approche transversale des droits de l'enfant et mis sur pied un réseau informel de concertation et d'échange d'informations, de statistiques et de méthodologies. Par ailleurs, nous

pensons qu'il serait utile de rappeler au monde, une fois par an, l'importance de la Convention en célébrant la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre.

Cette primauté des droits de l'enfant que consacre la Convention doit aussi être reflétée dans le texte final. Il est de la plus grande importance que les pays qui se sont engagés en faveur des enfants en 1990, s'engagent de la même manière à mettre en oeuvre, et pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier, la Convention relative aux droits de l'enfant. Ceci s'inscrit dans le processus plus large de renforcement du droit international, qui constitue l'axe prioritaire d'un monde meilleur.

Notre engagement solennel se résume en trois injonctions : investir, protéger, et écouter. Nous, chefs d'État et de gouvernements, Ministres responsables des droits de l'enfant, chez nous et dans le monde, nous engageons d'abord à nous investir dans une politique pour nos enfants. Il est prouvé qu'investir dans l'éducation primaire, en particulier celle des filles, est la décision la plus efficace qu'une société puisse prendre. Il nous faut réduire la marginalisation des enfants défavorisés confrontés à l'inégalité des chances. Le droit à l'éducation constitue un élément essentiel de toute politique en faveur des droits de l'homme.

C'est aussi par l'éducation des enfants que nous pouvons lutter contre le racisme et la xénophobie. Il faut en appeler aux États Membres pour mettre en oeuvre dans les meilleurs délais le programme d'action de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée de Durban.

Nous sommes également déterminés à protéger les enfants des conséquences innommables des conflits, de l'horreur des sévices perpétrés à leur encontre, de la violence, des mines antipersonnel, de la discrimination sous toutes ses formes, de l'exploitation, du recrutement forcé dans les forces armées, de l'épidémie du sida qui les touche de manière particulièrement cruelle. Trop d'enfants dans le monde sont encore acculés à la prostitution, souvent du fait de la pauvreté, toujours du fait d'adultes qui les utilisent. La Conférence de Yokohama contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales a ouvert la voie vers de nouveaux progrès. Cela nous réjouit et nous encourage. Nous

voulons également militer activement pour amener toutes les sociétés dans tous les pays à abolir le travail des enfants en général, et ses pires formes en particulier.

Une évaluation rigoureuse de la situation des enfants et de l'application des textes les concernant nécessite la mise en place d'institutions nationales indépendantes. La Belgique dispose de médiateurs pour enfants depuis de nombreuses années. Elle peut attester de l'importance et de l'efficacité de la mission de ces médiateurs. Mon pays encourage donc tous les États à créer sur leur territoire une telle institution indépendante de défense des droits de l'enfant.

Je tiens à souligner la tenue, en marge de cette session, de la première réunion intercontinentale de ces institutions, à l'initiative du Réseau européen de médiateurs pour les enfants, dont la Belgique est membre.

Nous sommes enfin résolus à écouter les enfants. Les enfants, pris comme individus, doivent être considérés comme des acteurs clefs de leur propre développement. Bien comprendre les obstacles qui jalonnent le développement de l'enfant, c'est déjà faire un premier pas vers une action efficace. Pour y parvenir, le meilleur moyen est de s'adresser directement aux enfants, de leur donner les moyens de s'exprimer, de participer aux décisions qui les concernent. Les enfants, y compris les adolescents, doivent pouvoir exercer leur liberté d'opinion. Il est définitivement admis qu'une participation active des enfants aux décisions qui ont une incidence sur leur vie en améliore l'efficacité et en favorise l'application. La participation des enfants aux décisions qui les concernent est consacrée dans le texte que nous adopterons. La participation effective des enfants à cette session extraordinaire en plénière, et dans les tables rondes, en est une manifestation convaincante. Il faut en saluer le sens et l'initiative.

Je voudrais, pour terminer, aborder une question cruciale qui nous tient particulièrement à coeur. Le maintien de la peine de mort à l'encontre de mineurs au moment des faits contrevient à la fois à la Convention relative aux droits de l'enfant, dont la portée universelle doit faire autorité, et contrevient aussi à l'article 6 paragraphe 5 du Pacte international sur les droits civils et politiques. Je voudrais lancer un appel aux pays, peu nombreux, qui maintiennent encore la peine de mort à l'encontre des mineurs au

moment des faits pour qu'ils l'abolissent dans les meilleurs délais.

La Belgique est convaincue que la présente session extraordinaire marquera une étape historique dans la réalisation des droits de l'enfant. Nous disposons désormais d'un cadre normatif sur les droits de l'enfant. Il suffirait maintenant que nous nous engageions à tout mettre en oeuvre pour créer un monde à la mesure de ce qu'il y a de plus profond, de plus magique, de plus riche dans l'humanité – l'enfance – qui depuis l'éternité sert à la fois de miroir à notre bonne et à notre mauvaise conscience d'adulte.

En terminant, je formule le voeu que l'enfance, désormais, devienne la gardienne vigilante de notre devoir d'homme et de femme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs que les déclarations en séance plénière sont limitées à cinq minutes.

La parole est à S. E. M. Somsavat Lengsavad, Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Président de la Commission nationale pour la protection des mères et des enfants de la République démocratique populaire lao.

**M. Lengsavad** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Depuis 10 ans, de grands progrès ont été faits dans la mise en oeuvre des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Des millions d'enfants ont été sauvés, plus d'enfant vont à l'école, et des traités relatifs à la protection des enfants ont été conclus par la communauté internationale. Mais ces progrès ont été inégaux. Les pays en développement, en particulier moins avancés, sans littoral, petits et insulaires font encore face à de nombreuses difficultés, financières notamment. Aujourd'hui, nous sommes réunis pour réitérer les engagements pris il y a 11 ans, et pour manifester notre détermination de saisir cette chance historique de mener à bien, ensemble, le programme inachevé, et d'affronter les nouveaux problèmes, afin de créer un monde qui garantira les intérêts légitimes de l'enfant.

En République démocratique populaire lao, notre gouvernement, avec le soutien et l'assistance de pays amis et d'organisations internationales, en particulier du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a accompli des efforts considérables pour réaliser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants. En tout premier lieu, une Commission nationale pour la

protection des mères et des enfants a été créée, agissant aux niveaux central et local, à titre de mécanisme de suivi de la mise en oeuvre des objectifs du Sommet. Parallèlement, nous avons amélioré et promulgué plusieurs lois relatives à l'enfant, qui régissent l'exercice de ses droits ainsi que sa protection et son soin. Ces lois sont conformes à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant à laquelle le Laos a adhéré en 1991.

Pour appliquer le droit à la survie, nous avons organisé des journées nationales d'immunisation, aux côtés des services ordinaires de vaccination en activité à travers le pays, avec une large participation de la société. En conséquence, des réussites ont été enregistrées dans de nombreux domaines. Par exemple, entre 1990 et 2000, le taux des enfants de moins d'un an ayant reçu la troisième dose d'immunisation contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos a augmenté de 17 % à 53 %. Le taux de mortalité infantile à la naissance a chuté de 117 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 82 pour 1 000 naissances vivantes en 2000. Le pourcentage de ruraux ayant accès à l'eau potable a augmenté de 15 % en 1992 à 52 % en 2000. La consommation nationale de sel iodé a augmenté de 30 % à 80 % au cours de la même période. L'éducation de base des enfants a aussi progressé, et le taux net de scolarisation primaire est passé de 63 % en 1992 à 77,3 % en 2000. Le succès le plus retentissant a été pour nous l'annonce, en 2000, que la polio n'existait plus en République démocratique populaire lao.

Néanmoins, comme d'autres pays moins développés, nous faisons encore face à de nombreuses difficultés. Pour l'instant, notre gouvernement a défini une série d'objectifs pour l'expansion nationale des soins de santé de base aux enfants, et l'amélioration de l'éducation de base, ainsi que la création d'un système judiciaire pour les mineurs.

Nous sommes prêts à coopérer avec la communauté internationale pour prendre soin des enfants et les protéger, et nous ferons tout pour réaliser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants, ainsi que ceux adoptés à cette présente session. À cet égard, nous appelons les pays développés et les organisations internationales à continuer leur soutien et leur assistance aux pays les moins avancés, dans leurs efforts pour s'assurer que les enfants, à travers le monde, mènent une vie prospère et saine, et qu'ils disposent d'une éducation et de services de santé adéquats.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme Hawa Ahmed Youssouf, Ministre de la promotion de la femme, des affaires sociales et du bien-être familial de Djibouti.

**Mme Youssouf** (Djibouti) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous souhaiter nos vœux de succès pour les présentes assises qui, j'en suis convaincue, grâce à votre expérience seront couronnés de succès.

La tenue de cette vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les enfants témoigne, au vu du taux de participation très élevé, de l'intérêt que nous portons à l'avenir de nos enfants qui seront les responsables de demain. Aussi, je voudrais à cet égard féliciter le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Mme Carol Bellamy, d'avoir convoqué cette session et déployé tant d'efforts en vue de consacrer un sommet exclusivement réservé à l'enfance, auquel ils ont participé activement. Nos félicitations et nos remerciements vont également à la Présidente du Comité préparatoire, Mlle Patricia Durrant, pour les efforts inlassables qu'elle n'a cessé de déployer ces deux dernières années dans la préparation du document final intitulé « Un monde digne des enfants ».

Les objectifs et les défis de cette session extraordinaire, tels que l'examen des progrès dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action adoptés au Sommet mondial pour les enfants de 1990, nous amènent à examiner sérieusement les voies et moyens nécessaires afin de relever les défis à travers l'adoption d'une position commune qui sera la clef d'une amélioration des conditions de vie de nos enfants. En effet et en dépit des progrès accomplis de par le monde, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général, dans les domaines liés à l'éducation, à la santé et à la protection de l'enfant, l'enfant est toujours victime d'exploitation, de mauvais traitements, d'enrôlement forcé dans les conflits armés, etc. C'est pourquoi il nous appartient de changer ces images négatives véhiculées à travers les médias par l'adoption d'une politique sociale adéquate qui faciliterait la réalisation des objectifs fixés par les différents programmes sur l'amélioration des conditions de vie des enfants.

Nos gouvernements se sont engagés fermement et doivent continuer à mettre en oeuvre une politique qui donne plus d'importance à l'éducation et à la santé de l'enfant, qui sont les facteurs de l'épanouissement et du bien-être. La reconnaissance des droits de l'enfant en général est un acquis précieux mais, cependant, l'exercice de ces droits est beaucoup plus complexe et les facteurs endogènes et exogènes sont multiples et demandent une réflexion et une coopération plus accrue afin de mobiliser collectivement les ressources nécessaires pour conduire cette politique de développement de l'enfant.

La dernière décennie a été le témoin d'une remarquable amélioration de la situation et de la reconnaissance des droits de l'enfant. Cependant, nous ne devons pas être complaisants. Nous avons l'obligation de relever les défis et d'enrayer les effroyables statistiques qui continuent de nous rappeler les niveaux intolérables et inacceptables de malnutrition, de maladies, de travail des enfants, d'orphelins causés par les ravages du sida, ainsi que des millions d'enfants non enregistrés à la naissance ou sans éducation de base.

Avant de partager l'expérience de la République de Djibouti avec vous, permettez-moi de formuler quelques réflexions qui sont à notre avis un postulat *sine qua non* afin de mieux relever les défis liés au bien être de l'enfant. Plus de la moitié de la population mondiale vit dans une pauvreté endémique avec moins d'un dollar par jour; les trois quarts de ces personnes vivent en Afrique subsaharienne et en Asie. Les effets néfastes de cette pauvreté retombent en premier lieu sur les enfants. À cette pauvreté s'ajoute le ravage causé par le VIH/sida, notamment en Afrique où le taux de prévalence de la pandémie touchant la mère et l'enfant risque de décimer une génération d'enfants. En plus de ces deux fléaux et des calamités naturelles, l'enfant du Sud est confronté au travail, aux guerres, aux déplacements, aux exodes et à tous leurs corollaires qui sont autant de freins à son épanouissement et à son bien-être.

À cet égard, il ne faudrait pas oublier les enfants qui n'ont jamais connu la paix et dont les séquelles tant psychologiques que physiques sont un handicap éternel. Je pense aux millions d'enfants de la Somalie, de l'Angola, de la Sierra Leone et surtout aux deux générations d'enfants palestiniens qui sont sous le joug d'une occupation israélienne brutale depuis plus de 40 ans et dont l'avenir et l'espoir sont réduits à néant

de jour en jour, sans parler du traumatisme psychologique qu'ils vivent au quotidien. Ces enfants n'aspirent qu'à une chose : vivre comme les autres enfants, dans la paix et la dignité, avec leurs parents et jouir de leurs droits les plus élémentaires.

Dans le domaine des connaissances et du savoir, le fossé numérique créé par le formidable élan des nouvelles technologies de l'information et la mondialisation accentuent le déséquilibre déjà patent entre le Sud et le Nord, et les dividendes de cette mondialisation font défaut à un pan de la population mondiale au moment où l'on parle d'un village planétaire. Le sous-développement et la pauvreté sont les facteurs qu'il faut en premier lieu éradiquer sinon réduire afin d'assurer un épanouissement à nos enfants et leur léguer un avenir meilleur. Ma délégation souscrit pleinement à la thèse du Secrétaire général selon laquelle un dollar investi dans l'enfance rapportera plus de 7 dollars, et lance un appel à la communauté internationale afin d'accroître l'assistance en matière d'éducation, de vaccination et de santé de l'enfant.

Voilà quelques éléments de réflexion qui doivent mériter toute notre attention si l'on veut parvenir aux objectifs que nous nous sommes fixés en faveur d'une coalition mondiale pour les enfants.

Permettez-moi maintenant de retracer en quelques mots la politique menée par mon pays ces dix dernières années en faveur de l'enfant. Le Gouvernement de la République de Djibouti a signé la Convention relative aux droits de l'enfant de 1990 et l'a ratifié en décembre de la même année. Il a intégré à sa législation interne des dispositions juridiques assurant les droits de l'enfant dans la constitution adoptée en 1992. Cette constitution affirme avec force, le droit à l'éducation pour tous. Les différents gouvernements qui se sont succédés durant cette période, malgré les difficultés économiques et sociales dues à la politique d'ajustement structurel, ont donné la priorité à l'éducation et à la santé. Le Gouvernement a prévu d'augmenter le budget alloué à l'éducation nationale et à la santé de 20 % d'ici à 2005.

Aussi, depuis son élection à la tête du pays, le Président de la République, S. E. M. Ismail Omar Guelleh a réaffirmé la priorité accordée au développement de l'enfant djiboutien. À ce titre, un Ministère que j'ai l'honneur de diriger s'occupe du bien-être de l'enfant depuis 1999. En d'autres termes,

notre pays a réalisé des actions en faveur des enfants durant la décennie écoulée comme il est indiqué dans le rapport d'évaluation du programme d'action national pour le suivi, la protection et le développement de l'enfant.

Le Gouvernement a aussi élaboré en février 1995 un document de politique nationale d'équilibre familial, et en février 1998, un Programme national de maternité sans risque a été mis en place. En outre, des actions sur la petite enfance entreprises sur le plan de la santé et de l'éducation concernent des campagnes de vaccination et la mise en place de centres de nutrition dans les zones à haut risque. Le taux brut de scolarisation est passé de 38 % en 1990 à 40 % en 2000, et témoigne de la réussite des efforts du Gouvernement dans le secteur éducatif.

Quant à la réalisation des objectifs sur la protection juridique des enfants et conformément aux recommandations de la Déclaration des droits des enfants, le Gouvernement a mis en place un dispositif juridique comprenant entre autres l'adoption du Code de la famille et l'ajout au Code pénal djiboutien de l'article 333 qui sanctionne sévèrement les auteurs reconnus coupables de mutilations génitales féminines.

Conscient de l'importance de la question de la promotion des conditions de vie des enfants, notre pays a adopté, en vue du développement pour la décennie à venir, de nouvelles orientations. Parmi celles-ci, on retrouve l'élaboration d'une stratégie sur le développement de la petite enfance, dont l'objectif fondamental est de promouvoir le développement djiboutien et la conscientisation des parents sur l'importance de l'éducation parentale pour le développement de l'enfant. Conformément aux recommandations du sommet de Yokohama, le Gouvernement djiboutien a aussi renforcé la protection des enfants contre toutes les formes de violence. La volonté du Gouvernement dans ce domaine va se concrétiser prochainement par l'élaboration d'un code de protection de l'enfant. Le taux de scolarisation faible des jeunes filles a poussé le Ministère dont j'ai la charge à mettre en place un projet pour la promotion de la scolarisation des filles. Dans les cinq années à venir, un effort particulier portera sur la qualité de l'enseignement donné aux enfants en situation difficile.

Un programme qui intègre tous les problèmes des enfants vient d'être initié à Djibouti. Ce programme intitulé « prise en charge intégrée des maladies de

l'enfant » permettra la réduction du taux de mortalité infantile. En ce qui concerne la mortalité maternelle, elle est estimée à Djibouti à 750 décès pour 10 000 naissances. Mon ministère a formulé un projet sur le réseau d'animateurs/animateuses communautaires pour la promotion de la santé maternelle.

Sur le plan de la démocratisation du pays et de la participation des enfants djiboutiens à la gestion des affaires du pays, le Gouvernement favorise la concertation entre les différentes institutions du pays et les mouvements des jeunes. Cette politique d'ouverture et de concertation s'est traduite par l'adoption d'un décret instituant la Journée nationale de l'enfant djiboutien; l'intégration des dispositions de la Convention dans le programme scolaire de l'éducation nationale; la mise sur pied d'un Parlement des enfants; la traduction de la Convention relative aux droits de l'enfant en langues nationales (afar, somali); diverses autres actions de vulgarisation et de promotion de la Convention par tous les moyens de communication (médias nationaux, dépliants).

Par ailleurs le Gouvernement de la République de Djibouti, en collaboration avec la société civile et l'UNICEF, a lancé les activités préliminaires du mouvement mondial en faveur des enfants. Le Gouvernement a également pris acte des conclusions des travaux du Forum des jeunes qui s'est tenu à Dakar le mois dernier. Le Secrétaire général des Nations Unies et les agences spécialisées doivent être présents et continuer à apporter leur assistance à ces mouvements de jeunes issus de la société civile. Aussi, dans le cadre de la campagne internationale « Dites oui pour les enfants », une large majorité des personnes interrogées préconise que la priorité doit être donnée à la lutte contre la pauvreté.

Permettez-moi de conclure en lançant un appel à la communauté internationale en disant que la République de Djibouti, à l'instar d'une majorité de pays ici présents, ne saurait relever ces défis sur l'amélioration des conditions de vie des enfants et la réalisation complète des objectifs de la Déclaration, sans l'assistance financière et la solidarité de la communauté internationale à l'égard des programmes menés par les gouvernements.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S.E. M. Pasquale Valentini, Ministre de l'éducation de la République de Saint-Marin.

**M. Valentini** (Saint-Marin) (*parle en italien*;

*texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom de la République de Saint-Marin, je tiens à présenter mes félicitations pour l'organisation de cette manifestation mondiale. Son caractère et sa pertinence historiques sont encore plus évidentes après les tragiques événements du 11 septembre 2001. Compte tenu des menaces conséquentes contre la paix mondiale et de la récente aggravation de la crise au Moyen-Orient, un nouvel engagement en faveur de la protection des enfants doit accompagner l'objectif prioritaire qui consiste à créer, dans le monde entier, les conditions nécessaires à une coexistence pacifique.

Il y a 10 ans, en ces mêmes lieux, s'est tenue une réunion sans précédent où les chefs d'État et de gouvernement du monde entier ont été invités à discuter des responsabilités de la communauté internationale envers les enfants afin de favoriser leur croissance et leur épanouissement tout en respectant pleinement les droits fondamentaux de chacun. La Déclaration et le Plan d'action issus du Sommet mondial pour les enfants de 1990 envisageaient un programme ambitieux mais réaliste à mettre en oeuvre dans les 10 ans.

En même temps, un très grand nombre de pays signaient et ratifiaient la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, étape importante vers la mise en place d'un cadre juridique pour la protection des droits des enfants. Comme il est dit dans le document de l'UNICEF « Un monde digne des enfants » (A/AC.256/CRP/Rev.6), de janvier 2001, et sur la base de l'expérience acquise en promotion des principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, notre action commune devrait avoir trois grands objectifs : assurer aux enfants un bon départ dans la vie dans un environnement sûr qui leur permette d'être en bonne santé physique, alertes sur le plan mental, sans inquiétude sur le plan affectif, socialement compétents et aptes à apprendre; permettre à chaque enfant de parachever des études primaires de qualité; et donner aux adolescents la possibilité de développer pleinement leurs capacités individuelles dans un environnement sûr, afin qu'ils puissent participer et contribuer au fonctionnement de leurs sociétés.

Dans ce contexte, la République de Saint-Marin a alloué des ressources considérables pour assurer la protection adéquate des nouveau-nés par des services aux femmes enceintes et aux enfants au cours des premières années de leur vie. En outre, elle a fortement

amélioré son système scolaire et de ce fait, près de 100 % des garçons et des filles continuent leur scolarité jusqu'à l'âge de 18 ans. Et maintenant, pour que les enfants puissent bien développer leur potentiel, Saint-Marin a lancé une réforme scolaire visant à garantir une approche individuelle.

Comme l'indique le document de l'UNICEF, l'éducation est essentielle à la prévention de la violence et à la promotion d'un règlement pacifique des conflits. C'est pourquoi « Tous les enfants, les filles tout autant que les garçons, doivent avoir accès à un enseignement primaire gratuit, obligatoire et de bonne qualité, principe qui est essentiel à la prestation d'une éducation de base complète » (*par.* 7). Je voudrais mentionner ici l'opinion que nous avons à Saint-Marin des principes éducatifs fondamentaux sur la base de notre expérience. Dans le processus éducatif, les enfants doivent toujours être considérés comme des humains, sans oublier que leur identité personnelle est toujours le reflet de leurs rapports avec autrui. C'est pourquoi les enfants, pour grandir harmonieusement, ont besoin de la présence d'adultes – surtout de leurs parents – qui peuvent diriger leur processus éducatif et en poser les fondations. En conséquence, en tant que cellule de base responsable de la protection, de l'éducation et de l'épanouissement des enfants, la famille joue un rôle majeur dans le processus éducatif.

Vu ces principes, une approche générale, où la famille est au centre de nos préoccupations, est plus nécessaire que jamais. Je crois que c'est ici le lieu de réfléchir au fait que, outre le droit de l'enfant à l'éducation, il est essentiel de créer des conditions qui permettent aux parents de s'acquitter de leurs tâches éducatives. En fait, dans les pays en développement, la famille doit être mise au centre de nos efforts si nous voulons éradiquer la pauvreté chronique qui est le plus gros obstacle qui empêche de répondre aux besoins de base des enfants et de protéger et défendre leurs droits.

De même, dans les pays dits industrialisés, c'est à partir de la famille qu'on mettra fin au cercle vicieux d'agression, de violence et de sévices contre les mineurs – violations inacceptables pour une communauté fondée sur les principes de liberté, de tolérance et de coexistence pacifique. La responsabilité fondamentale de la famille pour l'éducation des mineurs découle de sa capacité foncière de prendre entièrement soin d'un enfant et donc, des besoins matériels et spirituels manifestes et latents qui influent sur sa croissance et son développement.

En appliquant des lois, des mesures et des programmes nationaux efficaces ayant pour but de promouvoir et de préserver les droits et le bien-être des enfants, les pays doivent respecter les instruments internationaux et agir dans l'esprit des accords conclus aux récentes conférences des Nations Unies, en particulier le Sommet du Millénaire. Les objectifs et stratégies de ce Sommet sont effectivement de grandes lignes utiles pour l'élaboration d'un cadre international propice au bien-être de l'enfant.

La République de Saint-Marin déploie des efforts constants et innombrables par une campagne globale et efficace de sensibilisation et par son Comité national pour l'UNICEF. Par ailleurs, la participation au processus de décision, largement estimée importante, exige : la participation des gouvernements et des parlements, par l'octroi de ressources, par l'investissement dans la cause des enfants défavorisés et par l'adoption des lois nécessaires; la participation d'organisations non gouvernementales et locales qui se chargent essentiellement de protéger les droits des enfants, et qui peuvent contribuer à l'application effective des stratégies et des objectifs nationaux; la participation du secteur privé, qui peut faciliter l'octroi de ressources destinées aux enfants; la participation des médias pour sensibiliser le public aux besoins des enfants; et enfin, et surtout, la participation des enfants à la création d'un monde dont ils hériteront, grâce à la liberté d'expression et d'opinion.

Au vu de ce que je viens de dire, je réaffirme que mon gouvernement accordera la priorité à toutes les questions liées aux enfants et que toutes les catégories de la population de Saint-Marin actives dans ce domaine feront tout leur possible pour réaliser les objectifs issus de cette session extraordinaire, animées par la conviction que tous les pays, conformément aux principes humanitaires et de solidarité, doivent assumer leurs responsabilités dans la création de la famille humaine.

Tous les pays qui ont ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant doivent respecter l'ensemble des droits des enfants, reconnus par cet instrument multilatéral, en fonction de leurs ressources. Ils ont tous l'obligation juridique et morale d'accepter le principe des intérêts de l'enfant, notamment lorsque ceux-ci sont lésés ou bafoués.

Il semble heureusement que les nations les plus favorisées sont de plus en plus conscientes de leur

responsabilité dans la lutte contre la pauvreté mondiale, qui est l'une des causes principales des violations récurrentes des droits fondamentaux de l'enfant.

Il faut rendre hommage à la longue campagne menée dans les années 80 et 90 par des organisations non gouvernementales, des associations religieuses et des organisations internationales, pour mieux sensibiliser les pays et les institutions financières internationales à la nécessité d'adopter des mesures rapides et efficaces, face au très grave problème de l'endettement. Il faut rendre hommage en particulier à l'héroïsme – et je pense « héroïsme » est le mot juste – dont a fait montre la Coalition du Jubilé 2000, qui a attiré l'attention sur la question grave, dramatique et concrète de l'allègement de la dette, et qui a déjà donné des résultats positifs.

Il faudrait plus de temps pour examiner ces problèmes en détail. Au-delà des engagements solennels déjà pris, il reste beaucoup à faire pour créer une culture permettant aux enfants d'être le centre de nos préoccupations. Mais ce que les gouvernements, les associations et les individus font chaque jour nous donne le courage de ne pas abandonner les enfants qui souffrent.

Dans l'espoir que la session extraordinaire donnera une impulsion nouvelle et importante aux objectifs de paix et de justice sociale, je voudrais souligner, au nom du Gouvernement de Saint-Marin, que mon pays souhaite être aux côtés des enfants, condition *sine qua non* d'une société civilisée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S.E. M. Karlis Greiškals, Ministre de l'enseignement et des sciences de Lettonie.

**M. Greiškals** (Lettonie) (*parle en letton; texte anglais fourni par la délégation*) : J'ai le grand honneur de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants – une rencontre marquante pour la Lettonie et pour le monde. Au nom du Gouvernement letton, je voudrais exprimer notre appui et notre sincère appréciation au Secrétaire général, Kofi Annan, pour avoir appelé l'attention des dirigeants des États Membres sur les problèmes non réglés, et qui exigent des efforts et des actions coordonnées de nombreuses parties. De même, j'apprécie très vivement la contribution du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de sa Directrice générale,

Mme Carol Bellamy, dans l'organisation de cet aréopage.

Lorsque les dirigeants du monde se sont réunis pour adopter le Plan d'action pour les dernières années du XXe siècle, la Lettonie n'était pas encore un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, mais nous aussi, nous avons évalué nos résultats. Beaucoup a été fait. En 1991, juste après avoir recouvré son indépendance, la Lettonie a signé la Convention relative aux droits de l'enfant. Pour l'intégrer pleinement dans notre législation nationale, une loi sur la protection des droits de l'enfant a été adoptée en 1998. Elle précise les compétences et les responsabilités de chaque institution et constitue le fondement de la protection des droits de l'enfant.

Au Parlement letton, un sous-comité pour les droits des enfants s'est avéré fructueux. Le Conseil des ministres a créé un comité interministériel pour la protection des droits de l'enfant, que j'ai l'honneur de présider et qui coordonne les activités nationales dans ce domaine et participe au règlement des problèmes. Notre centre national de protection des droits de l'enfant suit l'application des lois adoptées dans le domaine des droits de l'enfant.

Dans toutes les régions du pays, des centres de protection des droits de l'enfant s'activent, avec des experts, à l'application quotidienne des lois sur les enfants. Des comités pour la protection de leurs droits sont engagés activement dans les écoles, et des enfants y participent. Leur objectif est de promouvoir le droit de l'enfant à la protection à l'école et de réaliser un travail préventif et éducatif pour garantir les droits des enfants.

Les facilités d'accès et la qualité de l'enseignement sont très importantes pour l'avenir des enfants. Elles constituent le fondement du bien-être et de l'épanouissement individuel. La Lettonie a mis en oeuvre des réformes éducatives importantes pour que les enfants et les enseignants puissent travailler dans un environnement pédagogique moderne. Nous avons également fait en sorte que les enfants aient des possibilités pour développer leurs talents particuliers : sports, art, musique, etc. L'État finance l'enseignement dit d'intérêt pour tous les enfants. La Lettonie est prête à partager avec d'autres pays son expérience du développement de l'enseignement.

Conscient de ce que le rôle des enfants et des jeunes doit se renforcer, j'espère que les jeunes

participant au Forum des enfants et à la présente session rentreront en Lettonie avec des idées neuves, car les enfants sont partout une ressource importante pour le développement de la société.

Je suis convaincu que, pour chaque enfant du monde, l'ONU sera une organisation importante qui fera des efforts considérables pour assurer son bien-être et promouvoir les droits des enfants en tout et partout.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S.E. M. Hasan Ğemici, Ministre d'État de Turquie.

**M. Ğemici** (Turquie) (*parle en turc; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais exprimer ma satisfaction de participer à cette session extraordinaire consacrée aux enfants, qui nous permettra de faire du monde un meilleur milieu pour eux. La session extraordinaire est une occasion importante pour réaffirmer notre détermination de créer un monde digne des enfants et redire notre engagement envers tous les enfants du monde par la poursuite nos efforts.

Conformément aux objectifs du Sommet mondial pour les enfants de 1990, des mesures importantes ont été prises en Turquie depuis 10 ans pour mettre en oeuvre les principes et dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ces mesures comprennent non seulement le respect de ses principes généraux, tels que la non-discrimination et la prise en compte des intérêts des enfants, mais également des mesures plus concrètes visant leur réalisation.

En cette occasion, je voudrais signaler à l'Assemblée quelques-uns des succès obtenus par la Turquie dans ce domaine.

Des efforts législatifs sont en cours pour mettre la loi turque actuelle en harmonie avec la Convention relative aux droits de l'enfant et avec d'autres conventions pertinentes. Les Conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur le travail des enfants ont été ratifiées. Des programmes de coopération avec des organismes internationaux tels que l'UNICEF et l'OIT sont menés à bien. Les comités chargés, à divers niveaux, de contrôler et d'évaluer la mise en oeuvre des droits de l'enfant ont été créés et ont commencé à fonctionner afin d'assurer la planification et la coordination entre les secteurs publics pertinents.

Des progrès importants ont été faits dans le domaine de la santé, notamment une baisse de près de 50 % des taux de mortalité postnatale et infantile, l'éradication de la polio et la mise en oeuvre des programmes éducatifs de planification familiale et de lutte contre le VIH/sida.

La période d'enseignement obligatoire est passée de 5 à 8 ans, et le taux de scolarisation dans les écoles a atteint 98 %. Les efforts se poursuivent pour éliminer les problèmes de nutrition, de santé et d'éducation des enfants vivant dans des régions déshéritées.

Nous avons redoublé d'efforts pour sensibiliser le public à la Convention relative aux droits de l'enfant et assurer sa mise en oeuvre locale. Diverses réunions ont été organisées dans ce cadre, telles que la plus récente, le deuxième Forum national des enfants tenu le 20 novembre 2001 qui visait à la réalisation des droits de l'enfant. En outre, une « Assemblée des enfants », avec la participation d'enfants représentant chaque province turque, s'est réunie le 21 avril au Parlement turc.

Nous visons à fournir une éducation et des services de santé de qualité à tous nos enfants. Parmi nos priorités figurent : étendre les services de protection des enfants, abaisser les taux de mortalité de la mère et de l'enfant, instruire et encourager les familles à permettre aux enfants d'exercer leurs droits, améliorer le traitement en établissement des enfants qui en ont besoin, encourager les services de soins alternatifs, protéger les enfants handicapés et leur fournir des services éducatifs, éliminer progressivement le travail des enfants, protéger les enfants contre la négligence, la maltraitance et la violence, intensifier les efforts d'éducation pour prévenir le VIH/sida, assurer la réinsertion dans la société des enfants qui ont enfreint la loi et créer des centres et des systèmes adaptés aux besoins des enfants.

Le fondateur de la République turque, Mustafa Kemal Atatürk, a consacré le 23 avril – date de la constitution, en 1920, de la Grande Assemblée nationale turque – aux enfants. Depuis, chaque année, le 23 avril est la fête des enfants en Turquie. Ainsi, pour la première fois dans le monde, une journée nationale a été consacrée aux enfants. L'un de ses objectifs est d'attirer l'attention du public sur leurs problèmes. Cette fête est également l'occasion de

mieux saisir la priorité à donner aux enfants ainsi que d'évaluer le travail accompli pour leur bien.

En outre, depuis 25 ans, la Turquie organise, le 23 avril – fête des enfants – un festival international des enfants. Beaucoup de pays envoient des groupes d'enfants participer en Turquie aux festivités où les bases d'un monde plus pacifique et tolérant sont jetées. Afin de partager avec honneur et fierté cette merveilleuse et importante journée avec tous les enfants du monde, nous voudrions que le 23 avril soit célébré à travers le monde comme la fête des enfants.

Je voudrais souligner que l'inauguration au niveau régional de la campagne « Dites oui pour les enfants », lancée le 26 avril 2001 à l'échelle mondiale, a eu lieu le 23 avril 2001 en Turquie dans le cadre de la célébration de la fête des enfants.

Mme Nane Annan, en visite en Turquie à l'occasion des festivités, a accordé son précieux soutien à la campagne. Comme on le sait, la campagne « Dites oui pour les enfants » vise à accorder un soutien mondial aux 10 actions capitales nécessaires pour améliorer la vie des enfants et des adolescents à travers le monde. Nous estimons que cette campagne, qui a abouti à la mobilisation de la société en Turquie, a joué un rôle très important pour faire prendre conscience des problèmes des enfants. Grâce aux efforts conjoints du Premier Ministre et de ses organes pertinents – les Ministères de la santé, du travail, de l'éducation nationale, de la justice, des affaires étrangères, de la défense intérieure et nationale et des services sociaux – ainsi que ceux de l'Agence pour la protection des enfants, la Coalition en faveur des droits des enfants et d'autres organisations non gouvernementales, des universités et des administrations locales, plus de 16 millions de signatures ont été recueillies en Turquie.

Nous espérons que toutes ces signatures témoigneront de notre détermination de bâtir un monde meilleur pour tous nos enfants.

Enfin, je voudrais redire notre gratitude à tous ceux qui ont pris part et ont contribué à l'organisation de cette session extraordinaire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Gaston Browne, Ministre de la planification, de la mise en oeuvre et des affaires de la fonction publique d'Antigua-et-Barbuda.

**M. Browne** (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : En 1990, au Sommet mondial pour les enfants, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda a signé une Déclaration. En signant cette Déclaration, mon gouvernement s'est associé à une promesse aux enfants du monde, à savoir mettre fin aux décès prématurés et à la malnutrition, assurer l'enseignement primaire pour tous, élargir l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, et fournir une protection de base pour tous les enfants.

Partie à la Convention, mon gouvernement reconnaît l'importance de la promotion et de la protection des droits légitimes et des intérêts de nos enfants. La santé et l'éducation sont au centre de notre stratégie de développement tant et si bien que près de 25 % de nos crédits budgétaires sont consacrés au financement de l'éducation et des soins de santé.

Notre gouvernement croit aux principes de l'éducation pour tous. À cette fin, nous avons fourni à nos jeunes une éducation primaire et secondaire gratuite ainsi que plusieurs centaines de bourses par an à nos étudiants pour études supérieures à l'étranger. En outre, mon gouvernement est en train de faire construire un hôpital ultramoderne et a déjà fait bâtir des polycliniques modernes dans des lieux stratégiques de l'île.

En dépit des ressources naturelles, humaines et financières limitées, nous avons, grâce à notre créativité, fait des progrès importants dans la promotion du développement socioéconomique de notre peuple, surtout de nos jeunes. Cela s'est manifesté dans notre niveau de développement humain élevé puisque Antigua-et-Barbuda figure régulièrement dans les premiers 25 % de l'indice du développement humain des Nations Unies.

Malgré les progrès enregistrés, nous reconnaissons que beaucoup reste encore à faire. Dans ce contexte, nous avons ratifié les deux Protocoles facultatifs à la Convention et avons établi un système juridique pour protéger les droits et les intérêts des enfants. Nous pensons que la communauté internationale a maintenant la possibilité d'atteindre les objectifs de la Convention en mobilisant un partenariat mondial visant à réaliser une véritable percée dans le développement humain au niveau mondial.

Nous savons qu'un progrès important du développement humain est possible si nous veillons à ce que chaque enfant prenne le meilleur départ dans ses

premières années, que chaque enfant reçoive une bonne éducation de base, et que les adolescents aient toutes les possibilités de développer leurs capacités et de participer authentiquement à la société. Mais ces connaissances ne suffiront pas si nous restons en deçà de la plupart des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Ce qu'il nous faut maintenant, ce sont des actions définitives au niveau mondial pour réaliser les engagements pris au Sommet mondial. Mais des actions décisives exigent également des orientations fermes et Antigua-et-Barbuda est disposé à aider à définir ces orientations qui, nous l'espérons, inspireront et élargiront le partenariat en répondant aux besoins et aux droits fondamentaux de nos enfants.

Au cours de la décennie écoulée, nous avons constaté un accroissement spectaculaire de la disposition à reconnaître et à traiter les problèmes de l'exploitation sexuelle, de la maltraitance et de la négligence des enfants. Personne n'avait pris la mesure exacte de l'ampleur de ce phénomène jusqu'à tout récemment. Le trafic d'enfants, tout comme de femmes, à des fins d'exploitation sexuelle a atteint des proportions alarmantes. J'exhorte donc cette Assemblée pour qu'ensemble nous agissions fermement pour mettre fin au problème de l'exploitation sexuelle des enfants.

Les taux de mortalité des nourrissons et des enfants dans le monde ne cessent de baisser depuis un demi-siècle et un grand nombre de pays qui sont parvenus aux objectifs fixés ont, depuis 10 ans, connu une certaine prospérité. Dans le mien, des mesures concrètes ont été adoptées pour sauver des vies d'enfants et les taux de mortalité de nos nourrissons et de nos enfants rejoignent ceux des pays industrialisés.

Le Plan d'action adopté au Sommet mondial pour les enfants avait prévu que le VIH/sida risquait d'annuler les progrès de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les pays les plus gravement touchés. Bien des acquis de la deuxième moitié du XXe siècle dans le domaine du développement social et humain sont maintenant menacés. À la fin 2000, la pandémie de VIH/sida avait fait près de 22 millions de morts dans le monde. Les services de santé sont débordés par l'afflux des malades du sida. Les écoles, qui ont du mal à dispenser un enseignement digne de ce nom, voient un nombre croissant de leurs enseignants fauchés par la maladie et de plus en plus d'élèves s'absenter pour s'occuper chez eux de leurs parents malades du sida. Socialement

stigmatisés, isolés et exclus, et privés de soins de base et de ressources financières, les enfants séropositifs ou malades du sida et les orphelins du sida ont moins de chances que les autres d'être vaccinés et d'aller à l'école et risquent plus qu'eux d'être mal nourris, maltraités et exploités.

S'il est une crise qui exige de la fermeté, c'est bien celle-là. Une fois de plus, je demande aux Membres de se joindre à moi pour qu'ensemble nous agissions avec fermeté pour mettre fin à la pandémie du VIH/sida chez les membres les plus vulnérables de la société - nos enfants.

*M. Ibramov (Kirghizistan), Vice-Président, assume la présidence.*

Nos enfants sont victimes de maltraitance, de négligence et d'exploitation. Personne n'a pris la mesure de l'ampleur de ces phénomènes. Les accidents, les violences et le suicide sont les principales causes de décès d'adolescents. Elles sont souvent provoquées par l'abus d'alcool et de drogue, qui lui-même résulte de l'aliénation, de l'exclusion sociale et de l'éclatement des familles ainsi que de l'insuffisance des mécanismes de protection d'État. Mon gouvernement estime que la protection des droits de l'enfant est la cause commune de la communauté internationale et il appelle tous les pays à redoubler d'efforts pour protéger nos enfants.

Permettez-moi de conclure en signalant que la Convention relative aux droits de l'enfant offre une pierre de touche et un ensemble de normes qui guident toutes les politiques et mesures adoptées pour s'occuper des intérêts de l'enfant. Créer un monde digne des enfants doit être un impératif pour nous. J'espère donc qu'au terme de cette session extraordinaire, une ferme volonté s'attachera à donner aux enfants l'autonomie qui leur permettra de devenir des adultes productifs.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*): L'Assemblée va entendre une allocution de S. E. Mme Siiri Oviir, Ministre des affaires sociales de l'Estonie.

**Mme Oviir** (Estonie) (*parle en anglais*): C'est pour moi un grand plaisir que d'être ici à New York aujourd'hui. C'est un grand honneur que de représenter l'Estonie en cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui va adopter un programme pour assurer le bien-être de tous

les enfants du monde au cours de la prochaine décennie.

En 1990, année du Sommet mondial, l'Estonie n'était pas encore un État indépendant. Mais depuis, notre aspiration à rétablir et à consolider notre propre État s'est réalisée. Aujourd'hui, c'est avec confiance que nous pouvons parler de l'Estonie comme de l'un des futurs États membres de l'Union européenne. En une période relativement courte, elle a connu des changements politiques, économiques et sociaux considérables qui ont touché la vie de tous. A l'instar de bien des pays, nous sommes confrontés à des défis neufs dus notamment à la diminution et au vieillissement de la population.

L'Estonie, pays de 1,4 million d'habitants à peine, appartient à la famille des petits pays du monde. C'est ainsi que la naissance de chaque enfant est fondamentale à la survie et au développement durable de notre pays. Néanmoins, il est encore plus important que chaque enfant soit élevé dans un environnement sûr et axé sur l'enfance où on lui assure la meilleure qualité de vie possible.

Je me félicite infiniment de ce que le Sommet ait invité les gouvernements à investir en faveur des enfants. Cela revêt une importance toute particulière aujourd'hui car, la natalité ayant baissé et de plus en plus de familles dans beaucoup de nos pays, étant résolues à ne pas avoir d'enfants, il y aura aussi moins de personnes qui se préoccupent véritablement du bien-être des enfants. Les ressources financières étant limitées, les intérêts et les besoins des enfants risquent toujours de passer après ceux de la population adulte qui rivalise avec eux pour bénéficier des investissements publics.

À l'instar d'autres sociétés en transition, tout le monde en Estonie n'a pas pu s'adapter aux changements rapides ou tirer parti du développement social et de la croissance économique. Quant aux tensions et aux contradictions qui accompagnent les changements profonds de la société, elles ont affecté les enfants. Les difficultés des parents pour s'adapter à des changements rapides ou face au chômage ou à d'autres problèmes ont un impact direct sur la qualité de vie des enfants. En outre, lorsque les enfants grandissent dans la pauvreté et le dénuement, cela signifie souvent qu'ils seront pauvres et auront peu de choix leur vie durant.

Par ailleurs, les enfants dont les parents se défendent très bien dans la vie sont souvent privés de quelque chose de très important, car il y a un prix à payer pour le succès des parents. Les enfants qui grandissent dans les familles où l'argent abonde mais où le temps manque risquent de souffrir de solitude et de détresse affective. La toxicomanie et la propagation du VIH, la consommation accrue d'alcool et de tabac et d'autres comportements autodestructeurs sont les nouveaux problèmes chez les enfants et les adolescents, ce qui fait apparaître le relâchement des liens sociaux dans la famille et la société dans son ensemble.

Le rôle de l'État pour améliorer la qualité de vie des enfants et des familles qui en ont ne doit pas se limiter aux prestations familiales traditionnelles. L'éducation est l'un des domaines où l'investissement public est plus qu'essentiel.

Aujourd'hui, en Estonie, les enfants qui ont des besoins particuliers ont plus d'occasions que jamais d'acquérir une bonne éducation, conforme à leurs intérêts et à leurs capacités. Par exemple, il y a 10 ans, la capacité informatique était l'apanage de quelques experts. Aujourd'hui, chaque école a des ordinateurs et accès à Internet, et ce sont les enfants qui enseignent l'informatique à leurs parents et grands-parents. Toutefois, les perspectives des enfants pour acquérir le niveau d'éducation désiré ne sont pas encore égales. Malheureusement, les choix en ce domaine dépendent bien trop souvent de l'endroit où ils vivent et de la qualité de leur éducation préscolaire. Il est triste de constater que le parcours éducatif des enfants dépend parfois de la condition économique et sociale de leurs parents.

Nous avons vu qu'un nombre croissant d'enfants quittaient l'école prématurément. Certains n'obtiennent qu'un niveau éducatif de base; d'autres n'y parviennent même pas, ce qui fait que plus de jeunes ne peuvent trouver un emploi correct. Nous savons tous que le choix de la première école peut déterminer tous les choix ultérieurs. Pour donner à l'enfant un départ solide dans la vie, tous les préscolaires d'Estonie auront, dès juillet de cette année, accès à un service de crèche. Afin d'empêcher une stratification éducative, et de réduire le taux d'abandon, il faut élaborer des programmes et des méthodes qui répondent à la diversité des besoins et des capacités des enfants. L'amélioration des compétences sociales est cruciale pour une entrée réussie sur le marché du travail :

coopération, communication et capacité de régler des problèmes – et elle doit devenir une part indispensable de l'éducation générale.

Le bien-être de toute une génération, leurs chances d'acquérir une éducation plus poussée et de trouver des emplois de qualité – leur « terrain de jeu » dans la société – dépend de ce qu'enseigne l'école, et de la façon dont elle le fait. Le meilleur investissement que nous puissions faire pour les enfants est donc de garantir à tous les enfants du monde l'existence de choix et de possibilités pédagogiques diversifiés et de qualité équivalente. En ce qui me concerne, c'est aussi la meilleure stratégie que nous ayons pour épargner la pauvreté et l'exclusion sociale aux enfants comme aux futurs adultes.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S.E. M. Meir Sheerit, Ministre de la Justice d'Israël.

**M. Sheerit** (Israël) (*parle en anglais*) : Reflet de notre attachement inébranlable à la promotion de l'enfant, à la protection de ses droits et à l'amélioration de sa santé, de son éducation et de ses chances en Israël et à travers le monde, Israël est fier de participer aujourd'hui à cette session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants. Ce sont eux qui hériteront du monde et qui traceront son avenir. Nos obligations envers nos enfants sont inséparables de nos obligations envers l'humanité.

Israël tient à présenter ses félicitations à Mme Carol Bellamy, Directrice exécutive de l'UNICEF, et au Secrétaire général, pour le magnifique travail qu'ils font pour les enfants du monde.

Israël comprend que les différences culturelles revêtent des aspects variés selon les pays qui participent à cette session extraordinaire. Mais pour ce qui est de nos enfants, certains principes de base sont universels et indiscutables. Nous devons condamner d'une seule voix des pratiques immorales comme le travail des enfants, l'enrôlement des enfants soldats et d'autres formes de violence, de sévices et d'exploitation. Israël est attaché à ces objectifs, et c'est dans cet esprit que nous accueillons le document que nous adopterons demain – intitulé « Un monde digne des enfants » – et nous apprécions le dur labeur qu'a demandé sa préparation.

Notre ferme attachement aux droits des enfants a été démontré bien avant l'adhésion d'Israël à la

Convention relative aux droits de l'enfant, en 1990. Il s'est aussi traduit par la signature, en novembre, des deux Protocoles facultatifs concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants – en vue de leur ratification prochaine. Depuis notre adhésion à la Convention relative aux droits de l'enfant, Israël a entrepris une réforme en profondeur dans le domaine des droits de l'enfant. L'ampleur de cette réforme est unique à l'échelle internationale.

Dans le domaine du droit, plus de 20 lois exhaustives ont été votées par le Parlement israélien. Chaque enfant en Israël se voit garantir le droit à la sécurité sociale et à l'éducation gratuite jusqu'en dernière année du secondaire. Spécifiquement, nous avons inscrit dans la loi le concept de dignité de l'enfant, qui permet aux enfants de se faire entendre concernant leurs droits au sein du système éducatif. En 1997, le Ministère de la justice, que j'ai le privilège de diriger, a nommé un comité intergouvernemental d'experts pour réexaminer de fond en comble le corps des lois israéliennes à la lumière de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et faire des recommandations pour la mettre en oeuvre. La nomination de cette commission est sans aucun doute une des initiatives législatives les plus ambitieuses et les plus complètes en ce domaine dans le monde actuel. Son travail est encore en cours, et des enfants et des jeunes participent activement à ce processus.

Nous avons aussi entrepris une campagne publique d'envergure, et voté de nouvelles lois qui ont contribué grandement à augmenter la sensibilité du public au problème des enfants maltraités et négligés. Des locaux et des programmes de traitement spéciaux ont aussi été mis en place pour les enfants maltraités. Une commission parlementaire sur la condition de l'enfant a été établie par la Knesset, et dans les communes d'Israël. Des enfants y participent régulièrement.

Israël fait aujourd'hui face à une situation particulièrement difficile. Des organisations terroristes palestiniennes utilisent de plus en plus souvent des enfants et des mineurs pour mener à bien des attaques suicide. Ces neuf derniers mois, plus de 13 enfants palestiniens de moins de 18 ans ont été impliqués dans des attaques suicides. Cette exploitation cruelle et cynique des enfants par des organisations terroristes est une violation flagrante des règles et principes

élémentaires du droit international et des droits des enfants. C'est même contraire au droit islamique. Je demande aux membres de l'Assemblée de s'interroger sur ce qui passe par la tête des parents et de ceux qui envoient des enfants de cet âge se suicider. Comment vivre avec un tel fardeau sur sa conscience? Je voudrais présenter quelques exemples frappants.

Jamil Hamid, jeune de 16 ans recruté par le Fatah, la faction du Président Arafat lui-même, s'est fait sauter le 31 mars 2002 près d'une clinique, blessant six citoyens israéliens. Il y a également le cas de Yusef Zagout, jeune Palestinien de 14 ans, tué avec deux de ses amis – tous deux âgés de 15 ans – lorsqu'ils ont tenté d'attaquer une communauté israélienne au couteau et à l'explosif. En outre, Anwar Hamad, jeune de 17 ans, a été envoyé perpétrer un attentat-suicide contre un convoi de véhicules.

Il faut protéger les droits de ces enfants, énoncés dans les normes et principes fondamentaux du droit international, dans l'intérêt universel de l'humanité entière. Il faut tout faire pour empêcher les terroristes d'utiliser les enfants comme chair à canon.

La mort de chaque enfant – palestinien ou israélien – est une terrible tragédie et une malédiction. Des dizaines d'enfants israéliens ont été tués, et bien plus blessés, depuis que les Palestiniens ont lancé leur campagne de violence et de terrorisme en septembre 2000. Les enfants d'Israël ont été victimes d'attentats terroristes barbares et d'innombrables attentats-suicide à la bombe, qui les ont mutilés dans des autobus scolaires, des centres commerciaux, des restaurants, des marchés et même chez eux. Je le demande : que feraient les États Membres s'ils étaient attaqués pendant 17 mois à raison en moyenne de 21 attentats par jour? Je pense qu'aucun autre État Membre n'aurait eu autant de retenue qu'Israël. Mais nous avons le droit naturel de protéger notre population – de protéger nos enfants. C'est un droit naturel accordé à Israël dans les résolutions de l'ONU, et tous les pays du monde jouissent de ce droit naturel.

Je tiens à assurer aux membres que nous allons tendre la main dans la recherche de la paix, et nous l'avons déjà prouvé de bien des façons. J'ai été étonné lorsque j'ai vu la suggestion de la délégation palestinienne voulant que l'on modifie le document auquel nous avons tant travaillé pour qu'il soit adopté demain. Pourquoi ont-ils fait cette suggestion? Je voudrais le dire à l'Assemblée. Aucune majorité

automatique ne leur donnera raison, car le Groupe arabe et le Groupe des pays non alignés savent bien en leur âme et conscience qui est responsable de la situation : un seul homme, le dirigeant du peuple palestinien, qui a rejeté l'offre qui lui a été faite en septembre 2000 par le Président Clinton et le Premier Ministre Barak de créer un État palestinien sur 98 % de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, y compris les trois quarts de Jérusalem-Est. Lorsqu'il était sur le point de tout avoir, il a tout rejeté, est revenu dans notre région et a lancé une vague de terreur qui a mené son propre peuple au désastre.

Arafat ne se bat pour son peuple; il le trahit, et trahit ses propres enfants. Je suis vraiment désolé pour chaque Palestinien, chaque enfant palestinien blessé. Les voir blessés m'afflige autant que de voir les enfants israéliens qui l'ont été, car je sais qu'ils ont beaucoup de talent et pourraient avoir eu un avenir différent. Pourquoi de si jeunes garçons se suicident-ils? Comment de telles choses sont-elles possibles au XXIe siècle sans une incitation ferme et constante de l'Autorité palestinienne, chaque jour à la télévision et dans les manuels? Montrez-moi une carte du Moyen-Orient où Israël figure dans un manuel de l'Autorité palestinienne, et je vous donnerai un prix. Pourquoi est-ce que personne n'en parle? Toutefois, nous recherchons toujours la paix.

Je voudrais terminer en disant que j'espère sincèrement que nous allons tirer des enseignements du passé afin que le monde devienne un lieu digne des enfants. Ils sont notre ressource naturelle la plus précieuse, et nous devons tout faire pour leur permettre de croître et de vivre en paix, à l'abri de la violence et de la peur, afin qu'ils puissent réaliser leur potentiel et leurs ambitions.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S.E. M. Pehin Dato Haji Hussain, Ministre de la culture, de la jeunesse et des sports de Brunéi Darussalam.

**M. Hussain** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je transmets les salutations du Gouvernement de Sa Majesté le Sultan et Yang Di-Pertuan de Brunéi Darussalam à l'Assemblée et à tous ceux qui sont responsables de l'organisation de cette session très extraordinaire. Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur

élection à la tête de cette session extraordinaire de suivi au Sommet mondial pour les enfants de 1990.

Au cours de cette session extraordinaire, nous allons nous concentrer sur trois questions fondamentales : le meilleur départ possible dans la vie pour tous les enfants; une bonne éducation de base de pour tous les enfants; et des possibilités pour tous les enfants – surtout les adolescents – de participer sérieusement à la vie de leurs communautés. Espérons que tous ces objectifs seront atteints. Puisse le mouvement mondial en faveur des enfants faire partie de notre vie au moment où nous cherchons à donner à nos enfants une vie de qualité.

Lors du Sommet mondial pour les enfants en 1990, des questions précises ont été soumises à l'examen de nos gouvernements, comme le prévoit le Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90. Ces questions sont : la Convention relative aux droits de l'enfant; la santé des enfants; alimentation et nutrition; rôle des femmes, de la santé maternelle et de la planification familiale; rôle de la famille; éducation de base et alphabétisation; enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles; protection des enfants en cas de conflit armé; les enfants et l'environnement; lutte contre la pauvreté et relance de la croissance économique.

Cette session nous offrira la possibilité de faire le bilan de nos réalisations. Toutefois, nous devons être plus vigilants face aux domaines critiques dans nos pays respectifs, et les institutions de financement de l'ONU devraient explorer toutes les possibilités de fournir une aide aux pays concernés.

La participation des enfants est un autre facteur important de cette session extraordinaire. Le Brunéi Darussalam a amené deux de ses enfants qui participent au Forum des enfants.

En mai 2001, la cinquième Consultation ministérielle sur la construction de l'avenir des enfants s'est tenue à Beijing pour la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique. Lors de cette réunion, une déclaration sur l'avenir des enfants a été formulée. Elle était fort opportune, et tous les gouvernements se sont engagés à créer un avenir meilleur pour les enfants dans leurs pays respectifs. En outre, la participation des enfants a reçu une attention particulière. Le premier jour de la réunion, des enfants ont eu l'occasion de prendre la

parole et de donner leur avis. Non seulement entendait-on la voix des enfants, mais les lois et la politique dans de certains pays ont commencé à tenir compte des droits de l'enfant.

L'engagement en faveur des enfants ne se voit pas que dans les mesures et les lois par des pays particuliers; une mesure plus importante a été prise dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). La Déclaration sur les engagements en faveur des enfants dans l'ANASE a été signée à la quatrième réunion des ministres de l'ANASE responsables du bien-être social, tenue à Singapour du 1er au 3 août 2001. La déclaration énoncera les principes directeurs permettant aux pays membres de l'ANASE d'améliorer la survie, la protection et le développement des enfants dans la région de l'ANASE. La déclaration est le premier document du millénaire entièrement consacré aux enfants de l'ANASE. Toutefois, l'engagement de l'ANASE en faveur des enfants a commencé bien avant que la déclaration fasse l'objet de discussions; en 1993, les ministres de l'ANASE responsables du bien-être social avaient signé le Plan d'action de l'ANASE en faveur des enfants.

La pauvreté est un problème monumental. En restructurant l'ensemble du système de protection sociale, nous devons veiller à envisager une approche plus holistique et à examiner d'autres domaines : éducation, compétences parentales et santé mentale. Alléger la pauvreté de millions d'enfants serait une mesure considérable pour améliorer la qualité de vie de tous nos enfants.

Nous devons nous acharner à éradiquer la pauvreté. Nous le devons car aucun enfant ne devrait venir au monde pour trouver toutes les portes déjà fermées. Nous le devons car ce n'est qu'en investissant dans les enfants que nous briserons le cycle de la pauvreté. Ce n'est qu'alors il existera un véritable espoir pour l'avenir de nos enfants.

Comme la négligence est essentiellement un problème de pauvreté, il faut trouver une solution structurelle pour rétablir le système d'aide sociale aux enfants. À cette fin, un filet de sécurité économique incluant des programmes universels de développement de l'enfant doit être intégré à tout le système d'aide sociale. Toutefois, nous devons reconnaître le travail du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) surtout et d'autres organismes des Nations Unies,

beaucoup de programmes ayant été mis au point pour aider les enfants en danger à cause de la pauvreté, des sévices et de la négligence.

La session extraordinaire est un suivi important du Sommet mondial de 1990 pour les enfants et un examen important des progrès réalisés en faveur des enfants. À cet égard, permettez-moi de vous parler des efforts faits au Brunéi Darussalam pour le bien-être, la survie et la protection des enfants.

Le Brunéi Darussalam a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant le 23 décembre 1995, mais même avant, il avait commencé à rédiger des lois en faveur des enfants dans maints domaines. Après avoir adhéré à la Convention, a promulgué l'ordonnance 2000 pour les enfants, destinée à mieux assurer le bien-être des enfants, en particulier, maltraités et abandonnés. Elle prévoit également que l'intérêt de l'enfant sera toujours prioritaire quand il s'agira de son bien-être. En outre, la loi-cadre islamique familiale, promulguée en 1999, réglemente les lois relatives aux familles musulmanes et englobe les questions de l'entretien et de la garde des enfants.

L'ordonnance sur l'adoption islamique des enfants et l'ordonnance sur l'adoption des enfants, entrées toutes deux en vigueur le 26 mars 2001, réglementent l'adoption d'enfants musulmans au Brunéi Darussalam.

Pour ce qui est des mécanismes de renforcement et de coordination des mesures relatives aux enfants, le Conseil national des enfants a été créé puis lancé officiellement le 18 janvier 2001 par Son Altesse Royale Pengiran Isteri Hajah Mariam. Il est chargé de suivre les règles et règlements relatifs aux enfants. Il est constitué de membres du gouvernement, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales.

Le Groupe du service des affaires sociales du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports est responsable du bien-être et du développement des enfants du Brunéi Darussalam. Il sert également de centre de coordination des questions relatives aux enfants.

Le Brunéi Darussalam travaille en étroite collaboration avec l'UNICEF pour ce qui est de la Convention relative aux droits de l'enfant en particulier et des questions relatives aux enfants en général. En fait, plusieurs séminaires et ateliers, notamment une réunion consultative régionale, ont été

tenues avec l'UNICEF au Brunéi Darussalam en 1996. De même, des hauts fonctionnaires du pays ont assisté à des cours, des séminaires et des ateliers organisés par l'UNICEF à l'étranger. La coopération avec l'UNICEF et avec d'autres organisations régionales et internationales s'est avérée bénéfique pour notre pays.

Nous avons fait énormément non seulement dans le domaine juridique, mais aussi en matière de santé et d'éducation. Dans le domaine de la santé, du fait de la sensibilisation croissante du public aux questions de santé, et grâce à une bonne situation socioéconomique, la situation du Brunéi Darussalam reste bonne et s'améliore. Les soins sont gratuits pour tous les enfants du pays. Le taux de mortalité infantile, en baisse régulière, est tombé à 5,9 pour 1 000 naissances vivantes en 1999. Cela comprend des prématurés dès la vingt-quatrième semaine de grossesse. Le taux de mortalité infantile reste bas et a même considérablement baissé : 0,4 % pour 1 000 pour les enfants de 1 à 4 ans en 1999. Le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité des moins de 5 ans indiquent une très grande amélioration depuis 20 ans. Ils sont comparables à ceux d'autres nations avancées. Les efforts se poursuivent pour maintenir cette bonne situation sanitaire chez les enfants. Le taux de vaccination des enfants est supérieur à 95 %, et le Brunéi Darussalam est exempt de toutes les maladies contagieuses graves et bénignes. Quatre-vingt dix-neuf pour cent de la population a accès à de l'eau propre, potable et enrichie en fluor.

Les enfants à besoins particuliers sont prioritaires. On cherche non seulement à prévenir les handicaps par des soins prénatals et postnatals optimaux, mais les enfants ayant des handicaps scolaires ou physiques suivent une rééducation ou des thérapies appropriées selon leurs besoins précis afin de développer pleinement leur potentiel.

Le Comité consultatif national de coordination pour les enfants à besoins particuliers est un comité multidisciplinaire axé sur ces enfants. Les organisations non gouvernementales et le secteur privé participent aussi activement aux activités sociales de ces enfants.

Le secteur de l'enseignement a connu, lui aussi, des améliorations et un développement considérables au cours des années, comparables au succès dans le domaine de la santé. La déclaration de 1997 sur l'enseignement pour tous permet aux enfants à besoins

particuliers d'être intégrés dans le système scolaire norma. La garantie d'un enseignement est et restera l'un des principaux objectifs du programme national du Gouvernement du Brunéi Darussalam.

La scolarisation est ouverte à tous. L'enseignement est gratuit pour tous les citoyens et le taux d'alphabétisation dépasse 90 %. Parmi les objectifs du système éducatif national, il y a la garantie de 12 ans d'enseignement pour chaque enfant. Les programmes scolaires tiennent compte des niveaux, des capacités et des besoins de tous les enfants, même à des besoins particuliers.

Le Brunéi a fait beaucoup pour répondre aux préoccupations liées aux enfants. Même si, comme je l'ai déjà dit, de nombreux succès ont été obtenus, il reste un grand nombre de domaines à prendre en charge. Ainsi, il reste beaucoup à faire dans le domaine des soins de santé aux enfants. Il faut insister sur la prévention qui peut décourager le développement des maladies chroniques à un âge avancé. À cette fin, un budget de 60 millions de dollars a été approuvé pour la construction d'un hôpital pour les mères et les enfants.

Le Brunéi a la chance de ne pas avoir à s'occuper de questions telles que le travail des enfants, la situation des enfants des rues, les enfants dans les conflits armés et le trafic des enfants. Mais des institutions appropriées existent pour répondre à ces problèmes.

Comme je l'ai déjà dit, le Brunéi avait commencé à travailler à des lois et de mesures sur les enfants avant même d'adopter la Convention relative aux droits de l'enfant. Mais en le mettant en oeuvre et même en élaborant notre rapport sur elle, nous l'avons trouvée fort utile. Elle nous permet de réfléchir à nos propres lois et mesures sur les enfants et je pense qu'elle a donné une forte impulsion à une meilleure concentration sur les graves questions relatives aux enfants du Brunéi Darussalam, en particulier le renforcement de leur protection contre les sévices et la négligence. Je suis sûr que nous ne sommes pas seuls à estimer ce que la Convention nous apporte.

Les enfants sont les adultes de demain et il incombe aux adultes d'aujourd'hui d'adopter une position ferme et d'agir résolument pour leur assurer, aujourd'hui et demain, la meilleure vie possible.

Je voudrais terminer mon intervention en exprimant encore mes sincères remerciements à vous,

Monsieur le Président, et au Bureau, pour l'organisation réussie de cette session extraordinaire. C'est un vrai plaisir que d'avoir pu partager avec l'Assemblée certaines de nos expériences sur les questions liées aux enfants.

Je terminerai en répétant « Dites oui aux enfants ».

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler aux représentants que la durée maximale des interventions à cette session est de cinq minutes.

Je donne la parole à Mme Nada Korac, Président de la Commission de la Yougoslavie pour la coopération avec l'UNICEF.

**Mme Korac** (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter M. Han Seung-soo de son élection à la présidence de cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Je suis sûre que sous sa direction et son autorité, l'Assemblée fera des progrès dans ses efforts en vue d'un environnement meilleur et plus sûr pour les jeunes générations du monde entier.

Je voudrais remercier toutes les personnes dévouées et consciencieuses ayant participé au processus préparatoire de la session extraordinaire, notamment l'Ambassadrice Patricia Durrant ainsi que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et sa Directrice générale, Mme Carol Bellamy. Leur travail a fait de cet événement historique une réussite éclatante en vue de la création d'un monde digne des enfants.

Au cours de la décennie écoulée, les enfants de la République fédérale de Yougoslavie ont grandi dans un monde très différent – si différent qu'il ne serait pas exagéré de dire que les enfants nés après 1990 n'ont presque pas eu une seule journée de vie normale, avant d'avoir 10 ans. Comme des millions d'enfants dans le monde, leur environnement a été marqué par la guerre, les crises sociales et politiques, l'isolement et la pauvreté.

Dans cette situation difficile, les effets des réformes permises par les changements démocratiques de l'an 2000 sont encore loin de profiter pleinement aux enfants, qui touchent les enfants en priorité – dans les secteurs des affaires sociales, de l'enseignement, de la santé et de la justice – sont déjà en cours. Pour s'assurer qu'elles affectent la vie des enfants de façon

plus directe, mon pays procède à des débats et à l'élaboration d'une politique globale de l'enfance.

En nous efforçant de réaliser ces objectifs généraux nous assurerons une meilleure coordination entre les différents ministères sur les questions des enfants. La meilleure stratégie pour rendre cette coordination efficace et fructueuse serait fondée sur une approche axée sur les droits de l'enfant. Mais le public n'a guère conscience de ces droits et il faudra des efforts d'information et d'éducation considérables pour le sensibiliser.

En attendant, en raison des pressions engendrées par l'ampleur et l'urgence des problèmes dans ce domaine, le gouvernement a souvent dû parer au plus pressé, en réglant les problèmes isolément et ponctuellement. Pour changer cette situation, nous créerons un organe interministériel approprié, chargé d'élaborer pour les enfants des mesures protégeant leurs droits, et de suivre et de coordonner leur mise en oeuvre. En outre, un bureau de médiateur est en voie de création, avec un adjoint chargé des questions des droits de l'enfant. Nous espérons que l'UNICEF et d'autres organisations internationales concernées nous aideront bien dans ce domaine.

Pour mettre en oeuvre les réformes indispensables dans les domaines économique, social et institutionnel, des investissements importants sont nécessaires. À cet égard, un appui international et une coopération régionale sont très importants, tout comme la mobilisation des ressources et la mise en place de partenariats dans le pays lui-même. Le secteur civil a beaucoup à offrir à cet égard, notamment dans le domaine des droits de l'homme en général, y compris ceux de l'enfant. Au cours de la décennie écoulée, il a rempli le vide résultant du manque de capacité, d'intérêt et d'intervention de l'État et, a rassemblé des spécialistes fort compétents. De ce fait, les partenariats entre le gouvernement et les organisations non gouvernementales, qui respectent l'identité et l'indépendance des partenaires, peuvent être un élément utile pour faire des droits de l'enfant une réalité en République fédérale de Yougoslavie.

Pour réaliser les objectifs énoncés dans le document de clôture de la session extraordinaire, des consensus et partenariats aux niveaux international, régional et local sont fondamentaux. Ils doivent certainement impliquer ceux pour qui on les crée : les enfants eux-mêmes. Et à cet égard, pour la première

fois, des enfants ont la possibilité de participer activement à une session des Nations Unies. On pourra dire que cette participation est symbolique; mais elle donne une impulsion importante à leur contribution effective aux processus de décisions qui les concernent.

Mais pour responsabiliser les enfants en ce qui concerne cette participation, ils doivent disposer d'informations utiles, rédigées dans une langue qui tienne compte de leurs capacités de développement et qu'ils puissent comprendre.

Nous, les participants à la présente session extraordinaire, sommes maintenant à même d'appuyer un tel effort, à savoir la version, adaptée aux besoins des enfants, du document final élaboré au cours des préparatifs de la troisième réunion préparatoire. Je propose donc que cette version, une fois conçue pour refléter scrupuleusement le texte final d'« Un monde digne des enfants », soit publiée en tant que document du Mouvement mondial en faveur des enfants. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et les partenaires des organisations non gouvernementales – surtout Save the Children qui a préparé le document – devraient aider à sa diffusion et collaborer avec les gouvernements du monde pour que tous les enfants y aient accès dans leur langue locale. Tenus dûment informés par leurs gouvernements des engagements pris en leur nom, les enfants de tous les pays seront mieux à même de contribuer au processus de leur mise en oeuvre.

Toutefois, le bien-être des enfants du monde – c'est à dire la protection, la réalisation, la promotion et le respect des droits de chaque enfant énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant – reste la responsabilité des adultes et donc la tâche principale des gouvernements du monde. Nous devons donc tous continuer à nous évertuer pour tenir les promesses faites ici à nos enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. Mme Goretti Nduwimana, Ministre de l'action sociale et de la promotion de la femme du Burundi.

**Mme Nduwimana** (Burundi) : Son Excellence le Président de la République du Burundi avait souhaité participer personnellement aux présentes assises. Malheureusement, des questions urgentes ont exigé sa présence dans le pays. Il m'a donc fait l'honneur de le représenter et de vous livrer ce message.

Le Burundi se réjouit de l'initiative prise par l'Organisation des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, de consacrer une session extraordinaire à la promotion des droits et du bien-être des enfants et d'évaluer, par la même occasion, le pas franchi depuis le Sommet mondial de 1990. Le Burundi apprécie hautement la tenue de ces assises, d'autant plus que c'est un pays en crise. Comme pour tout pays se trouvant dans cette situation, les enfants sont toujours parmi les premières victimes innocentes de la violence et de ses conséquences multiples. Ainsi, une prise de conscience à l'échelle planétaire, des difficultés vécues par les enfants ne peut que nous réjouir, en espérant que cette prise de conscience s'accompagnera de projets et d'actes concrets, susceptibles d'améliorer de manière significative le sort des enfants, surtout ceux vivant dans des pays en difficultés.

Mon pays a participé au Sommet mondial sur les enfants, ici à New York en 1990 et ratifié la convention relative aux droits de l'enfant en août de la même année. Conformément aux recommandations de cette rencontre, le Burundi a entrepris des actions spécifiques pour améliorer la situation des enfants, fortement détériorée par la guerre et la pandémie du sida. Dès 1992, un Programme national d'action a été élaboré, par un Comité interministériel, avec l'appui de l'UNICEF, et un Comité national de suivi a été mis sur pied.

Une vaste campagne de sensibilisation pour la scolarisation a pu être menée, ce qui a permis d'améliorer nettement le taux brut de scolarisation au primaire. Ce taux est en effet passé de 43 % à 68 % ces 5 dernières années. Des campagnes de vaccination ont été réalisées, permettant ainsi d'étendre de manière significative le taux de couverture vaccinale, surtout pour la poliomyélite, pour laquelle ce taux atteint 95 %. Je voudrais saisir cette occasion pour présenter du haut de cette tribune les vifs remerciements du Gouvernement du Burundi à l'endroit de l'UNICEF pour sa contribution dans la réalisation de ces programmes.

Il est fort regrettable que cet élan de la population et du Gouvernement du Burundi en faveur du bien-être de l'enfant a été ralenti par une guerre fratricide. Permettez-moi donc d'insister sur le fait que la communauté internationale devrait porter son attention de manière particulière, sur les causes premières qui génèrent les situations catastrophiques pour les

enfants : à savoir la guerre, la pauvreté et le sida. Le jour où le monde éteindra les foyers de guerre, le jour où il vaincra la pauvreté et viendra à bout du sida, la situation de nos enfants s'améliorera à coup sûr.

À cet effet, je voudrais, au nom de mon Gouvernement, apprécier hautement les efforts de la communauté internationale dans le règlement des conflits dans notre région des Grands Lacs. La récente visite d'une délégation du Conseil de sécurité en est un témoignage éloquent. Pour ce qui concerne mon pays en particulier, le Gouvernement a toujours affirmé et réaffirme son engagement en faveur de négociations avec les groupes armés, afin d'aboutir rapidement à un cessez-le-feu permanent. Il profite de cette occasion pour solliciter encore une fois l'appui de la communauté internationale à poursuivre ses efforts, convaincre les groupes armés à cesser immédiatement les actes de violence et à rejoindre la table des négociations.

Le Burundi sollicite également un soutien de la part de ses partenaires, dans le cadre des promesses exprimées lors de la conférence de Paris en décembre 2000 et réaffirmées par celle de Genève en décembre 2001. Ce soutien permettrait sans nul doute de sortir le pays de la pauvreté endémique et de ses effets directs sur le bien-être des enfants.

Je souhaite plein succès à la présente session, avec le profond espoir, que les recommandations qui en seront dégagées, permettront à nos États de faire de consistants progrès dans la construction d'un monde plus uni et plus solidaire, pour le bonheur de nos chers enfants. Je voudrais affirmer l'engagement du Gouvernement du Burundi, pour la mise en application du plan d'action, qui sera issu des présentes assises.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Larry Anthony, député, Ministre des affaires des enfants et des jeunes de l'Australie.

**M. Anthony** (Australie) (*parle en anglais*) : En 1990, au Sommet mondial pour les enfants, l'Australie s'est jointe aux autres pays pour affirmer son dévouement aux enfants. Nous avons tous fait du chemin depuis et beaucoup a été fait, mais, à vrai dire, on n'a pas fait assez pour les enfants du monde.

Cette instance nous offre une occasion unique de tirer les enseignements des expériences de chacun et les faire fructifier en redoublant d'efforts face aux

défis qui demeurent. Et surtout, les enfants du monde se sont rassemblés ici pour nous aider à relever les défis qui nous attendent. Je voudrais en particulier signaler la présence d'Emily Simpson et de Tim Goodwin qui m'ont accompagné dans le cadre de la délégation australienne. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance doit être félicité pour son excellent travail pour mener cette rencontre à bien.

Au cours de la décennie écoulée, la Convention relative aux droits de l'enfant a contribué à faire prendre conscience des droits des enfants et à fournir un cadre pour répondre à leurs besoins. Toutefois, il subsiste de véritables gageures pour assurer leur bien-être. Des millions d'enfants à travers le monde continuent de vivre dans le dénuement et de manquer au quotidien d'une alimentation et d'un abri convenables sans accès aux services de santé et d'éducation. Les enfants en butte constant aux pires formes de travail, aux sévices et à l'exploitation physiques et notamment d'ordre sexuel, et au racolage et aux sévices dans les conflits armés nous rappellent le long chemin qu'il nous reste à parcourir pour protéger les droits des enfants et leur offrir à tous un avenir meilleur.

Le Gouvernement australien est déterminé à améliorer la santé des enfants et leurs résultats scolaires et à aider toutes les familles à élever leurs enfants. Nous encourageons les partenariats entre l'État, les entreprises, les collectivités et les familles pour assurer à l'enfance des services novateurs. L'appui que nous offrons aux enfants commence par les services périnataux et se poursuit tout au long de l'enfance. Afin de donner aux enfants australiens le meilleur départ possible dans la vie, nous offrons un appui parental, des versements aux familles, des services de santé, des soins aux enfants et un enseignement de qualité.

Nous pouvons être fiers de notre oeuvre dans bien des domaines et notamment dans celui de la vaccination où, grâce à l'intervention directe du gouvernement, nous avons pu améliorer considérablement la situation. À l'heure actuelle, près de 90% des jeunes enfants australiens sont pleinement immunisés. Nous sommes également fiers de notre collaboration avec nos autorités régionales qui nous a permis de relever les normes nationales de l'éducation.

En s'efforçant de mettre en oeuvre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants, l'Australie reste

confrontée à des défis. Nous oeuvrons pour assurer un meilleur enseignement et une meilleure santé à tous les enfants, notamment aborigènes et insulaires du détroit de Torres. Nous contribuons également à l'égalité entre les sexes grâce à notre plan d'action Beijing + 5. Les travaux de notre Commission indépendante des droits de l'homme et de l'égalité des chances font pendant à cette stratégie. Cette Commission joue d'ailleurs un rôle important en instruisant le public sur les droits de l'homme et de l'enfant. Nous sommes encouragés de voir la communauté internationale disposée à signer les récents Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Le 18 décembre 2001 l'Australie a signé le Protocole facultatif, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés est actuellement à l'étude.

En plus de ces mesures nationales, l'Australie appuie, sur le plan pratique, la cause mondiale des enfants. Son programme de coopération au développement leur profite en visant à réduire la pauvreté dans le but d'améliorer l'accès aux services de santé de base, de nutrition et d'enseignement dont tous les enfants du monde ont besoin pour survivre et s'épanouir. Notre but est d'aider les femmes et les filles pour leur donner les moyens de participer pleinement à la vie économique et sociale du pays.

La communauté internationale fait face à des défis majeurs, non évoqués au Sommet mondial. L'un d'eux est le VIH/sida, qui a eu des conséquences désastreuses pour les enfants. Pour relever ces défis mondiaux, il est essentiel de maintenir la dynamique née de la session extraordinaire de l'an dernier sur le VIH/sida. En octobre 2001, l'Australie a accueilli une conférence régionale ministérielle sur le VIH/sida et elle met en pratique une initiative mondiale de six ans sur le VIH/sida, d'un coût de 200 millions de dollars.

Les progrès de la technologie des communications depuis le Sommet mondial nous offrent de nouvelles possibilités d'améliorer la vie des enfants. Le Gouvernement australien va offrir en cinq ans jusqu'à 200 millions de dollars au Plan Colombo virtuel – initiative conjointe avec la Banque mondiale qui fait appel à l'Internet pour aider les enseignants améliorer leurs compétences et la qualité de l'éducation de base pour les enfants de nombreux pays.

Chaque matin à l'aube, nous devons faire en sorte que l'avenir de nos enfants s'améliore. En tant que dirigeant de la délégation australienne à la présente session et, chose plus importante, en tant que père, je suis convaincu que si nous voulons que le monde soit un lieu meilleur et digne des enfants, nous devons leur donner la priorité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une allocution de S. E. M. Hor Namhong, Ministre principal, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge.

**M. Hor** (Cambodge) : Au nom du Gouvernement royal du Cambodge, je tiens à exprimer nos félicitations à l'Organisation des Nations Unies de tenir cette importante session extraordinaire consacrée aux enfants. J'estime que notre rassemblement ici, aux Nations Unies, pour débattre des grands défis auxquels font face les enfants du monde et pour partager nos préoccupations à ce sujet est d'une pertinence et d'une importance que nous reconnaissons tous.

Nous savons tous que la vie des enfants est aujourd'hui affectée négativement par la pauvreté qui sévit dans de nombreuses régions du monde et par le manque d'accès à tout – les soins de santé ou l'éducation, l'alimentation et la sécurité personnelle. Cette pauvreté est encore aggravée par les effets adverses de la mondialisation sur les pays en développement. La mondialisation a également exacerbé les problèmes des enfants, tels que la prostitution et la pornographie enfantines et d'autres formes d'exploitation des enfants.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais maintenant informer l'Assemblée de ce que le Cambodge a fait pour assurer la protection et la promotion des droits de l'enfant. Sur le plan concret, le Conseil national cambodgien pour les enfants a été établi en tant que mécanisme national de coordination, de participation, de consultation et de suivi de l'application des droits de l'enfant. De nombreux efforts ont été entrepris pour assurer le bien-être des enfants cambodgiens – en particulier dans les campagnes les plus démunies – notamment en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation, l'alimentation et l'approvisionnement en eau salubre. La polio a été complètement éradiquée en 1997. En ce qui concerne la prévention du VIH/sida, la stratégie commune quinquennale pour 2001-2005 a été mise en oeuvre et

une campagne de sensibilisation a été menée – d'où des modifications concrètes du comportement. En outre, la campagne « Dire oui pour les enfants » a été lancée par le Premier Ministre Hun Sen le 26 avril de l'an dernier. Ses trois priorités essentielles sont instruire chaque enfant, de n'en exclure aucun et de lutter contre le VIH/sida chez les enfants. Elle a mobilisé la population et a renforcé les niveaux de coopération dans tout le pays.

Dans le cadre de son engagement envers les enfants, le Cambodge a ratifié plusieurs conventions, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant et les deux Protocoles facultatifs s'y rapportant – l'un concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et l'autre la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants – de même que la Convention 138 de l'Organisation internationale du Travail.

Dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Cambodge s'est systématiquement attaché à lutter pour les droits et la protection des enfants par le biais du Plan d'action de 1993 pour les enfants de l'ANASE. Ce plan reconnaît notamment la nécessité d'offrir aux enfants la possibilité d'exprimer leurs avis, de militer en faveur de leurs droits et de faire entendre leurs préoccupations; la nécessité d'assurer un meilleur avenir aux enfants de l'ANASE en garantissant les soins de santé de base et en facilitant l'accès à l'éducation; la nécessité de protéger les enfants contre le VIH/sida et la toxicomanie et la nécessité de les protéger contre toutes formes de violences, de sévices, de traite et d'exploitation.

Je tiens à adjurer que l'on ne se contente pas d'adopter le document final de cette session extraordinaire consacrée aux enfants mais aussi et surtout que l'on prenne des mesures concrètes dans les pays en développement afin d'aider les enfants à avoir plus d'accès à l'enseignement et aux soins de santé et d'en finir avec la traite des enfants. Sans mesure concrète dans ce sens, la situation des enfants du monde s'aggraverait encore.

Enfin, en ce qui concerne le Cambodge, nous sommes fermement résolus à nous associer aux Nations Unies et au reste de la communauté internationale pour agir de concert afin de partager la responsabilité du mieux-être des enfants dans le monde, vers l'avènement d'un monde digne des enfants et meilleur

pour les générations futures. Il faudra pour cela des actes et non de belles paroles.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Askalu Menkerios, Ministre du travail et des affaires sociales de l'Érythrée.

**Mme Menkerios** (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer, au nom du Président de l'État d'Érythrée, M. Isaias Afwerki, et en mon propre nom, la reconnaissance de mon gouvernement aux organisateurs de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je tiens à féliciter les membres et le Bureau du Comité préparatoire de leur bon travail, sous la conduite de l'Ambassadrice de la Jamaïque, Mlle Patricia Durrant, et grâce à la direction indispensable de Mme Carol Bellamy, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Mon président regrette de devoir être absent de cette importante session extraordinaire, en raison d'autres engagements urgents, et je suis honorée de prendre la parole devant l'Assemblée en son nom.

L'attachement de l'humanité au bien-être et à la protection des enfants est indiscutable, dans la mesure où, sans conteste, les enfants portent notre patrimoine et notre civilisation à tous, et où ce sont eux potentiellement qui réaliseront nos espoirs et nos rêves déçus. Mon gouvernement reconnaît toutefois que la réalisation de ces aspirations ne sera pas facile. C'est vrai notamment pour les sociétés pauvres et déchirées par la guerre, où les enfants, aux côtés d'autres groupes vulnérables comme les femmes et les gens âgés, portent souvent le fardeau le plus lourd. Ainsi, des mesures spécifiques, tant juridiques que pratiques, s'imposent pour adoucir leur situation précaire.

Je m'appuie sur la grande expérience de l'Érythrée face aux souffrances des enfants et des décennies de lutte armée pour l'indépendance nationale. Voilà aussi les raisons qui ont conduit mon gouvernement à signer et à ratifier en 1994 la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et à élaborer peu après un programme d'action complet sous la forme de notre rapport initial sur la mise en oeuvre de la Convention en Érythrée.

À cette session extraordinaire, nous avons l'occasion d'examiner les engagements pris il y a 12 ans, et d'élaborer un nouveau plan d'action pour le bien des enfants du monde. L'attachement de l'Érythrée au bien-être des enfants s'est maintenu

même aux moments les plus difficiles de la guerre. Je suis fier de dire qu'investir pour les enfants a été l'une des priorités du pays. L'Érythrée a fait des progrès dans plusieurs domaines liés aux soins, à la protection et au développement général des enfants, en particulier ceux qui requièrent des mesures de protection particulières.

Un comité national, des comités régionaux et un personnel composé d'experts ont été mis en place pour surveiller la mise en oeuvre des dispositions de la Convention concernant le soin, la protection et le développement de l'enfant en Érythrée. Des efforts méritoires ont été faits pour éduquer et pour diffuser des informations concernant les droits des enfants dans plusieurs langues locales à travers le pays, et à tous les niveaux de la population.

Des programmes comme ceux qui touchent au regroupement familial et à l'adoption des orphelins ainsi qu'au renforcement des mécanismes collectifs de soutien par la fourniture de microcrédits, comptent parmi les réalisations remarquables. Nous remercions nos fonctionnaires dévoués, les organismes de l'ONU, les organisations non gouvernementales et le peuple d'Érythrée pour leurs efforts inlassables dans ce domaine.

La campagne « Dire oui pour les enfants » a été un pas en avant pour mobiliser la participation des citoyens de tous horizons en Érythrée. Elle a certes rencontré un grand succès. Le peuple érythréen a soutenu, par des sondages nationaux, les trois priorités fondamentales suivantes parmi les 10 points d'accord du Mouvement mondial pour les enfants : l'éducation pour tous les enfants; la lutte contre le VIH/sida; et les soins à tous les enfants. Le Gouvernement érythréen, suivant les priorités établies par le public, a fait diffuser les résultats des sondages à travers le pays, dans une brochure spéciale publiée à cet effet et traduite dans trois langues locales pour circulation maximale.

Des mesures concrètes ont été prises pour mettre en oeuvre les programmes susmentionnés. Elles figurent dans la version complète de ma déclaration, dont des copies viennent d'être distribuées. Dans la mesure où les enfants et les jeunes sont les principaux intéressés, des efforts ont été faits pour les impliquer à ce processus en partenaires actifs à ce processus, par le biais d'activités spéciales comme les parlements

d'enfants, l'éducation, la formation et les mouvements de jeunes.

Mais malgré tous ces efforts, toutes les promesses n'ont pas été tenues. Il faut encore renforcer les capacités des institutions nationales et des organisations de la société civile. Il y a une pénurie de ressources humaines et de fonds pour les efforts nouveaux et en cours, comme s'occuper des enfants réfugiés, orphelins, déportés et touchés par la guerre, qui sont une priorité importante pour mon pays.

Le programme de la prochaine décennie est clair. Ses réalisations dépendront absolument des fonds, de la direction, des partenariats et d'un soutien important de la communauté internationale. Il est temps pour les gouvernements, les institutions de l'ONU, le secteur privé, les organisations non gouvernementales ainsi que la jeunesse et les enfants d'agir ensemble pour mettre en oeuvre toutes les dispositions de la Convention et du projet de plan d'action que l'Assemblée va adopter.

Parallèlement, les gouvernements doivent s'engager à prendre des mesures décisives et à mobiliser un soutien national pour s'assurer que les objectifs visés et les 10 points d'accord du Mouvement mondial pour les enfants deviennent une réalité. Nos engagements doivent se traduire en actes si nous voulons créer un monde digne des enfants, aujourd'hui et pour les générations à venir.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. John Manley, Vice-Premier Ministre du Canada.

**M. Manley** (Canada) (*parle en anglais*) : Je suis fier d'être ici aujourd'hui au nom du Premier Ministre du Canada, Jean Chrétien et du peuple du Canada, pour réitérer et réaffirmer notre attachement aux droits et au bien-être des enfants, comme il y a 11 ans au premier Sommet mondial pour les enfants. Le fait que cette réunion a été reportée de sept mois à cause d'attaques terroristes non loin d'ici ne donne que plus d'élan à notre mission de créer un monde meilleur pour la prochaine génération.

Ce n'est pas un concept abstrait. Le besoin d'action et d'engagement concret est réel et urgent. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) estime que 2,1 milliards d'enfants vivent aujourd'hui sur cette Terre, dont plus du quart – près de 600 millions d'enfants et de nourrissons – dans la

pauvreté. Plus de 120 millions ne peuvent aller à l'école. Et le plus tragique est que 11 millions – chiffre inimaginable – meurent chaque année, souvent de causes évitables, que ce soit la faim, la maladie ou la guerre.

En appelant le monde à agir lors du Sommet mondial de 1990 pour les enfants, des progrès ont été réalisés dans notre communauté mondiale. La Déclaration et le programme d'action du Sommet, ainsi que la ratification presque universelle de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant adoptée en 1989 ont amélioré la vie des enfants de façon concrète et réelle, et ont guidé les actions des gouvernements. Nous avons aussi salué depuis l'adoption des deux Protocoles facultatifs concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et nous avons mis en place de nouvelles normes sur des questions comme le travail des enfants.

Le Canada croit que les enfants et les jeunes ont, comme tout le monde, le droit de participer aux décisions qui influent sur leur vie. Nous constatons avec satisfaction que ce droit est de plus en plus reconnu et respecté. La participation d'un peu moins de 400 enfants et jeunes à cette session extraordinaire et à son processus préparatoire – dont cinq jeunes Canadiens brillants et dévoués représentant toutes les régions de notre pays dont nos autochtones – a été enrichissante et instructive pour eux comme pour nous.

*(l'orateur poursuit en français)*

La protection des enfants et la promotion de leurs droits sont essentielles non seulement à leur propre bien-être, mais aussi au progrès et à la prospérité de nos sociétés et de nos pays dans leur ensemble. Au Canada, le dernier recensement national, en 2001, a dénombré quelque 5,9 millions d'enfants de moins de 14 ans. C'est le cinquième de notre population. Nous sommes résolus à faire en sorte qu'ils aient tous le meilleur départ possible dans la vie et à les accompagner dans leur développement. Il nous incombe de veiller à les préparer à apprendre, en les dotant des bons outils, pour qu'ils acquièrent les connaissances et les compétences, la motivation et la liberté créatrice dont ils auront besoin pour mener une vie gratifiante et bien remplie. Pour atteindre cet objectif, il faut aussi offrir des services de santé de

qualité, sans égard au revenu, des collectivités sûres et un environnement propre et sain.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Ce sont là des caractéristiques qu'on associe souvent au Canada, et nous savons que nous avons de la chance de jouir de la prospérité et de la qualité de vie qui sont les nôtres. Mais, nous sommes très préoccupés de voir trop de familles, au Canada, vivre dans la gêne. Nous voulons aider les parents à réaliser les espoirs et les rêves qu'ils entretiennent pour leurs enfants, et c'est pourquoi notre gouvernement offre aux enfants canadiens des services et des programmes de plus de 11 milliards de dollars par an. Forts de ces initiatives, nous savons qu'une réaction énergique du Canada aux défis lancés par cette session extraordinaire de l'Assemblée générale guidera mieux notre démarche à l'avenir.

Le Gouvernement fédéral s'allie à fond aux provinces et aux territoires du Canada, pour servir les intérêts des enfants du pays. Ensemble, nous avons adopté la Prestation nationale pour enfants, qui procure directement un meilleur soutien au revenu des familles à revenu modeste. Depuis 2001, le Gouvernement canadien engage 2,4 milliards de dollars par an dans ce programme qui, pensons-nous, est le plus important progrès social dans notre pays depuis l'instauration de l'assurance maladie, dans les années 60.

Dans le cadre de l'Accord sur le développement de la petite enfance conclu en 2000 avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, nous avons commencé à mettre sur pied un système complet de services pour les jeunes enfants et leurs familles. Le Gouvernement canadien a prévu 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour offrir de meilleurs programmes et services à cette fin.

Le bien-être des enfants autochtones est une priorité fondamentale pour le Canada. Nous améliorons et élargissons les programmes et services fédéraux visant le développement de la petite enfance dans les collectivités autochtones de l'ensemble du Canada. Cela englobe le fructueux Programme d'aide préscolaire aux autochtones, qui propose une approche holistique du développement et de l'éducation de l'enfant, garantissant aux enfants autochtones un développement précoce sain et contribuant à les préparer à l'école. Nous travaillons en étroite collaboration avec les collectivités autochtones, les

provinces et les territoires pour réduire l'incidence du syndrome d'alcoolisation foetale chez les nouveau-nés autochtones et nous offrons un soutien aux enfants autochtones à besoins spéciaux qui ont du mal à apprendre à l'école.

Ces programmes servent à eux seuls plus de 10 000 enfants autochtones au Canada, et bien plus si on tient compte de ceux qui reçoivent une aide spéciale pour leurs études. Pourtant, nous pouvons et nous allons faire plus. En décembre, le Gouvernement canadien a annoncé qu'il effectuait dans ce domaine un investissement additionnel de 185 millions de dollars sur deux ans afin d'étendre la portée des programmes et d'aider davantage les enfants autochtones à prendre le meilleur départ possible dans la vie.

Au niveau mondial, la réduction de la pauvreté et de son impact sur les enfants reste notre cause commune. Il faut agir énergiquement, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, pour étendre la portée et améliorer la qualité des efforts d'allègement de la dette. Nous devons veiller, par ailleurs, à ce que le développement auquel tous les pays aspirent ne dégrade pas l'environnement mondial et à ce que règne une bonne gestion publique pour les mesures prioritaires de développement social.

Au niveau international, nous devons tous coopérer entre nous et avec l'UNICEF et d'autres organisations, dont la société civile et les organisations non gouvernementales, face à ces problèmes. Ainsi, le Canada a été l'un des principaux donateurs aux programmes visant à éliminer l'insuffisance en micronutriments. Plus de 2 milliards de personnes dans le monde souffrent de carences en vitamine A, en fer et en iode. Les conséquences sont terribles : des centaines de milliers d'enfants meurent; chaque année, 250 000 enfants perdent la vue; des millions d'enfants accusent une baisse de leur capacité d'apprentissage de 15 %. Travaillant avec des partenaires comme les responsables de l'Initiative pour les micronutriments et l'UNICEF, le Canada a fourni plus d'un milliard de capsules de vitamine A pour faire en sorte que les deux tiers des enfants africains reçoivent de la vitamine A et soient immunisés. Nous avons également fait notre part pour que les enfants de plus de 40 pays puissent consommer du sel iodé. Nous sommes déterminés à tabler sur ces succès pour qu'aucun enfant ne souffre de ces formes de malnutrition dans la décennie à venir.

Le Canada participe à la lutte contre l'effet dramatique du VIH/sida sur les enfants, leurs familles et communautés, particulièrement en Afrique où l'UNICEF estime que se trouvent 85 % des 10,4 millions d'enfants orphelins du VIH/sida. À ce titre, nous avons quadruplé le financement des initiatives de prévention et de lutte contre le VIH/sida dans les pays en développement, ce qui représente un investissement de 270 millions de dollars en cinq ans.

*(l'orateur reprend en français)*

Le Canada s'intéresse beaucoup à l'impact dévastateur des conflits armés sur les enfants. Au cours de la dernière décennie, ces conflits ont entraîné la mort de plus de 2 millions de garçons et de filles, et ont privé des millions d'autres de tout ce qui constitue une enfance normale. Les mines antipersonnel continuent également de tuer ou d'estropier des milliers d'enfants chaque année, et elles demeurent une terreur constante dans au moins 68 pays du monde.

Nous avons accompli des progrès : la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, le Statut de la Cour pénale internationale, le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la Conférence de Winnipeg sur les enfants touchés par la guerre sont des jalons marquants de notre parcours, mais il y a encore beaucoup à faire.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Des dangers guettent nos enfants même hors des zones de conflit. Il faut faire preuve de vigilance et les protéger même dans les sociétés qui vivent en paix. Le Gouvernement canadien est catégoriquement résolu à protéger les enfants contre toutes les formes de sévices et d'exploitation, aux niveaux national et international. Les lois canadiennes qui répriment la pornographie juvénile sont parmi les plus sévères du monde. Mais nous ne nous en tenons pas là. Nous nous apprêtons à durcir encore nos lois en légiférant pour criminaliser l'usage d'Internet à des fins de pornographie juvénile et d'attraction d'enfants sans méfiance.

Nous devons continuer de progresser par des politiques et des initiatives qui placent la sécurité de nos enfants au premier rang et qui empêchent qu'on ne les agresse, qu'on ne les exploite et qu'on ne les mette en danger. C'est notre rôle, non seulement de dirigeants et de décideurs, mais aussi de parents et d'adultes. C'est notre responsabilité.

Certes, ces questions ne sont pas faciles, mais, s'il nous arrivait de douter de notre capacité de réussir, il devrait nous suffire, je crois, de nous inspirer de l'Afghanistan pour trouver un nouvel espoir. Si ce pays et son peuple, qui ont subi une telle oppression et supporté un si lourd fardeau de pauvreté, de violences et de privations, si, en moins de six mois de transition, ils ont pu ramener leurs enfants dans les écoles, garçons et filles, comme en mars, alors assurément, la communauté mondiale entière peut réaliser des gains importants en relevant les défis posés par la pauvreté, la maladie et les torts faits aux enfants.

Nous avons devant nous la génération la plus nombreuse et la plus jeune que la terre ait portée. Les enfants représentent plus du tiers de la population mondiale. De la protection et du respect que nous leur accordons dépendent rien de moins que la survie de la planète et la paix et la prospérité que nous voulons tous. De tous les problèmes qui se posent à la communauté mondiale, aucun n'est plus universel, plus fondamental, ni plus urgent.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Roberto Maroni, Ministre du travail et des affaires sociales d'Italie.

**M. Maroni** (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Président pour la direction qu'il a imprimée à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale et à avaliser la déclaration faite plus tôt par l'Espagne au nom de l'Union européenne.

En dépit des engagements pris solennellement au Sommet mondial de 1990 pour les enfants et de l'acceptation presque universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant, il nous faut reconnaître aujourd'hui, à l'occasion de cette session, que nous n'avons pas fait grand chose. Il nous faut reconnaître quels sont les divers défis à relever et examiner les stratégies communes possibles. Notre génération – les parents autant que les politiques – se doit de lutter contre la discrimination, l'exclusion scolaire, l'exploitation des enfants et le phénomène croissant des enfants des rues.

Dans le cadre des engagements signés au Forum mondial sur l'éducation de Dakar en 2000, l'Italie a fait de l'éducation une priorité pour ses programmes de coopération internationale. L'Italie fait également partie du Groupe de travail de haut niveau chargé de mettre en oeuvre les stratégies de Dakar, et elle a aussi

mené à bien les projets visant à améliorer ses systèmes scolaires nationaux.

Notre attachement à l'éducation s'accompagne d'une initiative énergique pour la santé afin d'enrayer la propagation des maladies sexuellement transmissibles, la malnutrition et la sous-alimentation, en particulier chez les femmes. L'Italie a investi des ressources financières et humaines considérables dans le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, et elle est le deuxième donateur au Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Nous comptons également axer nos efforts sur la dimension sociale de la lutte contre le VIH/sida chez les enfants.

Inévitablement, l'éradication de la pauvreté réduira les causes d'abandon d'enfants et ramènera ces derniers dans les cycles de la vie sociale. Depuis 10 ans, l'Italie consacre davantage de ressources à la défense des droits des enfants et des adolescents dans les pays en développement. Dans le cadre d'une approche coordonnée et plurisectorielle, elle a alloué d'importantes contributions volontaires à des organisations internationales s'occupant de l'enfance pour des programmes de coopération mis en oeuvre en coordination étroite avec des organisations non gouvernementales, des autorités régionales et des organismes des Nations Unies.

L'appui à distance est l'une des ressources sur lesquelles l'Italie compte axer ses efforts afin que des projets mieux organisés et mieux coordonnés donnent aux jeunes de véritables possibilités d'être indépendants et de développer un esprit d'initiative ainsi que les compétences culturelles et professionnelles qui les aideront à ne plus être tributaires de la charité.

L'Italie joue un rôle clé dans la promotion des initiatives internationales visant à éliminer la traite des êtres humains. Lors de l'adoption en 1989 de la Convention relative aux droits de l'enfant, à New York, l'Italie a été l'un des premiers pays à en appuyer les Protocoles facultatifs. Je suis heureux d'annoncer à l'Assemblée que ce matin, j'ai déposé notre instrument de ratification des deux Protocoles auprès du Secrétariat.

En juillet, mon pays a accueilli un atelier international sur les enfants dans les conflits armés, dans le but d'arrêter un programme d'engagements pour suivre les situations critiques et mettre en place

un réseau mondial d'experts. Nous sommes également déterminés à créer un groupe permanent d'experts qui étudiera les meilleurs moyens de lutter contre ce phénomène.

Il ne peut y avoir de croissance économique quand les jeunes travailleurs sont exploités. L'Italie a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention No 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur l'élimination des pires formes de travail des enfants. Nous appuyons pleinement la campagne mondiale de l'OIT pour faire prendre conscience de ce que le travail des enfants doit cesser. Nous avons également joué un rôle de premier ordre dans le Programme international pour l'abolition du travail des enfants.

L'Italie est fière d'avoir accueilli la Conférence de Palerme contre le crime organisé en décembre 2000 et d'avoir été l'un des premiers pays à signer la Convention internationale contre la criminalité transnationale organisée et les deux Protocoles connexes contre la contrebande et la traite d'êtres humains. Mon gouvernement espère que la Convention aura bientôt le nombre de ratifications requis pour entrer en vigueur. Ces dernières années, nous avons promu un certain nombre de projets en coopération étroite avec des organismes internationaux et les autorités locales des pays d'origine, pour lutter contre la traite des enfants et pour garantir aux victimes protection, assistance et réinsertion familiale, scolaire et sociale.

Un monde digne des enfants doit garantir avant tout le droit à une famille, le droit de grandir et de développer sa personnalité dans un cadre d'amour et de compréhension, avec les soins et sous la supervision de ses parents. La famille représente encore la structure de base pour l'éducation qu'une personne reçoit, la protection de son bien-être et la promotion de l'unité sociale. Nous comptons adopter une approche intégrée face aux questions financières et fiscales, à la prestation de services et de structures sociaux et aux politiques du travail. Nos actions visent non seulement à répondre aux situations d'urgence mais aussi à promouvoir le bien-être de la famille et de tous ses membres – en priorité, les enfants.

Un monde digne des enfants signifie le droit à un environnement sain. La planification commune du milieu urbain encourage les enfants – surtout les adolescents – à se réappropriier l'espace urbain et le

patrimoine culturel local et à les intégrer aux décisions qui défendent leurs droits et définissent leur espace.

Un monde digne des enfants signifie une attention particulière accordée à l'éducation, de qualité et accessible à tous. Dans sa politique de l'enfance, l'Italie examine également la relation entre les enfants et les nouveaux médias, ce qui, d'après les éducateurs, est crucial à la politique éducative.

*M. Balzan (Malte), Vice-Président, assume la présidence.*

Un monde digne des enfants signifie protéger les plus petits citoyens du danger, en particulier de l'exploitation et des sévices. Les trois impératifs de l'Italie – prévention, protection et rétablissement – nous engageant à parvenir à l'intégration et à l'interaction interinstitutions par la création de centres locaux de surveillance des besoins des enfants et des adolescents, l'intégration des services de santé sociaux et la création d'un réseau de protection.

En conclusion, la participation des enfants au processus de décision est essentielle à la réalisation de nos objectifs. De ce fait, la présence d'un si grand nombre de filles et de garçons à la session extraordinaire souligne la force de notre engagement. Nous sommes certains de réussir si nous arrivons à comprendre ce dont les enfants ont besoin et si nous apprenons à écouter ce qu'ils ont à dire. C'est la première étape de notre quête d'un monde meilleur pour tous – non seulement aujourd'hui, mais également pour l'avenir.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Hilde Frafjord Johnson, Ministre du développement international de Norvège.

**Mme Johnson** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je cède la parole à la déléguée des enfants de Norvège, Mlle Heidi Grande.

**Mlle Grande** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je viens du Nord privilégié, mais je suis une enfant du monde. Je mange tous les jours, j'ai un lit où dormir, et je vais à l'école. Ce sont là les besoins fondamentaux à satisfaire pour tous les enfants, mais beaucoup en sont privés.

La Convention relative aux droits de l'enfant a donné lieu à un changement majeur pour les enfants. Au lieu d'être vus comme des victimes ou des objets, nous avons à présent nos propres droits. Il importante

que vous, les décideurs, songiez à ces droits, chaque fois que vous prenez une décision qui affecte les enfants sous une forme ou une autre. La plupart des questions dont vous, gouvernements ou législateurs, traitez, affectent les enfants d'une façon. Ne l'oubliez pas.

Les enfants doivent être vos partenaires les plus importants dans votre action pour eux. Au titre de l'article 12 de la Convention, tous les enfants ont le droit de dire ce qu'ils pensent sur toutes les questions qui les concernent. Il se peut que nous ne venions pas vous dire au bureau ce qui nous paraît utile de faire; peut-être devrez vous venir nous le demander chez nous. Je pense que ce serait utile de le faire car nous représentons un savoir et une expérience que vous n'avez pas. Nous, les enfants, sommes experts sur l'âge de 8, de 12 ou de 17 ans dans les sociétés actuelles. Personne ne sait mieux que nous ce dont les enfants ont besoin. Nous consulter rendra votre travail plus effectif et nous servira mieux. Ma proposition est que vous intégriez des enfants dans vos équipes. Il est bon de voir que tant de gouvernements ont inclus des enfants dans leur délégation à cette session extraordinaire. J'espère que tous les gouvernements associeront des enfants en élaborant leur plan d'action national.

Si les objectifs et plans d'action du projet de document se réalisent, cela changerait sensiblement la vie des enfants. Veuillez nous consulter et faites en sorte que cela se réalise.

**Mme Johnson** (Norvège) (*parle en anglais*) : Que devons-nous faire pour inscrire la question des enfants à l'ordre du jour de notre action? Dans un sens, rien. Les enfants eux-mêmes sont l'ordre du jour. Ils sont au coeur de tous les objectifs de développement du millénaire, à commencer par la lutte contre la pauvreté.

Dans un autre sens, tout. Nos nobles objectifs ne serviront à rien si nous ne défendons pas et ne réalisons pas les droits de nos enfants et les promesses faites à eux, n'éliminons pas la pauvreté, maladie des enfants, n'assurons pas un enseignement de base à ceux qui en manquent, n'empêchons pas des millions d'enfants de mourir chaque année de maladies guérissables, n'agissons pas pour éviter qu'une génération d'enfants deviennent orphelins du fait du VIH/sida, et n'arrêtons pas les sévices et les abus dont sont victimes les enfants.

Nous nous étions engagés à le faire lors du Sommet mondial de 1990 pour les enfants. Depuis lors, des progrès ont été accomplis : 3 millions d'enfants de plus qu'en 1990 ont vécu plus de cinq ans en 2002, mais près de 11 millions meurent chaque année de maladies évitables.

Il y a plus d'enfants que jamais qui ont accès à l'enseignement de base, mais 120 millions, dont plus de la moitié sont des filles, ne sont pas scolarisés. Plus de règles internationales existent pour protéger les enfants vulnérables, mais des millions subissent l'exploitation, les sévices et la discrimination. La Convention relative aux droits de l'enfant est devenue la plus ratifiée des conventions sur les droits de l'homme. La dignité humaine y est au coeur, mais cette convention est bafouée quotidiennement.

Nous en sommes à la phase finale de nos négociations. Je voudrais dire à haute et intelligible voix : le moment est venu de tenir nos engagements, et non pas de les saper. Il est temps de renforcer les droits des enfants, et non pas de les fragiliser. Le moment est venu de tenir nos promesses et obligations et surtout, de les concrétiser.

Au niveau des actions, les enfants doivent être au coeur de notre combat contre la pauvreté. Cela ne peut se faire sans ressources supplémentaires. Les pays développés et les pays en développement doivent agir. Nous devons tous investir dans les enfants. C'est au coeur du Plan d'action norvégien de lutte contre la pauvreté au Sud jusqu'à 2015. Nous nous engageons à ce que notre aide publique au développement atteigne 1 % de notre produit intérieur brut d'ici 2005. J'exhorte les autres pays riches à atteindre l'objectif fixé par les Nations Unies – de 0,7 % du PIB pour l'APD – et à consacrer cette aide à l'élimination effective de la pauvreté. Nous voulons voir les pays développés agir.

Deuxièmement, nous devons fixer des priorités claires au Nord et au Sud. Il faut insister davantage sur les services sociaux essentiels. Il faut vraiment investir dans l'enseignement et la santé. L'enseignement peut s'avérer le meilleur moyen de sortir de la pauvreté, et l'éducation des filles en est la clef. La vaccination des enfants réduit les souffrances, combat la pauvreté et promeut la croissance économique.

Troisièmement, les enfants en détresse doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les conflits armés posent des risques extrêmes à des millions

d'enfants, non seulement sous forme de famine, de maladies et de mort, mais aussi de déplacement, de deuil et de violations traumatisantes des droits humains. Nous devons investir bien davantage dans la prévention des conflits et agir davantage pour protéger les civils dans les conflits armés. Les enfants doivent être au coeur de nos efforts. Il est encourageant de noter que le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, est désormais en vigueur. Faisons de son suivi une réalité en vue de changer réellement la situation des enfants dans les conflits armés dans le monde.

Les effets de la pandémie du VIH/sida sur les enfants sont dévastateurs. D'ici 2010, l'on pourrait assister à un scénario terrifiant, avec 40 millions d'orphelins pauvres et faméliques : des orphelins sans éducation, ni emploi; des orphelins qui constitueront d'excellentes recrues pour des groupes criminels, deviendraient des enfants soldats et seront victimes d'autres formes d'exploitation; des orphelins ayant besoin de soins et de protection. On n'en est pas encore là, mais des mesures urgentes s'imposent. La bataille contre le VIH/sida est aussi une bataille pour nos enfants.

Quatrièmement, même si les défis sont considérables, les enfants ne doivent jamais être considérés comme un élément du problème. Ils font partie de la solution. Ils représentent notre atout majeur, nos partenaires pour l'avenir. Ils sont notre avenir. Nous ne devons jamais les abandonner, ni ici, à New York, ni dans nos pays.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais informer les membres que le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs de la session extraordinaire a été publié sous la cote A/S-27/18. A cet égard, un amendement au projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 13 de son rapport, a été publié sous la cote A/S-27/L.2.

L'Assemblée va entendre une déclaration de S.E. M. Paulo Renato Souza, Ministre de l'Éducation du Brésil.

**M. Souza** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil est ravi de voir M. Han Seung-soo diriger la présente session extraordinaire.

Je voudrais rendre hommage à l'Ambassadeur Patricia Durrant de la Jamaïque et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance par le biais de sa Directrice exécutive, Carol Bellamy, pour leur excellent travail. Je félicite également le Secrétaire général pour la qualité de son rapport « Nous, les enfants ».

Le cycle des conférences mondiales consacrées aux droits de la personne et aux questions sociales qui se sont déroulées dans les années 90 a commencé et s'achève maintenant avec une séance consacrée aux enfants. Un plan d'action pour promouvoir les droits de l'enfant et de l'adolescent doit se fonder sur les principes, les objectifs et les accords de Rio, de Vienne, du Caire, de Copenhague, de Beijing et de leurs conférences de suivi.

Le Brésil a réalisé des progrès importants dans la réalisation des 27 objectifs fixés en 1990. Nous en avons atteint neuf entièrement, 11 partiellement et recueillons les données indispensables pour évaluer l'impact des efforts déployés pour réaliser ceux qui restent. Le Brésil a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et adopté, en juillet 1990, un cadre juridique large et efficace : le Statut de l'enfant et de l'adolescent qui, dans certains domaines, est allé plus loin que la Convention même. Leur mise en oeuvre ne s'est pas traduite que par des changements institutionnels et administratifs à tous les niveaux, mais a également préparé la voie pour mettre en place un système de contrôle et d'évaluation complexe qui implique le gouvernement et la société civile.

Avec cet objectif, plus de 1 500 Conseils de tutelle composés de cinq membres élus ont été mis en place au niveau local à travers le pays. Nous organisons des campagnes de sensibilisation pour encourager l'enregistrement gratuit et universel des enfants après la naissance.

Dans le domaine dont je suis responsable – l'éducation –, mon pays a également réalisé des progrès importants. Environ 5,5 % de notre produit intérieur brut est consacré à l'éducation publique. Et 97 % des enfants brésiliens de 7 à 14 ans sont scolarisés. Un meilleur accès à l'éducation de base constitue depuis 1995 une priorité essentielle pour l'administration actuelle. Le système public est déjà en mesure d'enrôler tous les enfants de 7 à 14 ans et d'absorber la majorité des enfants de 15 à 17 ans.

Quatre millions d'enfants de plus sont entrés à l'école de 1996 à 1999.

Des changements dans l'affectation et la gestion des ressources ont permis une augmentation de 33 % des ressources disponibles pour l'éducation de base. Avec elles, nous avons pu améliorer l'infrastructure des écoles et offrir une éducation de meilleure qualité. En deux ans et demi, de décembre 1997 à juin 2000, plus de 100 000 nouveaux enseignants ont été reçus et leur salaire moyen s'est accru de 30 %. Les ressources sont utilisées plus efficacement et directement allouées aux écoles.

Inspiré par les expériences réussies des villes de Campinas, Brasilia et Ribeirão Preto, le Gouvernement fédéral a décidé d'étendre à l'ensemble du pays l'initiative Bolsa Escola, programme de bourses par lequel une allocation mensuelle est versée aux mères à faible revenu pour les encourager à garder leurs enfants à l'école. Cela représente le déboursement de plus de 700 millions de dollars par an. Bolsa Escola est au Brésil le plus grand programme de redistribution d'aide directe au revenu. Il permet une augmentation de 20 % des revenus aux familles qui bénéficient des bourses. Cela contribue également à l'émancipation des femmes grâce à leur accès direct au revenu familial et à leur participation accrue à l'éducation de leurs enfants. Depuis le lancement de ce programme en février 2001, 9 millions d'enfants issus de 5 millions de familles ont déjà été aidés. Nous espérons aider sous peu 5,8 millions de mères et 11 millions d'enfants.

Le Brésil est tout acquis à l'élimination progressive du travail des enfants. En plus des mesures prises par les Ministères de la justice et du travail, je mentionnerai le programme pour l'abolition du travail des enfants qui vise les familles pauvres et socialement vulnérables ayant des enfants de 7 à 14 ans et qu'appuie l'Organisation internationale du travail. Le programme prévoit également des bourses pour garder les enfants à l'école. L'an dernier, il a touché près de 400 000 enfants et adolescents dans les zones tant urbaines que rurales.

Depuis 10 ans, nous avons réalisé ou frôlé la plupart des objectifs de santé fixés au Sommet mondial des enfants. Les taux de mortalité infantile et chez les moins de 5 ans ont été considérablement réduits. Les campagnes systématiques de vaccination ont permis le déclin des infections et des maladies évitables. La polio a été éradiquée et les morts de maladies

diarrhéiques ont diminué. Les troubles liés à la carence en iode ont été pratiquement éliminés. L'accès des femmes et des adolescentes aux services de santé sexuelle et génésique s'est fortement accru, mais nous sommes conscients que ces services doivent être améliorés pour réduire les niveaux encore trop élevés de mortalité et de morbidité néonatales et maternelles. Les taux d'allaitement jusqu'à six mois ont sauté de 22 % en 1975 à 69 % en 1999.

Concernant l'épidémie de VIH/sida, je dirai que nous sommes bien décidés à lui faire face, en tenant compte de la dimension des droits de la personne et d'une approche intégrée alliant prévention et traitement, y compris l'accès universel et gratuit aux médicaments antirétroviraux et en accordant une attention particulière à la question de la transmission verticale.

Pour terminer, je tiens à souligner et à saluer le rôle capital de la société civile brésilienne, y compris l'oeuvre des volontaires et du secteur privé, qui a grandement contribué à réaliser nombre des objectifs fixés en 1990. Attachés à un nouvel éventail de buts et d'objectifs pour créer un monde meilleur et plus chaleureux pour nos enfants, nous restons assurés que la solidarité et la fraternité qui ont contribué au succès passé seront les principes directeurs de l'avenir.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S.E. Mme Krystyna Tokarska-Biernacik, Sous-Secrétaire d'État, Ministre du travail et de la politique sociale de la Pologne.

**Mme Tokarska-Biernacik** (Pologne) (*parle en anglais*) : En ce débat plénier, j'ai l'honneur de représenter le Gouvernement polonais. Permettez-moi pour commencer de souligner que nous trouvons fort approprié pour l'Assemblée générale, meilleure émanation de la communauté internationale, d'affirmer et de célébrer les droits humains plus vulnérables dans cette ville où, le 11 septembre dernier, les droits de l'homme ont été violés de façon si flagrante par des fanatiques terroristes.

L'importance exceptionnelle donnée à la présente session extraordinaire met bien en évidence la gravité du problème dont nous sommes saisis : rendre le monde digne des enfants. Au niveau international, nous nous efforçons de bâtir un monde plus digne d'eux en élaborant des normes de base pour leur protection, en échangeant nos connaissances sur les méthodes

optimales et en fixant des objectifs pour nos politiques nationales. Je suis fière de dire que la Pologne a obtenu de bons résultats dans ce domaine.

En 1978, à la Commission des droits de l'homme, la Pologne avait mis en chantier la Convention relative aux droits de l'enfant que l'Assemblée générale a adoptée en 1989. Le nombre de pays qui ont ratifié la Convention a atteint un chiffre record de 192 et la Pologne a été parmi les premiers à la ratifier. En 2001, elle a signé les Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Je voudrais signaler que deux personnes qui ont grandement contribué à l'ébauche de cette Convention – le Professeur Adam Łopatka et le Professeur Maria Łopatkowa – sont ici même aujourd'hui avec la délégation polonaise. Je voudrais les saluer pour leurs efforts.

L'initiative de la Pologne a également permis, en 2000, d'adopter la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Cette Convention a des protocoles contre le trafic des êtres humains, des femmes et des enfants en particulier et contre le transfert clandestin de migrants. Auparavant, en 1998, la Pologne s'était évertuée, avec d'autres pays, à faire adopter par la Conférence internationale du travail la Déclaration relative aux droits et principes fondamentaux du travail ainsi que son suivi. Ces droits et principes fondamentaux comprennent l'abolition effective du travail des enfants. La Pologne a également ratifié la Convention 138 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, et parachève la ratification de la Convention 182 de l'OIT, concernant l'interdiction des pires formes de travail et l'action immédiate en vue de leur élimination. En Pologne, nous sommes particulièrement fiers de notre contribution à l'adoption et à la promotion de ces instruments internationaux, mentionnés dans le projet de document final de la présente session (A/S-27/3) comme normes internationales de grande importance offrant un cadre à toutes les mesures concernant les enfants et les adolescents.

Quels sont les succès et les échecs de la Pologne 12 ans après l'adoption par le Sommet mondial pour les enfants de sa Déclaration et de son Plan d'action? En commençant par notre Constitution, les lois de la Pologne respectent les normes internationales de

protection des enfants, des mères et des familles. Depuis 2000, la Pologne a un médiateur spécial pour les enfants qui veille au respect des droits de l'enfant et intervient au nom des enfants dont les droits ou les intérêts ont été violés et lorsque les procédures habituelles de redressement s'avèrent inadéquates.

Comme d'autres pays du monde, nous avons connu des résultats inégaux. En 2001, le Gouvernement polonais a présenté au Secrétaire général son rapport national sur l'évolution de la situation. Bilan positif : la mortalité infantile a diminué de plus de 50 % et celle des moins de 5 ans de 40 %. La mortalité maternelle a baissé de plus de 65 %. L'accès à l'enseignement primaire est universel. Le taux d'alphabétisation approche 100 % bien que l'illettrisme subsiste. La Pologne a mis au point un système de protection de la maternité et de prestations qui vise à aider les familles à élever leurs enfants. Plusieurs mesures ont été prises en matière de fécondité et de planification familiale. Par ailleurs, les cours d'éducation sexuelle font partie du programme scolaire en Pologne. Le gouvernement actuel tient à ce que ces cours soient approfondis et soient donnés par des enseignants bien qualifiés. La Pologne a, dans l'ensemble, atteint les objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants.

Bilan négatif : les écarts entre les villes développées et les campagnes relativement peu développées de Pologne où habitent environ 30 % des citoyens. Les conséquences sociales de ces écarts ont récemment été exacerbées par le ralentissement de la croissance économique, l'arrivée massive sur le marché du travail d'enfants du baby boom et de l'augmentation du chômage qui en a découlé et qui dépasse 18 %. Tous ces facteurs ont fatalement des effets négatifs sur les familles et les enfants.

Mais même les meilleures politiques sociales ne peuvent pas, à court terme, venir seules à bout de ces écarts. En appliquant des politiques macroéconomiques saines, le gouvernement fait le nécessaire pour que la croissance économique soit plus rapide à l'avenir. La réforme de l'enseignement lancée en 1999 – même si elle a besoin de modifications – vise à préparer les étudiants à s'adapter au marché du travail actuel, à la fois exigeant et souple. Nos programmes d'étude sont passés d'une formation rigide dans des domaines étroits de spécialisation à une démarche plus large qui donne aux étudiants la connaissance des affaires. L'adhésion future de la Pologne à l'Union européenne

créera des possibilités sans précédent d'accélération de la croissance économique et du développement social.

Toutefois, pour mieux réaliser ces objectifs, il nous faudra l'appui des collectivités locales, des églises et des organisations non gouvernementales qui, depuis dix ans prolifèrent en Pologne et dont une vingtaine sont affiliées à la présente session. À tous les niveaux de gouvernement – national et local – elles sont considérées des partenaires précieux. Afin d'encourager le volontariat chez nos citoyens, le gouvernement actuel va introduire une législation à l'appui des associations d'utilité publique à but non lucratif. Les organisations de volontaires renforcent le tissu communautaire. Les jeunes ont ainsi la possibilité d'échapper à diverses sous-cultures juvéniles – parfois criminelles. Nous voyons en ces organisations des alliés importants contre la délinquance juvénile. Nous pensons d'ailleurs que le comportement criminel des mineurs doit retenir davantage l'attention et doit trouver un écho plus général auprès des forums internationaux, comme cette session extraordinaire.

Malgré les résultats mitigés, le Secrétaire général a toutefois raison de dire dans son examen de fin de décennie, « Nous, les enfants »,

« ... la situation des enfants s'est davantage améliorée durant la décennie qui a suivi le Sommet mondial qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire. » (A/S-27/3, par. 36).

Le Secrétaire général suggère que l'élan est là pour qu'« un changement décisif se produise dans la manière dont se font les investissements nationaux en faveur du bien-être des enfants » (par. 47). Comme il l'indique, la présente session extraordinaire consacrée aux enfants doit être le moment où sera fait ce pas important. Nous devons tous souhaiter un pareil résultat.

**Le président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S.E. M. Pak Gil Yon, Président de la délégation de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Pak Gil Yon** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Cette session extraordinaire, réunie en ce siècle nouveau, revêt une importance particulière pour l'examen de l'application des objectifs des 10 dernières années, élaborés lors du Sommet mondial pour les enfants et touchant leur survie, leur protection et leur

développement, et pour rechercher des moyens concrets de réaliser ces objectifs dans la décennie en cours.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'efforcera, avec les autres délégations, de faire que la session extraordinaire soit un événement important, pour poser un nouveau jalon dans la promotion de la cause commune de l'humanité : le bien-être des enfants.

Sous la sage direction du respecté général Kim Jong Il, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée mène sa politique qui consiste à chérir les enfants en les considérant comme les « rois de la nation », et en donnant la priorité absolue à la puériculture et à l'éducation, selon le principe humaniste Juche. La République populaire démocratique de Corée a adopté sa doctrine sur l'éducation socialiste, sa loi sur la santé publique et sa loi sur l'éducation et l'enseignement des enfants, et elle a créé un système de soins médicaux gratuits et d'éducation obligatoire universelle en 11 ans, assurant ainsi la pleine responsabilité de l'État pour la santé et le bien-être des enfants et des femmes.

Grâce à l'application des mesures gouvernementales de santé publique et d'éducation avancée, des succès ont été enregistrés dans la mise en oeuvre de notre plan d'action national au cours de la période examinée, et dès le début des années 90 des progrès considérables avaient été accomplis dans la réalisation des objectifs concernant les enfants. Dans la seconde moitié des années 90, des catastrophes naturelles en série, aggravées par d'autres facteurs externes, ont gravement nui au développement économique de notre pays, gênant les efforts du Gouvernement en faveur du bien-être des enfants. Néanmoins, le Gouvernement n'a pas cessé de fournir des services sociaux, comme une éducation gratuite et des services médicaux gratuits. La République populaire démocratique de Corée a récemment adopté des lois et règlements comme la Loi de 1999 sur l'éducation, et a constamment amélioré l'application des lois en vigueur, restant ainsi à la hauteur des progrès dans ce domaine.

Sur la question du bien-être et de la protection des enfants et des femmes, le Gouvernement a aussi toujours attaché de l'importance à la collaboration et à la coopération internationales. L'an dernier, la République populaire démocratique de Corée a adhéré

à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et elle prépare son deuxième rapport sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Elle a aussi coopéré étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avec d'autres organisations internationales, et non gouvernementales et avec des donateurs, pour le bien-être des enfants.

Je saisis cette occasion pour exprimer nos vifs remerciements aux institutions de l'ONU et aux pays donateurs, aux organisations non gouvernementales et aux autres organisations, et en particulier à Mme Carol Bellamy, Directrice exécutive de l'UNICEF, pour leur assistance dévouée aux mesures que nous avons prises pour promouvoir le bien-être des enfants.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée considère que la session actuelle devrait se pencher en particulier sur les points suivants. Premièrement, il faudrait mettre en place une politique nationale adéquate garantissant la survie, la protection, le développement et la participation des enfants, aux côtés d'un système juridique solide.

Deuxièmement, il faut garantir le renforcement et le développement de bases économiques nationales favorables à la pleine réalisation des objectifs de la décennie à adopter lors de cette session extraordinaire. Une économie nationale forte garantit solidement le bien-être des enfants.

Troisièmement, un environnement international doit être créé pour aider à résoudre les problèmes des enfants sur des bases saines. Dans cet esprit, il faut éliminer l'impact négatif de la mondialisation, lever les sanctions économiques unilatérales et les embargos à l'encontre de pays en développement, et régler les conflits par le dialogue pacifique. La réalité démontre que ces sanctions et embargos unilatéraux contre des pays en développement, comme toutes sortes de conflits, ont un impact nocif sur des pays particuliers et sur les régions voisines, ainsi que sur leur développement économique et social, menaçant ainsi le droit à la survie de millions d'enfants.

Enfin, les contributions financières et la coopération internationale devraient être augmentées pour aider à résoudre les problèmes des enfants.

Garantir la paix durable sur la péninsule coréenne est aujourd'hui un des préalables fondamentaux au règlement des problèmes affectant les enfants dans la

région. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée fera de son mieux pour stimuler la coopération entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, tout en rejetant toute forme de dépendance vis à vis de forces extérieures, afin d'appliquer totalement la Déclaration commune Sud-Nord, déclaration historique qui manifeste la volonté et l'aspiration du peuple coréen à parvenir à la réunification nationale par ses propres moyens.

La République populaire démocratique de Corée, tout en se concentrant sur la réalisation des nouveaux objectifs pour la décennie, s'attachera à la noble ambition de promouvoir le bien-être des enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S.E. Mme Luisa Duran de Lagos, Présidente de la délégation du Chili.

**Mme Duran de Lagos** (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais pour commencer exprimer la satisfaction et la reconnaissance de mon gouvernement de voir M. Han Seung-soo présider la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Ma délégation ne doute pas que votre expérience et votre sagesse faciliteront le consensus sur un thème d'une importance particulière pour le future de l'humanité.

Mon gouvernement n'a pas manqué de noter l'attention prioritaire accordée par le Secrétaire général au domaine de l'enfance. Nous sommes reconnaissants de cette attention, et exprimons notre reconnaissance aussi à Mme Carol Bellamy, Directrice du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi que, tout spécialement, à l'Ambassadrice de la Jamaïque, Mlle Patricia Durrant, qui a présidé brillamment et passionnément les travaux préparatoires de cette conférence.

Devenir un pays développé et socialement intégré, en ce siècle naissant, dépend inéluctablement de l'octroi à nos garçons, filles et adolescents, des conditions culturelles, affectives et matérielles requises pour le plein développement de ses capacités.

Ce principe a été adopté par l'État chilien, mettant l'accent sur le potentiel et les apports des enfants et des jeunes, plus que sur une politique d'assistance pour répondre à leurs besoins en attente. Cette optique est le résultat d'un vaste processus d'expériences et d'évaluations, surtout depuis 10 ans.

En 1990, deux jalons importants ont été atteints en même temps au Chili qui ont fait que la question de la protection des enfants et des adolescents joue un rôle prépondérant dans l'ordre du jour public : le retour de la démocratie et la tenue du Sommet mondial pour les enfants. Ces événements ont poussé mon pays à ratifier, la même année, la Convention relative aux droits de l'enfant. Après plus d'une décennie, les progrès les plus importants ont eu lieu dans le cadre de la création, en 1992, d'un plan national de l'enfance, qui a concentré les efforts de l'État dans les domaines de la santé, des conditions de vie, de l'éducation et de l'élaboration de lois visant à protéger les droits et l'intégrité des garçons, des filles et des adolescents.

Grâce à une politique qui a uni la croissance économique aux progrès soutenus sur le plan de l'équité sociale, les niveaux de pauvreté et d'indigence chez les jeunes enfants et les adolescents sont tombés de 50,7 % en 1990 à 29,1 % en 2000.

En matière de santé publique, la totalité des moins de six ans sont soumis à des contrôles périodiques dans le cadre du réseau de la santé, et 98 % d'entre eux ont été couverts par notre plan global de vaccination.

Grâce à la réforme de l'éducation, le Chili a obtenu une croissance de la couverture à tous les niveaux de l'enseignement, enregistrant les meilleurs résultats dans l'éducation préscolaire où le taux d'inscription est passé de 20,9 % en 1990 à 32,5 % en 2000, et de l'éducation secondaire, où la fréquentation est passée de 80,3 % en 1990 à 90 % en 2000.

Sur le plan législatif, on a modifié des lois et on en a approuvé d'autres, qui visent à protéger et à garantir le plein respect des droits des enfants et des adolescents : la loi sur la filiation, la loi sur l'adoption et la loi sur la prévention de la violence familiale. Néanmoins, il subsiste des inégalités selon l'endroit où vivent les enfants et la situation socioéconomique de leur famille. À cela s'ajoutent de nouveaux problèmes, comme la toxicomanie, la prostitution infantile, l'augmentation constante des grossesses d'adolescentes et le travail des enfants, qui exigent des efforts concertés de l'État et de la société civile.

Pour y faire face, le Gouvernement a élaboré une politique nationale en faveur des enfants et des adolescents, qui s'est concrétisée par un plan d'action intégré pour 2001 à 2010. Cette politique, qui s'inspire de la Convention relative aux droits de l'enfant,

considère les garçons et les filles comme des personnes ayant des attributs et des droits devant l'État, la famille et la société. La politique nationale en faveur des enfants et des adolescents est axée sur la promotion des droits, le renforcement de la famille, la coordination des politiques publiques, la protection intégrale et la participation des enfants et des adolescents.

L'un des aspects de cette politique nationale est la réforme intégrale du système de justice, afin de garantir la protection des droits des enfants. Elle prévoit l'adoption d'une loi sur la protection des droits des enfants et des adolescents, et la création d'un système de justice pénal spécialisé pour les adolescents qui ont enfreint la loi. De même, nous allons élaborer une loi sur les tribunaux familiaux qui donnera compétence à des juges pour régler des questions tels les cas de sévices aux enfants, de violence familiale, d'adoption, de filiation et de pensions alimentaires.

En matière d'éducation, on envisage d'améliorer l'accès à une éducation de qualité et de créer des mécanismes pour maintenir les enfants dans les écoles. Sur ce dernier point, l'an dernier, nous avons promulgué une loi permettant aux adolescentes mères ou enceintes de poursuivre et de terminer leurs études. Les soins de santé gratuits dans les centres d'éducation couvriront de nouvelles spécialités. Le programme de santé scolaire englobera les élèves du secondaire jusqu'à 18 ans. Sur le plan local, on accordera la priorité aux installations communautaires, tenant compte des besoins de récréation et de loisir des enfants et des adolescents. Dans le domaine artistique et culturel, de nouvelles activités seront offertes, comme l'expérience des orchestres d'enfants et d'adolescents qui ont un effet positif sur les jeunes, leurs familles et la collectivité.

Dans ce contexte, le Chili confirme aujourd'hui son attachement à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux mécanismes de suivi mis en place par l'ONU. Il y a 47 ans, notre poète et prix Nobel, Gabriela Mistral, a envoyé un message qui a été lu du haut de cette même tribune, à l'occasion de la session solennelle de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les droits de l'homme :

« Je serais heureuse si nos nobles efforts pour le respect des droits de l'homme étaient véritablement acceptés par tous les pays du monde. Ce serait le plus grand triomphe de notre époque ».

Je pense que ces paroles n'ont rien perdu de leur valeur, surtout si nous les adressons aux millions d'enfants et de jeunes qui exigent de nous un monde plus juste.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de Mme Marie-Thérèse Hermange, Chef de la délégation française.

**Mme Hermange** (France) : Le Président de la République française avait prévu de longue date de participer personnellement à cette Assemblée consacrée aux enfants, à laquelle il attachait le plus grand intérêt, persuadé que soufflerait ici un vent nouveau, un vent de générosité, un vent d'espoir pour les enfants du monde. Le calendrier électoral, en France, n'a pas permis sa présence aujourd'hui. C'est en tant que sa Représentante personnelle dans le processus préparatoire de cette session que je m'exprime devant vous. Je souhaite saluer en son nom le Secrétaire général, Mme Bellamy et Mlle Durrant pour leur action exemplaire en faveur des enfants et notamment dans la préparation de ce sommet. En France, la préparation de cette session a donné lieu à de nombreuses initiatives et a abouti à 100 propositions pour une nouvelle politique de l'enfance que j'ai eu l'honneur de présenter au Président de la République.

Oui, cette session extraordinaire doit être l'occasion d'unifier et de réunir dans un processus commun la voie issue en 1990 du premier Sommet pour les enfants et celle issue en 1989 de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. Mais cette session doit donner aussi un nouveau souffle à la politique conduite en faveur des enfants, et doit marquer notre engagement à redoubler nos efforts en leur faveur.

Redoubler nos efforts d'abord pour réaffirmer notre philosophie et notre approche fondées sur les droits de l'enfant. La mise en oeuvre de la Convention du 20 novembre 1989, qui est fondamentale au point d'être quasi universellement ratifiée, a joué dans la décennie écoulée un rôle majeur dans la mobilisation partout dans le monde en faveur des enfants. S'il fallait distinguer trois droits, je retiendrais le droit à la protection contre toute forme de violence, le droit à l'éducation, en particulier pour les filles, car c'est une des clefs pour le progrès du monde, et le droit à la santé, face au défi atroce que nous posent les pandémies comme le VIH/sida ou encore le paludisme.

Aussi serait-il hautement justifié de faire du 20 novembre, pour réaffirmer cette philosophie, notre Journée internationale des droits des enfants.

Mais la reconnaissance de ces droits ne doit pas aboutir à transformer prématurément les enfants en adultes, à confondre ces droits avec l'absence d'interdits. Les enfants ont besoin d'être guidés, éclairés, pris en charge par une autorité dans leur évolution vers l'âge adulte. À cet égard, nous sommes tous responsables, parents, éducateurs, familles et institutions publiques. C'est dans cet esprit que nous devons aussi aider les parents à mieux remplir leur rôle, à être plus responsables envers leurs enfants.

Mais renouveler nos efforts, il faut le faire aussi pour mettre en oeuvre concrètement et avec détermination le dispositif juridique ambitieux, élaboré depuis 10 ans sur le socle de la Convention relative aux droits de l'enfant. La France appelle en ce sens à la ratification universelle de la Convention et de ses protocoles facultatifs relatifs à deux des pires formes de violence touchant les enfants, protocoles qu'elle vient elle-même de ratifier.

Elle se félicite de l'élaboration, sous l'autorité du Secrétaire général, d'un prochain rapport sur les violences... Elle se félicite de l'élaboration, sous l'autorité du Secrétaire général, d'un prochain rapport sur les violences contre les enfants. Elle se réjouit aussi de l'attention accrue que le Conseil de sécurité a décidé d'apporter au grave problème des enfants dans les conflits armés. Qu'on en juge : deux millions d'enfants tués lors de conflits depuis 1990, six millions blessés ou handicapés, dix millions traumatisés par la perte de leurs parents ou par des sévices sexuels.

Les violences sexuelles contre les enfants, la pornographie mettant en cause des enfants, le rôle criminel que jouent dans ces activités les technologies nouvelles comme Internet apparaissent comme de nouveaux défis auxquels il faut répondre. Aucun pays, aucune institution n'est exemplaire. La protection des enfants est un devoir permanent et c'est un devoir qui nous concerne tous. Pour le remplir, il faut veiller à la mise en oeuvre effective des textes, au contrôle de cette mise en oeuvre, en donnant notamment au Comité des droits de l'enfant les moyens dont il a besoin, et à la coordination des actions internationales la possibilité de s'exercer, notamment dans la lutte contre la pédopornographie et l'exploitation sexuelle des enfants.

Redoubler nos efforts, en troisième lieu, il le faut pour léguer à nos enfants une planète propre et durable. Ainsi, dans la perspective du prochain Sommet de Johannesburg, qui a trait à la protection de l'enfant et au devoir de solidarité entre les générations, un devoir de justice intergénérationnelle ne devrait-il pas nous conduire, non seulement à veiller aujourd'hui aux conditions permettant aux enfants de mieux grandir à l'abri des contaminations et des maladies liées à l'environnement, mais aussi à laisser demain aux générations futures un monde préservé et un écosystème sans dégradation? À cet égard, la France voudrait recommander que les enfants soient davantage sensibilisés à ces questions. Je voudrais rappeler aussi le vœu du Président de la République d'aboutir à la création d'une organisation mondiale de l'environnement.

Redoubler nos efforts, enfin et surtout, pour lutter contre la pauvreté et l'extrême pauvreté. Si nous n'avons pas pu atteindre pleinement les objectifs du Sommet de 1990, il faut le dire clairement et sans langue de bois, c'est en grande partie car nous n'avons pas été en mesure de mieux lutter contre la pauvreté en mettant en oeuvre les moyens financiers et humains suffisants. Pour que nos enfants puissent vivre mieux, il nous faut aller plus loin dans l'action contre la pauvreté, dans la ligne tracée lors du Sommet du Millénaire, confirmée lors du récent Sommet de Monterrey, et principalement en direction de l'Afrique. Du développement économique et social, y compris dans les pays développés ou les pays extrêmement pauvres, dépend pour beaucoup l'amélioration du sort des enfants. J'en veux pour preuve le sujet difficile et complexe du travail des enfants. Le passage d'une économie domestique à une économie de profit, l'urbanisation, la dislocation des cellules familiales, la recherche d'avantages comparatifs sur le marché mondial font voler en éclat cet ancien système et aujourd'hui aboutissent à mettre sur pied de véritables réseaux d'exploitation des enfants. Nous devons les dénoncer et les combattre avec détermination, pas seulement en ce qui concerne ce que l'on doit identifier comme les pires formes de cette exploitation.

Cela doit nous conduire à reconnaître que si la lutte contre la pauvreté est une contribution nécessaire et essentielle à l'amélioration du sort des enfants, elle passe nécessairement par des contributions financières plus conséquentes, et à cet égard, je souhaite ici réitérer l'appel du Président de la République à

Monterrey à un effort accru des pays industrialisés. Cette lutte indispensable contre la pauvreté n'est cependant pas suffisante pour garantir partout et toujours le respect des droits des enfants. Les enfants sont divers et les situations sont toutes différentes, mais contre les violences infligées à une population vulnérable, notre volonté doit être égale et constante.

La France poursuit toujours le même rêve : faire vivre à l'échelle du monde, dans la diversité culturelle, l'ambitieuse devise qu'elle a choisie pour elle : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Liberté, Égalité, Fraternité, d'abord pour les plus vulnérables et donc d'abord pour nos enfants. C'est en quelque sorte ce message que M. Kofi Annan et Mme Carol Bellamy ont voulu pour les enfants à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle en organisant ce sommet. Sachons ne pas le décevoir et être à la hauteur de nos engagements.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S.E. M. Richard Ryan, Président de la délégation irlandaise.

**M. Ryan** (Irlande) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole à la session extraordinaire de l'Assemblée générale au nom du Gouvernement irlandais. L'objectif de cette session extraordinaire est de renouveler et de réitérer l'engagement pris la par la communauté internationale dans la Déclaration mondiale de 1990 en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant. Les enfants sont notre ressource la plus précieuse. Ils doivent être aimés et soignés. Nous devons montrer que nous prenons à coeur le message lancé hier par le Forum des enfants. C'est pourquoi le Gouvernement irlandais attache la plus grande importance à la conclusion fructueuse des travaux de la session extraordinaire dont les fondations reposent fermement sur la logique de la Déclaration du Millénaire.

D'emblée, permettez-moi de féliciter ma collègue et amie, l'Ambassadeur Patricia Durrant, d'avoir si bien mené les travaux du Comité préparatoire. Avec les autres membres du Bureau, elle a travaillé assidûment et nous sommes donc certains d'arriver à de bons résultats.

Le rapport sur l'examen de fin de décennie (A/S-27/3) établi par le Secrétaire général et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), « Nous, les enfants », énonce bien les efforts mondiaux des 10 dernières années pour traduire en actes sur le terrain

les intentions et objectifs énoncés dans la Déclaration mondiale et le Plan d'action de 1990.

Le rapport du Secrétaire général montre bien les progrès réalisés depuis 10 ans. Nous pouvons à juste titre reconnaître les réussites : réduction de la mortalité chez les moins de 5 ans; des niveaux élevés et soutenus de vaccination dans la plupart des régions du monde; la quasi extinction de la polio; et plus d'enfants scolarisés que jamais.

Mais nous devons aussi reconnaître ce que le rapport du Secrétaire général qualifie de « persistance déprimante des plaies habituelles de l'humanité » (A/S-27/3, par. 48) : des niveaux persistants et inacceptables de la pauvreté dans de nombreuses régions et des disparités croissantes d'accès aux services et aux richesses, et que le rapport qualifie à juste titre d'« indécentes ».

Cette session extraordinaire nous donne l'occasion de nous intéresser aux objectifs et de redire notre engagement pour prendre des mesures efficaces pour tous nos enfants. Nous affrontons un défi collectif : prendre des mesures nationales et internationales et nous consacrer de nouveau à la cause des enfants du monde – de tous les enfants du monde. Le projet de document final dont nous sommes saisis pour adoption – un monde digne des enfants – identifie bien les défis qui nous attendent d'ici 10 ans.

L'Irlande cherche à donner un sens pratique aux engagements que nous avons pris dans la Déclaration mondiale de 1990, non pas simplement parce que les enfants représentent plus du tiers de la population de notre pays, mais parce qu'ils comptent et que le Gouvernement irlandais leur est attaché. Cela s'est traduit par des investissements croissants et une évolution importante de la législation et des services pour les enfants dans les années 90, mais cela s'illustre encore mieux par la publication, en novembre 2000, de la première Stratégie nationale complète pour les enfants d'Irlande, dont la vision et les objectifs reflètent « un monde digne des enfants ». Il s'agit également de l'initiative la plus importante dans l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

La Stratégie nationale pour les enfants offre une vision claire et ambitieuse :

« Une Irlande où les enfants sont respectés en tant que jeunes citoyens, avec une contribution

valorisée et une voix propre; où tous sont appréciés et soutenus par la famille et la société en général; où ils jouissent d'une enfance épanouie et réalisent leur potentiel. »

Écouter et faire participer les enfants sont un objectif clef de notre Stratégie nationale. Un Parlement national des enfants a été créé et nous avons adopté récemment des lois visant à établir un service de médiation pour eux afin de promouvoir et de protéger leurs droits et leur bien-être.

La Stratégie nationale s'adresse à tous les enfants irlandais, mais elle reconnaît que certains ont besoin d'un soutien accru. Elle fixe des engagements face à la pauvreté et à l'exclusion sociale, afin que tous nos enfants puissent vivre une enfance heureuse, reflétée dans notre vision. Il s'agit d'un engagement ferme pour les soutenir, en offrant des possibilités à leur famille et à leur collectivité. La Stratégie nationale est donc mise en oeuvre par le biais d'un partenariat – des enfants, des familles et des collectivités locales, soutenu par l'État, les bénévoles et le secteur privé, qui font partie intégrante du processus, chacun jouant un rôle particulier.

Des structures nationales et locales neuves ont été mises en place pour soutenir la mise en oeuvre de cette politique. Elles comprennent un comité interministériel pour les enfants, présidé par le Premier Ministre, et un Ministre chargé des enfants et secondé par un nouveau Bureau national pour les enfants. Ces nouvelles structures serviront à promouvoir les actions énoncées dans « Un monde digne des enfants ». Une approche de partenariat semblable caractérise le processus préparatoire et il existe un engagement, dans le document final, pour la renforcer en tant que partie intégrante du processus de mise en oeuvre; nous appuyons fermement cet aspect.

Le Forum des enfants donne l'occasion aux enfants et aux jeunes du monde entier de se rencontrer, de discuter et d'échanger leurs avis et aspirations. Pour la première fois aux Nations Unies, nous avons entendu des enfants présenter les conclusions de leurs propres discussions. Nous devrions élargir ces possibilités dans nos pays pour que les enfants et les jeunes puissent mieux comprendre les valeurs civiques de la société et grandir en citoyens responsables, en utilisant leur talent et leurs capacités au service de leur famille, de leur école et de leur collectivité locale.

Au niveau international, l'Irlande soutient la réalisation des buts et objectifs envisagés dans « Un monde digne des enfants » en finançant par Ireland Aid des actions clefs de l'UNICEF dans des secteurs et des milieux divers. L'étendue et le niveau des opérations de l'UNICEF sont telles qu'elle est devenue l'un des plus grands bénéficiaires du financement de l'Ireland Aid, par le biais de notre contribution à ses ressources principales et d'un financement de l'aide d'urgence.

L'Irlande s'engage à assurer un financement multiannuel à l'UNICEF pour 2001-2003. Le Gouvernement a contribué par 4,11 millions d'euros en 2001, soit 50 % de plus que pour l'an dernier. L'Irlande a également pris des engagements indicatifs de 5,52 millions d'euros pour 2002 et de 8 millions d'euros en 2003, soit une augmentation de 43 % de notre contribution à l'UNICEF en 2001 et d'autres augmentations de 44 et 43 % en 2002 et en 2003, respectivement. D'ici la fin de 2003, la contribution normale de l'Ireland Aid à l'UNICEF devrait atteindre 6,3 millions d'euros, soit plus du triple des 2,54 millions d'euros de l'an 2000.

De la volonté politique et de la détermination de réussir dépendra avant tout la réalisation des buts et objectifs fixés dans « Un monde digne des enfants ». Au nom du Gouvernement irlandais, je peux dire que nous sommes pleinement attachés à la réalisation de ces buts et objectifs, et sommes convaincus qu'avec la volonté politique de tous, nous pourrions transformer sensiblement la vie de tous les enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S.E. M. Lamuel Stanislaus, Président de la délégation de la Grenade.

**M. Stanislaus** (Grenade) (*parle en anglais*) : Je commencerai par citer cet indomptable résistant qu'est le Président Nelson Mandela, sur la place centrale des enfants dans la famille, la nation et le monde :

« Nous ne pouvons gaspiller nos précieux enfants – pas un seul, pas pour un jour de plus. Il est grand temps que nous agissions pour eux. Je vous rappelle votre pouvoir et votre devoir : faire du monde un endroit meilleur pour les enfants. »

Paroles simples mais fortes, qui appellent à l'action.

L'inaction est donc un luxe que cette vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée

consacrée aux enfants ne peut se permettre. À cet égard, nous pouvons tirer une réflexion de la *Divine Comédie* de Dante qu'il y a place dans le couloir de la honte pour ceux qui refusent d'agir pour protéger les enfants. La protection des droits de l'enfant est un droit humain consigné dans la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs. La Convention, entrée en vigueur en 1990, est le traité sur les droits humains le plus ratifié de l'histoire. Elle affirme le droit des enfants à vivre sans sévices, négligence, ni exploitation.

Aujourd'hui, près de 12 ans après le Sommet mondial de 1990 pour les enfants, nous devons examiner la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, du développement et de la protection de l'enfant quant aux progrès réalisés et aux insuffisances au cours des années 90. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les enfants » fournit la meilleure estimation de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire. Sur la base d'études sur la situation de l'enfant dans le monde, le Secrétaire général conclut que le monde a lésé les enfants faute d'investissements suffisants, en particulier dans la santé, l'enseignement et la protection. Il y a trop de sévices, d'exploitation, de pauvreté, d'analphabétisme, de malnutrition et de maladies, en particulier la maladie meurtrière du VIH/sida, qui affligent encore les enfants; et c'est est à l'opposé de l'esprit et de l'intention de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Malgré les difficultés financières de mon pays, nous sommes heureux d'annoncer que le taux de mortalité chez les moins de cinq ans à la Grenade a été de 26 pour 1000 naissances vivantes en 2000, taux très inférieur à 378, moyenne de la région. Le pourcentage d'enfants recevant le triple vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos est passé de 81 en 1990 à 88 en 1999, mieux que la moyenne régionale de 87 %. Et bien entendu, l'enseignement primaire est obligatoire pour tous les enfants grenadiens, ce qui garantit un taux très élevé d'alphabétisation.

Conformément aux objectifs de la session extraordinaire consacrée aux enfants, avril a été désigné à la Grenade « mois de sensibilisation et de prévention contre la maltraitance des enfants ». La Coalition nationale grenadienne pour les droits de l'enfant, en collaboration avec le Mouvement mondial en faveur des enfants et l'agent de liaison du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ont rassemblé les dirigeants gouvernementaux, les écoles, les

organisations non gouvernementales, les églises, les mouvements syndicaux et les médias autour de la campagne « Dites oui pour les enfants » en les mettant en tête de l'ordre du jour national. À la fin du mois du qu'a duré le programme, Mme Marietta Mitchell, épouse du Premier Ministre, l'a clos en disant des enfants :

« Ils sont notre bien le plus précieux – l'avenir du pays – et méritent un environnement convenable et propice à leur croissance et à leur développement. Nous devons avant tout écouter les enfants. »

Je suis heureux de signaler la présence parmi nous de Mme Marietta Mitchell dans la salle de l'Assemblée générale.

Dans le même esprit, le Premier Ministre, M. Keith Mitchell, s'est dit disposé à répondre aux questions posées lors d'un forum d'enfants et à recevoir leurs suggestions quant à la manière dont ils pouvaient contribuer au mieux au progrès de leur pays. Par la suite, il a lancé un projet d'emploi des jeunes et de développement dénommé Imani, terme africain qui signifie la foi en Dieu, la foi en soi et la foi en autrui. Le projet Imani vise à offrir à 500 jeunes entre 17 et 35 ans la possibilité d'acquérir et de développer des compétences, d'acquérir l'expérience d'un métier, d'améliorer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et leur amour-propre, de prendre de l'assurance et de développer une attitude positive face au monde du travail tout en recevant une allocation mensuelle.

Le projet de document final de la session extraordinaire a été intitulé, à juste titre, « Un monde digne des enfants », faisant pendant à l'appel « Nous, les enfants ». C'est pourquoi le Forum des enfants, qui précède la session extraordinaire, est une innovation qui a marqué l'aboutissement le plus ambitieux de la session. Ce n'est qu'hier, pendant la session extraordinaire, que nous avons entendu leurs représentants et découvert que la sagesse sort de la bouche des enfants. Nous pouvons suivre leur exemple sans être puérils.

Aux yeux des parents, les enfants sont leur récompense et leur responsabilité, leur fierté et leur joie et le joyau de la famille. Aux yeux de la nation, et même du monde, ils sont les garants de la postérité. Ainsi, l'évolution de la nation et du monde dépend de la famille. L'avenir des enfants est l'avenir du monde.

Pour terminer, je citerai l'antique philosophe chinois Mencius qui a dit que l'on doit prendre soin de ses propres enfants avant de prodiguer les mêmes soins aux enfants du monde.

Je remercie le Président, Mme Carol Bellamy et l'Ambassadrice Patricia Durrant.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S.E.M. Rashid Alimov, Chef de la délégation du Tadjikistan.

**M. Alimov** (Tadjikistan) (*parle en russe*) : Revoyant les progrès enregistrés depuis le Sommet mondial de 1990 pour les enfants, nous nous demandons tous à juste titre, à l'occasion de la présente session extraordinaire, si nous avons fait tout notre possible pour que tous les enfants grandissent en bonne santé et dans la paix et le respect propices à leur éducation. Les bilans dressés ici et autour des tables rondes montrent que les résultats obtenus sont fort mitigés. En dépit de progrès, le problème de la survie, de la protection et du développement des enfants est tout aussi grave aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Nous ne pouvons pas atteindre seuls les objectifs contenus dans le nouveau projet de plan d'action : la contribution de l'ensemble de la communauté des nations est essentielle – comme l'est celle de chaque pays – à la noble cause de la protection des droits de chaque enfant sur la terre.

La délégation tadjike attend de la présente session extraordinaire qu'elle imprime un élan neuf à nos efforts collectifs pour léguer à nos enfants un monde et un avenir meilleurs. C'est crucial, vu la pauvreté et les inégalités qui subsistent, la propagation du VIH/sida et d'autres maladies dangereuses, et la multiplication des conflits armés et des actes terroristes qui tuent des personnes tout à fait innocentes, y compris des enfants sans défense.

L'ensemble du monde civilisé compatit encore au chagrin du peuple des États-Unis, visés par l'attaque perpétrée le 11 septembre 2001 par des terroristes internationaux. Et ce matin, les médias ont annoncé une autre tragédie : 32 tués, dont 12 enfants, et des dizaines de blessés dans un attentat à Kaspisk, en Fédération de Russie. La délégation tadjike transmet ses sincères condoléances aux familles des victimes et à tous les Russes. Nous pleurons également tous ceux qui ont péri aux mains de terroristes dans les diverses régions du monde. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, cette perte est partagée,

indépendamment du lieu où une tragédie douloureuse se produit.

Le Tadjikistan, qui, à l'aube de son indépendance, a connu une guerre civile, a fait front au terrorisme et à l'extrémisme, et nous comprenons bien les conséquences que peut avoir ce phénomène terrifiant qui a fait 55 000 orphelins et détruit des écoles, même maternelles, et des foyers d'enfants, dont des centres de soins pédiatriques. Voilà le sombre tableau du conflit intertadjik qui s'est achevé en juin 1997 avec la signature de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan. La société tadjike et son avenir ont subi un grave préjudice. Des effets négatifs, notamment le fait qu'il y avait trois fois plus de cas d'anémie en 1995 chez les enfants de tous âges, auraient pu neutraliser les progrès du développement humain au Tadjikistan depuis 70 ans.

En dépit de grandes difficultés socioéconomiques, le Tadjikistan a fait des progrès importants dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et dans la mise en oeuvre des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant qui étaient et restent les principes directeurs du Gouvernement tadjik dans la définition des mesures prioritaires pour améliorer le sort des enfants. En témoigne la mise en oeuvre cohérente d'un ensemble de mesures pour protéger les enfants durant la période de consolidation de la paix après le conflit et au cours des grandes transformations économiques. L'organe qui coordonne ce travail multiforme est notre commission des droits de l'enfant créée sur l'initiative de notre Président et dirigée par le Vice-Premier Ministre. Lors de la première conférence nationale sur la protection des droits de l'enfant, en 2001, nous avons tracé les grandes lignes des travaux de la commission. Parmi ses tâches figurent l'implication des enfants et des adolescents dans les décisions qui affectent leur vie.

Nous nous félicitons de la coopération accrue avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et les institutions financières de Bretton Woods. Avec l'appui des institutions de l'ONU et des organisations internationales, nous remettons en état les écoles et les foyers d'enfants tout en mettant en place de nouveaux types d'écoles et d'établissements éducatifs. La majorité des enfants d'âge scolaire reçoivent une instruction gratuite.

La République du Tadjikistan est l'un des États

d'Asie dont le développement socioéconomique sera déterminé en grande partie par la manière dont le pays réglera les problèmes démographiques résultant de l'accroissement rapide de la population. Bien que notre produit national brut (PNB) n'ait cessé d'augmenter, l'accroissement démesuré de la population a, depuis 10 ans, entraîné une forte baisse des indicateurs du PNB. C'est ainsi que plus de 80 % de nos citoyens appartiennent à la catégorie des indigents. Dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, le Tadjikistan a adopté des mesures pour la soulager et aider les familles pauvres : dons de vêtements et de manuels scolaires, encouragement aux petites entreprises et microcrédit.

Mon gouvernement accorde une priorité absolue à l'élaboration d'une politique démographique prévoyante. C'est ce qui ressort de notre programme de développement démographique, qui vise principalement à assurer la santé générique, à protéger la mère et l'enfant et à instruire une nouvelle génération saine. Ce faisant, nous estimons pouvoir dépendre des ressources du Fonds des Nations Unies pour la population que nous considérons comme notre principal allié dans la mise en oeuvre d'une politique démographique judicieuse. Je tiens en particulier à noter que nous avons fait des progrès considérables ces dernières années pour réduire les taux de mortalité infantile et maternelle.

Le programme national de lutte contre l'anémie a donné des résultats positifs. Compte tenu des particularités actuelles du développement socioéconomique au Tadjikistan, l'objectif principal de notre politique sociale d'amélioration du sort des enfants est d'éliminer les tendances nuisibles à la condition de l'enfant et de progresser encore pour subvenir aux besoins des générations futures. À cet égard, nous avons l'intention de continuer nos efforts pour protéger les droits de l'enfant; assurer une éducation et des soins de santé abordables et de qualité; protéger les enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles; et, surtout, élargir l'aide aux orphelins et aux enfants handicapés. Nous espérons que les pays donateurs et les organisations internationales continueront de nous aider à résoudre ces problèmes et d'autres, urgents aussi.

Nous faisons nôtres les grands objectifs à long terme figurant dans le projet de document final de la session extraordinaire parmi lesquels je citerai le

problème de l'accès à une bonne hygiène et à l'eau potable. Quelque 1,5 milliard de personnes n'ont pas accès à une eau salubre et près de 2,5 milliards n'ont pas de sanitaires suffisants. Chaque année, 6 000 personnes, dont de nombreux enfants, meurent faute d'accès à l'eau douce. Sauf mesures énergiques de notre part, on vendra bientôt l'eau comme le pétrole et les adolescents d'aujourd'hui seront entraînés dans des conflits à son propos. Nous espérons que l'année 2003 – que l'Assemblée générale a proclamée Année internationale de l'eau douce - et le troisième Forum mondial de l'eau qui doit se tenir au Japon, seront décisifs dans la quête de solutions à ce problème pressant.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Son Éminence le Cardinal Alfonso López Trujillo, Président du Conseil pontifical pour la famille de la délégation du Saint-Siège.

**Le Cardinal López Trujillo** (Saint-Siège) (*parle en espagnol*) : Le Saint-Siège tient à rester toujours fidèle à la prédilection et à la tendresse particulières du Seigneur pour les enfants en reconnaissance du plein respect qui leur est dû. Ils sont un don merveilleux de Dieu.

Au long des siècles sont apparues, au sein des communautés chrétiennes, d'innombrables institutions et oeuvres servant la cause des enfants qui ont offert leurs services généreux dans les domaines les plus divers – la famille, l'éducation et la santé, mettant l'accent sur les plus pauvres et les plus démunis. La lutte contre la pauvreté qui frappe cruellement l'enfance et fait tant de victimes est fondamentale.

En plus de la violence sous ses nombreuses formes, d'autres problèmes se multiplient avec des conséquences graves. C'est le cas de la pollution morale de l'environnement qui empêche les enfants, au sens spirituel, de respirer un air pur. Les familles et les États ne peuvent pas se soustraire aux exigences de l'écologie humaine. Lorsque les valeurs morales sont impunément bafouées, lorsqu'il y a dans l'air un parfum artificiel d'érotisme et que la sexualité humaine est vidée de son sens et banalisée au point d'induire les enfants à adopter des modes de vie et des comportements inqualifiables dans un climat de laxisme alarmant, les risques de violence se multiplient.

La pleine reconnaissance de la dignité humaine de l'enfant, de tous les enfants – images de Dieu –

depuis le moment où ils sont conçus, semble s'être perdue et doit être retrouvée. C'est à la façon dont une société reconnaît et protège la dignité humaine et les droits de l'homme et assure le bien-être de tous ses membres, des enfants en particulier, que l'on mesure sa véritable grandeur. Une société saine, à visage véritablement humain, est une société où tous les individus reconnaissent en la famille la cellule de base de la société, principale pourvoyeuse de soins et éducatrice de l'enfant.

Il est très important de respecter le critère central, souligné à plusieurs reprises dans la Convention relative aux droits de l'enfant, et selon lequel l'intérêt supérieur de l'enfant doit prévaloir. Il ne faut pas que ce critère édifiant soit méconnu ou bafoué par des lois injustes. L'intérêt supérieur de l'enfant est un critère précieux qui se base sur la dignité personnelle de l'enfant: l'enfant est une fin et non un instrument, un moyen ou un objet.

Le processus de développement humain sous tous ses aspects – physique, affectif, spirituel, intellectuel et social – est le fruit d'une synergie entre la famille et la société. Ce n'est que si ces deux éléments collaborent réellement que l'enfant peut être protégé contre tous les sévices et contre l'oppression et être à mieux à même de partager le bien commun de l'humanité et d'y contribuer.

L'intérêt supérieur de l'enfant exige qu'il ait une relation adéquate avec la famille, fondée sur le mariage, berceau et sanctuaire de la vie, lieu de croissance personnelle, où s'expriment l'affection, la solidarité, espace de droit et de transmission de la culture entre les générations. Au service de l'enfant, la communauté internationale doit défendre l'importance de la famille et le respect de la vie humaine, dès la conception. Il s'agit de valeurs qui font partie du langage fondamental du dialogue et de la coexistence entre les peuples, selon le Pape Jean-Paul II.

Le Saint-Siège affirme donc que les droits de l'enfant doivent être liés à ceux de la famille. Institution fondamentale pour la vie de toute société, la famille doit être comprise comme un pacte, par lequel l'homme et la femme constituent entre eux une union pour toute une vie, organisée par sa nature même pour le bien-être des époux, et pour la procréation et l'éducation des enfants.

L'enfant, tous les enfants, quelles que soient les circonstances ou les situations, doivent être aimés,

acceptés, protégés et éduqués, avec un dévouement et une tendresse particulières – et ils doivent l'être surtout face à des limitations et des difficultés graves.

Tout doit être fait pour qu'ils soient conçus, naissent, grandissent et soient formés dans une famille capable offrir une protection et un exemple positifs et permanents, éléments irremplaçables de leur éducation.

L'enfant doit être considéré comme un membre de la famille, afin que les parents, ouverts au don de la vie, dans le cadre d'une paternité et d'une maternité responsables et bien compris, remplissent leur devoir irrévocable, et soient aidés par la société, sans entravé dans leur mission.

Ce n'est que lorsque la famille est absente que la société et l'État doivent apporter à l'enfant ce dont il a besoin, dans la mesure du possible dans un environnement semblable à ce que peut apporter la famille en termes d'acceptation, de dévouement, de respect et de tendresse. Tous les enfants nés à l'intérieur comme à l'extérieur du mariage jouissent du même droit à la protection sociale, pour leur développement personnel et général.

Ma délégation considère qu'il faut mettre en place une législation pour la protection de l'enfance, qui protège les enfants de toutes les formes d'exploitation et d'abus comme, par exemple, l'inceste et la pédophilie, et qui les protège aussi contre le travail, l'esclavage, les abominables crimes de prostitution et de pornographie, la séquestration, ou leur utilisation comme soldats ou combattants, qu'ils soient victimes de conflits armés ou des sanctions internationales ou unilatérales imposées à certains pays. Tous ces fléaux constituent un affront et un scandale pour l'humanité. Ces diverses formes de violence ne doivent pas rester impunies.

Il faut veiller avec attention à ce que les adoptions nationales ou internationales, lorsqu'elles sont véritablement de mise et qu'elles respectent le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, soient faites par des couples qui offrent véritablement des garanties de stabilité, de morale, d'aptitude à assister et à montrer l'exemple, afin que les enfants soient convenablement éduqués, et sans que leur personnalité ne soit entravée, voire détruite. Il est de l'intérêt de l'enfant, pour son développement intégral et harmonieux, comme l'enseigne la science, qu'il ait un père et une mère.

Ma délégation est convaincue que l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas reconnu lorsque, inspirées par le mythe du surpeuplement, des politiques de la population sont mises en place qui vont à l'encontre des droits de la famille et des enfants.

Les enfants constituent à la fois une richesse et un espoir pour la famille humaine. C'est pourquoi la délégation du Saint-Siège fait le vœu que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU soit fructueuse, afin de s'assurer que les enfants du monde entier soient le printemps de la famille et de la société.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de M. Juan Somavia, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail.

**M. Somavia** (Organisation internationale du Travail) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, 180 millions d'enfants ont été travailler, dans le cadre de la pire forme du travail des enfants – à des travaux dangereux ou insalubres, risquant des dommages permanents ou même la mort. Plus de 8 millions de ces enfants sont victimes de l'esclavage moderne et de l'exploitation sexuelle; ils sont utilisés et exploités à des activités illicites et pour la guerre. Ces activités sont loin de constituer la forme la plus répandue de travail des enfants, mais elles représentent une exploitation particulièrement odieuse de l'enfance. Et 66 millions d'enfants qui ont été travailler aujourd'hui étaient trop jeunes pour cela, mêmes s'ils n'étaient pas employés aux pires formes de travail. En tout, près de 246 millions d'enfants ont été travailler aujourd'hui. Pendant que nous siégeons, discutant et décidant quoi faire pour les enfants par une déclaration, 246 millions d'enfants étaient au travail et non à l'école.

L'Organisation internationale du Travail vient d'établir le rapport le plus complet jamais publié sur le travail des enfants. Diffusé en début de semaine, il offre un nouvel éclairage sur ces millions d'enfants au travail, dispersés, impuissants et longtemps invisibles. Imaginez 246 millions de personnes – presque la population des États-Unis – ni vues ni entendues, simplement parce qu'elles sont dispersées à travers le monde.

Le rapport signale sans conteste un problème très grave. Mais il parle aussi de progrès. Nous sommes passés de la dénégation à la reconnaissance et à la prise de conscience.

Les gouvernements et les sociétés ont reconnu le problème. Les parlementaires, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations non gouvernementales et d'autres ont aussi engagé cette lutte. Des citoyens, des consommateurs, des écoliers et des étudiants veulent agir. Les collectivités se réveillent. Nombreux sont ceux qui veulent faire quelque chose. Les activités de l'OIT sur le travail des enfants – recherche, établissement de normes, campagnes et assistance technique – se sont considérablement accrues. Nous travaillons maintenant avec 75 pays. La Convention No 182 sur les pires formes de travail des enfants a été ratifiée par environ 120 pays en moins de trois ans. Nous sommes associés au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et à Mme Carol Bellamy et ses équipes, sur toutes ces questions. Je tiens aussi à saisir cette occasion pour remercier Patricia Durrant pour tout ce qui est réalisé dans le contexte de cette conférence.

Nous pouvons donc dire que nous avons pris le départ, mais nous sommes encore loin de l'arrivée. Il est urgent d'agir maintenant, car maintenant – après le rapport de l'OIT – nous savons que presque tout le travail des enfants se produit sous ses pires formes. Que devons-nous faire? Premièrement, il faut s'attaquer aux causes profondes. Le travail des enfants n'est pas une préférence personnelle. Les parents ne veulent pas condamner leurs enfants à une vie de labeur ni les priver de leur avenir. Ils veulent la possibilité d'avoir une vie de famille normale, qu'ils n'ont pas aujourd'hui. Nous devons adopter des politiques économiques qui permettront de donner aux parents un travail convenable, et aux enfants une bonne éducation. Si les parents n'ont pas de travail, c'est les enfants qui iront travailler; si le plein emploi existe pour les parents, le travail des enfants diminuera.

Deuxièmement, nous n'allons pas en finir avec le travail des enfants simplement par des projets et programmes de développement particuliers. Ils sont certes importants car ils montrent qu'on peut agir; mais pour faire cesser le travail des enfants, il faut d'abord s'en indigner moralement. Cela exige l'engagement des personnes et de la société. Une société qui veut abolir le travail des enfants doit en avoir le courage et la créativité. Elle doit lier ses politiques et ses institutions à la sécurité des enfants, de leur famille et leur collectivité.

Troisièmement, une communauté internationale qui veut un monde où les enfants ne travaillent pas,

doit en faire une priorité pour toutes les organisations internationales. Je dis bien toutes les organisations internationales. Tout conseil politique émanant d'organisations internationales devrait être évalué en fonction de ses incidences sur les pires formes de travail des enfants.

Quatrièmement, ces engagements doivent reposer sur des stratégies intégrées axées sur la famille, qui offrent des moyens de se sortir de la pauvreté et des filets de sécurité face aux crises. J'estime que le modèle actuel de mondialisation contribue au contraire à affaiblir les structures familiales en augmentant l'incertitude et l'insécurité qui touchent avant tout les plus faibles. Je le répète donc, nous devons élaborer des stratégies pour que les parents aient des emplois et que les enfants aillent à l'école. Un travail convenable pour les parents est l'une des meilleures garanties de la sécurité et de la stabilité des familles, des communautés et des sociétés. C'est une voie cruciale pour sortir de la pauvreté. Nous devons être prêts à en faire un objectif explicite de nos politiques nationales et de la coopération internationale.

Cinquièmement, nous pouvons faire des progrès en établissant progressivement des zones, des entreprises, des collectivités, des villes, des régions et des pays où les enfants ne travaillent pas. Tout cela se retrouve dans les programmes nationaux de l'Organisation internationale du travail qui visent à éliminer les pires formes de travail des enfants dans des délais fixés par chaque pays. On parle beaucoup de maîtrise dans le système international; en l'occurrence, cela signifie que chaque pays doit décider lui-même combien de temps il lui faudra pour réduire les pires formes de travail des enfants. Il s'agit d'une décision nationale; d'une décision prise par chaque société; mais c'est une décision qui ne peut être prise que par chaque pays et chaque société. Voilà la démarche de l'OIT. Nous n'avons pas de proposition unique, valable pour tous les pays du monde, mais nous avons les instruments nécessaires pour aider les pays qui voudraient progresser sur cette question.

En conséquence, je voudrais inviter officiellement tous les pays à convenir d'un tel programme. Ces programmes exigent un engagement politique ferme et une prise en main nationale, liant l'action contre le travail des enfants à l'élimination de la pauvreté, à l'accès des enfants à une éducation de base et à l'accès des parents à un travail et à un revenu. On ne parle pas ici, évidemment, de ce que nous

appelons à l'OIT le « travail léger » des enfants – qui ne nuit pas à leur santé, à leur intégrité ni à leur éducation – et ce genre de travail existe dans toutes nos sociétés, en été ou à d'autres moments lorsque les enfants travaillent avec leurs parents ou s'engagent dans d'autres activités.

Enfin, les pays qui sont prêts à prendre ce genre d'engagement méritent un appui que la communauté internationale peut fournir par les politiques qu'elle adopte et les ressources qu'elle dégage. Si nous pouvons tous nous entendre sur cette démarche, nos chances de rendre ce monde digne des enfants seront, je pense, bien plus grandes. Nous ne devons jamais oublier que lorsque l'on parle de travail des enfants, on parle en fait d'adultes qui utilisent et exploitent des enfants pour leur propre gain; d'adultes qui tolèrent que l'on maltraite des enfants. Y mettre un terme incombe donc aux adultes. C'est là que la solidarité entre les générations est vraiment mise à l'épreuve. Nous les adultes, devons assumer notre responsabilité.

En terminant, je voudrais symboliser ce que je viens de dire dans le contexte actuel. Nous nous préparons à la coupe du monde de football, en Corée et au Japon. Je pense qu'à cette occasion, nous devrions tous – et à l'OIT nous le ferons – donner un carton rouge au travail des enfants. C'est à mon avis ce que nous devons faire. Nous devons prendre cet engagement; nous devons sortir d'ici et dire aux gens : je veux y mettre fin, non pas parce que quelqu'un de la communauté internationale est venu me dire que je dois le faire; non pas parce que quelqu'un en a fait dépendre l'obtention de ressources; mais plutôt parce que je veux le faire et que je ne veux pas du travail des enfants dans ma propre société. L'OIT est là pour aider ceux qui veulent oeuvrer en ce sens.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme.

**Mme Robinson** (Haut Commissaire aux droits de l'homme) (*parle en anglais*) : En septembre 1990, les dirigeants du monde ont pris l'engagement solennel d'accorder une plus haute priorité aux droits des enfants, à leur survie, à leur protection et à leur développement. Dix ans plus tard, ils sont revenus adopter une nouvelle série d'objectifs, conscients du grand nombre d'objectifs et de buts adoptés lors du Sommet mondial pour les enfants encore à atteindre. Il

faut établir un lien avec les objectifs de développement du millénaire, dont certains vont au coeur des questions que les représentants débattent ici, y compris l'élimination de la pauvreté, la réduction de la mortalité infantile, la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, et donner un carton rouge au travail des enfants.

Cette session extraordinaire est l'occasion de faire le bilan des progrès réalisés. Elle doit nous inciter à offrir un appui politique plus grand, à accroître les ressources et à susciter une mobilisation sociale plus dynamique pour atteindre les objectifs encore en souffrance.

L'adoption en 1989 de la Convention relative aux droits de l'enfant était le reflet d'un consensus international sur une façon neuve de voir les enfants, non plus seulement en objets de protection ayant des besoins, mais en êtres humains ayant des droits. L'idée fondamentale de la Convention – que les droits des enfants sont des droits de l'homme – est au centre des questions dont nous parlons à cette session extraordinaire.

La Convention, à laquelle 191 États ont adhéré, est l'un des grands succès de la diplomatie multilatérale et du mouvement des droits de l'homme; mais les défis à relever restent importants, et la mise en oeuvre laisse fort à désirer.

Une approche du bien-être des enfants axée sur les droits de l'homme exige que les États fassent tout pour éliminer toutes les formes de discrimination à leur égard. Et pourtant, elle reste très fréquente dans le monde, en particulier contre les filles et empêche les enfants de jouir de leurs droits. J'ai des souvenirs très vifs de ma visite à Kaboul en mars dernier, qui m'a montré de manière frappante comment les efforts de développement doivent être fructueux pour aborder la question de la discrimination entre les sexes. Aucun de nous n'oubliera jamais le visage joyeux des filles rentrant enfin à l'école après s'être vu refuser ce droit si fondamental pendant des années.

Il y a deux jours à peine, le Conseil de sécurité a entendu les témoignages émouvants de trois enfants touchés par la guerre. Personne n'est mieux placé pour nous rappeler que l'incidence des conflits est une profonde violation de leurs droits. Nous devons tout faire pour assurer leur protection et l'exercice de leurs droits. Lundi prochain, ici à New York, la première session historique de la nouvelle Instance permanente

sur les questions autochtones nous donnera une nouvelle possibilité de mettre en oeuvre le programme antidiscrimination adopté l'an dernier à la Conférence mondiale contre le racisme, dans la mesure où il s'applique aux enfants autochtones. Bien d'autres formes de discrimination doivent également être visées, notamment celle que subissent les enfants de familles pauvres, ceux des zones rurales et éloignées et ceux qui sont handicapés ou appartiennent à des minorités.

Prendre des mesures pour les enfants à partir d'une approche axée sur les droits exige que les enfants, les parents et les collectivités aient les moyens de participer à la défense de leurs propres droits. L'étendue des droits de l'homme doit donc devenir un processus global perpétuel qui doit commencer par une réflexion sur les valeurs des droits de l'homme dans la vie et les expériences quotidiennes des enfants, notamment dans les programmes scolaires.

Si toutes les questions examinées à la session extraordinaire sont directement liées à la Convention, quelques domaines intéressent plus particulièrement le Haut Commissariat. Comme on l'a reconnu à la session extraordinaire sur le VIH/sida, le respect des droits de l'homme est inextricablement lié à la réduction de la propagation et de l'incidence du VIH/sida chez les enfants. Une approche fondée sur les droits, notamment un accès accru aux médicaments, est essentielle pour atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie. L'autonomisation des adolescentes et la connaissance de leurs droits génériques sont des éléments fondamentaux pour réagir efficacement à la pandémie de VIH/sida.

Les enfants ayant à faire à la justice pénale ont également des droits. Et pourtant, dans bien trop de cas, le droit des enfants à être traités d'une manière conforme à la dignité humaine, tenant compte de l'âge de l'enfant et de l'objectif de réinsertion constructive dans la société, n'est pas respecté.

On reconnaît de plus en plus que la violence contre les enfants sous toutes ses formes est une violation de leurs droits. Le Haut Commissariat s'est engagé à appuyer l'étude du Secrétaire général sur la violence contre les enfants demandée par l'Assemblée générale. La Commission des droits de l'homme a recommandé, lors de sa dernière session, la désignation d'un expert indépendant sur cette question.

La session extraordinaire doit aboutir à des mesures concrètes pour la mise en oeuvre complète des droits déjà reconnus par la communauté internationale. La Convention relative aux droits de l'enfant a été ratifiée de manière quasi-universelle. Notre tâche est

désormais d'introduire ces normes là où elles s'appliquent : écoles, hôpitaux, tribunaux, lieux de travail et familles de par le monde.

J'exhorte l'Assemblée à songer au cadre des droits de l'homme qui existe déjà pour la protection des droits de l'enfant, notamment le Comité des droits de l'enfant, les Rapporteurs spéciaux sur la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et sur le droit à l'éducation. Le désenclavement des droits des enfants a signifié que nombre des rapporteurs thématiques qui traitent de questions allant de la torture à l'alimentation traitent également dans leurs rapports de questions relatives aux enfants. La communauté croissante des institutions nationales indépendantes, s'occupant des droits de l'homme et la montée de nouvelles coalitions d'organisations de la société civile, notamment non gouvernementales et de réseaux d'enfants, donnent de nouvelles possibilités de faire progresser la lutte pour les droits des enfants.

En adoptant la Convention relative aux droits de l'enfant; l'Assemblée générale s'est fixé un programme d'action. En en faisant le traité le plus largement ratifié de tous ceux portant sur les droits de l'homme, les États ont pris un engagement à l'égard de ce programme de travail. En tant que juriste, je sais bien qu'il s'agit là d'un engagement juridiquement contraignant de leur part. Mais en tant que parent, j'y vois surtout un engagement moralement contraignant à l'égard de nos enfants et des enfants de nos enfants.

Les enfants nous ont donné leur vision propre des engagements que la communauté internationale devrait prendre dans « Un monde digne de nous », document auquel ils ont travaillé pendant le Forum des enfants. N'était-il pas stimulant d'entendre si souvent leur voix au cours de cette session extraordinaire? J'adresse tous mes vœux de succès à l'Assemblée qui travaille avec les enfants à la mise en oeuvre de ce programme. Ils ont demandé un monde où leurs droits et leur dignité seront respectés et où leur voix sera entendue.

*La séance est levée à 20 h 30.*